L'ÉCOLE DES FACTIEUX, DES PEUPLES ET DES ROIS,

OU

SUPPLÉMENT A L'HISTOIRE DES CONJURATIONS

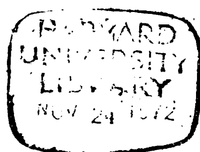
DE LOUIS-PHILIPPE-JOSEPH D'ORLÉANS & de MAXIMILIEN ROBESPIERRE,

PAR UN TÉMOIN OCULAIRE.

TOME SECOND.

A PARIS.

1800.


HARVARD
UNIVERSITY
LIBRARY
NOV 24 1972

SUPPLÉMENT

A L'HISTOIRE DES CONJURATIONS

DE

D'ORLÉANS ET ROBESPIERRE.

Nouvelles trames des conjurés contre la cour.

PLUS *Louis montroit de foiblesse à soutenir son* autorité chancelante, & plus d'Orléans employoit d'activité, d'acharnement & de fureur à accélérer sa chute. Caché derriere la toile, il dictoit tous les *décrets du corps législatif*, & souffloit toutes les lettres & les adresses qui des antres jacobites de toutes les parties de la France, parvenoient au corps législatif ou au roi. Les jacobins de Laval demandoient un décret *d'accusation contre la reine*. Ceux de Montpellier croyoient avilir le roi & l'épouvanter, en lui écrivant : « Roi des Français, lis & relis la lettre de Rolland ; elle contient tes devoirs & nos droits. Nous défendrons la liberté que nous avons con-

quiſe. Nous réſiſterons à l'oppreſſion. Nous punirons tous les traîtres. » Enfin toutes les jacobinieres faiſoient chorus ; toutes faiſoient entendre le même refrain : Déchéance du roi, ſuſpenſion ou changement de la conſtitution. Les adreſſes les plus atroces, les dénonciations les plus invraiſemblables, les diatribes les plus virulentes pleuvoient de toutes parts dans l'aſſemblée, non-ſeulement contre le roi & la reine, mais encore contre Lafayete & le département de Paris, qui depuis leur derniere dénonciation étoient devenus les objets de la haine & de la rage des jacobins.

L'aſſemblée étoit forcée de concourir au même but. Elle décréta d'abord que les troupes de ligne qui étoient à Paris & qui en formoient la garniſon, pourroient être envoyées à l'armée. Elle licencia l'état-major de la garde nationale, fit preſſentir que la patrie étoit en danger, & décréta les meſures à prendre lorſque la déclaration du danger de la patrie ſeroit faite. Elle déclara enſuite par un acte ſolennel que la patrie étoit en danger ; fit publier deux

adresses forcenées où les dangers étoient singulierement exagérés. L'une étoit adressée aux armées, & l'autre aux Français ; & pour s'emparer de toutes les facultés de l'assemblée, & comprimer le parti constitutionnel, on ordonna que les tribunes demeureroient affectées aux fédérés exclusivement à tous les autres citoyens ; enfin, on enjoignit au roi de faire sortir de Paris dans trois jours toutes les *troupes de ligne & l'entier régiment des Gardes-Suisses.*

Dès-lors des orateurs salariés prêchent au peuple de faire tomber les murs du château des Tuileries, comme il avoit fait *tomber ceux de la Bastille.* On publie des lettres fausses, où l'on suppose une intelligence coupable entre la cour & les émigrés. On répand des soupçons contre Luckner ; on lui impute de se laisser mener par Lafayete. La *retraite* des deux armées du nord & du centre est attribuée aux intelligences de ces deux généraux avec le cabinet des Tuileries, & de ce cabinet avec l'Autriche. On débite que les Brabançons nous attendoient avec impatience, qu'ils étoient prêts

à se réunir à nous, qu'ils nous tendoient les bras, & que nous les avons lâchement abandonnés.

En même temps Vergniaux & Gensonné dénoncent à l'assemblée les prétendues trahisons de la cour. L'abbé Torné propose d'ôter au roi le pouvoir exécutif, & d'en investir la législature tant que la patrie sera en danger.

Les ministres qui ne pouvoient pas se dissimuler que l'orage le plus terrible se formoit, perdent courage & tremblent pour leur vie. Ils se transportent à l'assemblée, & y déclarent que dans le renversement de tout ordre, il leur est impossible d'entretenir la vie & le mouvement d'un vaste corps dont tout les membres sont paralysés; qu'il n'est pas en leur pouvoir de défendre le royaume de l'anarchie qui, dans cet état d'impuissance de la force publique & d'avilissement des autorités constituées, menace de tout engloutir; & en conséquence ils annoncent qu'ils ont tous donné leur démission au roi.

Ce prince se trouva donc tout-à-coup privé de toute la force armée qui pouvoit

le soutenir, abandonné de ses ministres, qui seuls devoient le diriger & l'aider à tenir les rênes du gouvernement, réduit, pour ainsi dire, à lui seul & à deux bataillons de ses Gardes-Suisses, au départ desquels Mr d'Affry s'étoit courageusement & constamment opposé.

C'est au moment de ce dénûment absolu que les conjurés résolurent de l'attaquer. Ils s'y préparerent, & *se hâterent de publier que la cour étoit coalisée avec certains juges de paix ; qu'elle avoit formé avec eux un comité central aux Tuileries pour la poursuite des auteurs des événemens du 20 Juin, & que ce comité avoit décerné deux mandats* d'amener contre le maire & le procureur de la commune, & trente mandats d'arrêt contre des députés amis du peuple, qui devoient être arrêtés dans la nuit.

Pour accréditer ces faux bruits, on fit décréter que la séance de l'assemblée tiendroit toute la nuit. On espéroit par cette mesure attirer autour de son enceinte assez de peuple pour pouvoir attaquer & forcer le château. Mais cette nouvelle fourberie

n'eut pas le ſuccès qu'on s'en étoit promis, & Paris fut tranquille.

La fédération du 14 Juillet ne cauſa même aucune agitation, & ne préſenta que le ſpectacle d'une fête. La majorité des fédérés étoit bien penſante, & c'eſt à cette ſeule cauſe qu'il faut attribuer le calme & la gaieté qui régnerent dans cette journée.

D'Orléans qui, par ſes agens, obſervoit tout, afin de pouvoir régler ſes nouvelles combinaiſons ſur le degré d'impreſſion qu'avoient fait les précédentes, s'en apperçut, & dès-lors il fit accélérer le départ des fédérés dont l'opinion étoit contraire à ſes projets. Il fit retenir à Paris & ſolder aux dépens du tréſor public, tous ceux qui pouvoient lui être utiles, entr'autres les Marſeillais, les Breſtois, les quarante-un ſoldats de Châteauvieux, les brigands d'Avignon, & tous les autres ſcélérats qu'il jugea propres à renforcer ſon armée.

Il crut que pour engager le peuple à ſe réunir à cette armée, il falloit l'irriter par la perſpective du danger le plus imminent.

Le

Le décret qui déclaroit que la patrie étoit en danger, lui en fournit le texte.

Les 22 & 23 Juillet avoient été fixés pour la publication de ce décret dans Paris. On vouloit inspirer les plus grandes alarmes; on imagina en conséquence de faire précéder, accompagner & suivre cette publication du cérémonial le plus lugubre. Le canon d'alarme fut tiré dès les six heures du matin, *& trois salves d'artillerie firent passer les citadins des douceurs du sommeil dans les angoisses de l'effroi.* Ces salves furent répétées d'heure en heure jusqu'à sept heures du soir.

Publication du décret qui déclaroit la patrie en danger.

A huit heures du matin le cortege sortit de la maison commune, se mit en marche & se divisa en deux corps, dont chacun avoit un détachement de cavalerie avec trompettes, tambours, musiciens, sapeurs, gardes nationaux & six canons. Ils étoient précédés par un huissier portant une enseigne, sur laquelle on lisoit ces mots: *Liberté, égalité, constitution, patrie, publicité, responsabilité.* Au milieu de douze officiers municipaux à cheval figuroit un garde na-

tional, portant une banniere tricolor, avec cette inscription : *Citoyens, la patrie est en danger.* Ce cortege faisoit halte dans toutes les places, coins & carrefours ; & là, un officier municipal lisoit d'une voix sépulcrale, au peuple assemblé, & le décret, & la proclamation.

Mesures extraordinaires prises par les conjurés.

A cette même époque Luckner, commandant de l'armée du nord, étoit à Paris, & sa présence étoit regardée comme le présage de quelque événement sinistre. Dumouriez qui commandoit en son absence fatiguoit l'assemblée par ses critiques continuelles des opérations militaires. Il demandoit s'il existoit un ministre de la guerre, & il augmentoit les alarmes, en parlant sans cesse de la supériorité des Autrichiens qui étoient déjà maîtres de Bavai.

Pour accroître les regrets du peuple à l'occasion du renvoi des ministres Rolland, Claviere & Servan, & sa haine pour la cour, on publioit un recueil de pieces prétendues justificatives de leur conduite, & un éloge pompeux de leur administration. On répandoit & on accréditoit le bruit qu'il

y avoit dans le château un amas d'armes & d'habits d'uniforme. Le même jour un repas civique eut lieu sur les ruines de la Bastille. On y répéta les mêmes faux bruits, qui produisirent un rassemblement armé prêt à marcher contre le château. La permanence des sections & des autorités constituées fut décrétée, & l'assemblée ne retentit que du prétendu amas d'armes du château, de la coalition de toutes les puissances, du prétendu accord du cabinet des Tuileries avec elles, de sa ligue contre la nation ; enfin, de la prétendue trahison de tous les officiers militaires ci-devant nobles.

Des mesures aussi extraordinaires annonçoient au roi qu'il ne tarderoit pas d'être attaqué. Il en étoit convaincu, & il se contenta de faire fermer le jardin des Tuileries, afin de se ménager une retraite vers le lieu des séances de l'assemblée, & d'ordonner à la municipalité de venir visiter le château, & de constater par un procès verbal la fausseté du fait de l'amas d'armes. Foibles précautions prises par le roi.

Mais, d'un côté, la municipalité qui savoit très-bien que c'étoit une calomnie,

rendît cette mesure inutile par son refus de faire cette visite, & en déclarant qu'il n'y avoit pas lieu à délibérer jusqu'à ce que le roi eût fait la déclaration de ses armes à la section; déclaration impossible, puisqu'il n'existoit aucune arme dans le château.

D'autre part, la législature, dans l'intention d'ôter à la famille royale tout moyen de retraite, décréta que la terrasse des Feuillans, qui est dans l'enceinte même du jardin des Tuileries, faisoit partie de l'enceinte extérieure du lieu de ses séances, & qu'elle étoit sous sa police immédiate. Les conjurés n'avoient qu'à demander que le reste du jardin faisoit partie de la même enceinte, & on l'auroit décrété ainsi, parce que personne n'osoit plus leur résister.

Privé d'une partie de son jardin, & du plaisir de s'y promener avec sa famille, Louis, dans un premier mouvement de sensibilité, fit placer des sentinelles à tous les points de communication de cette terrasse avec le reste du jardin. Mais ces sentinelles furent insultées par le peuple; & l'assemblée, à qui la plainte en fut portée,

au

au lieu de faire justice des perturbateurs, mit en question si le jardin devoit être joui exclusivement par le roi, ou déclaré public. Alors ce monarque craignant l'issue de cette discussion, accoutumé d'ailleurs à faire la volonté des autres, leva la consigne, & fit retirer ces sentinelles.

Cependant ce nouveau trait de bonté qui méritoit quelque reconnoissance, ne lui attira que de nouveaux mépris, de nouvelles humiliations. *Devenu public par le fait*, ce jardin devint par les manœuvres des conjurés un lieu isolé, une terre de proscription où il n'étoit plus permis d'entrer sans être déclaré l'ennemi du peuple; & tandis que la terrasse des Feuillans ne pouvoit contenir la foule qui l'obstruoit & qui se pressoit sans cesse, ce jardin étoit l'image d'un vaste désert.

Inscriptions placées sur la terrasse des Feuillans.

Mais comment ce peuple qui la veille demandoit à grands cris la liberté de ce jardin lorsque des sentinelles en défendoient l'entrée, n'en use-t-il pas le lendemain, & lorsqu'aucun obstacle ne s'oppose plus à ses désirs? Ceci tient du prestige, & prouve

combien eſt puiſſante l'influence de l'opinion. De ſimples cordons flottans au gré des vents, & que les vents détachoient ſouvent; des deviſes, des inſcriptions, des pamflets placés à toutes les iſſues de la terraſſe, opérerent ce ſubit & prodigieux changement. Là, on liſoit : ---- *Nec plus ultra.* --- Ici : --- *Voilà la ménagerie royale.* ---- Plus loin : ---- *Voilà l'antre des bêtes féroces qui dévorent le peuple.* --- Ailleurs : ---- *Patriotes, gardez-vous d'entrer dans cette terre de Coblentz.* --- Là : --- *Citoyens, reſpectez cette foible barriere, & n'allez pas vous mêler avec vos plus cruels ennemis.*

Vers le milieu & en travers de la terraſſe on avoit attaché à deux arbres oppoſés, & à la hauteur de dix à douze pieds, une large banderole, ſur laquelle étoient écrits ces mots en lettres majuſcules : *Le peuple ſouverain veut la ſuſpenſion ou la déchéance du roi.*

Nouvelles calomnies contre le roi.

A l'appui de cette volonté ſuppoſée du peuple, on débitoit que le roi étoit la ſeule cauſe du pillage du territoire français par les Autrichiens, quoique ceux-ci euſſent

évacué Bavai dès le 28 Juillet, & qu'ils eussent effectué leur retraite sur Mons. On ajoutoit qu'il faisoit empoisonner nos soldats ; & pour accréditer cette accusation, qui seule étoit capable de le faire exécrer, les conjurés mirent en mouvement une foule de brigands de la section des Quatre-Nations. A onze heures du soir du 2 Août, ils partent & se précipitent, comme un torrent, dans l'assemblée, en criant : Vengeance, vengeance, on empoisonne nos freres du camp de Soissons ; cent soixante-dix sont morts, & sept cents sont agonisans à l'hôpital.

Quoique cette nouvelle calomnie n'eût aucune suite, parce qu'il résulta du rapport des commissaires qui furent envoyés, qu'en paîtrissant sous les vitraux d'une église, il étoit tombé dans la pâte quelques parties de verre, mais que personne n'en avoit été incommodé, cependant la nouvelle se propagea, l'impression resta & ne contribua pas peu au succès de la journée du 10 Août.

Instruits à l'école de l'expérience, les conjurés avoient résolu de ne frapper le

Journée du 10 Août.

dernier coup qu'après avoir mis le roi dans l'impuissance d'y parer. Aussi, après lui avoir coupé la retraite, après s'être emparés d'un terrain qui favorisoit l'attaque du château, ils résolurent de lui enlever tout ce qui pouvoit s'opposer encore à cette attaque, ou le venger des atteintes portées à ses jours & à son autorité. C'est principalement dans les moyens d'exécution de ce nouveau projet qu'ils déployerent toutes les ressources du génie de la scélératesse.

Les anciens militaires renvoyés ou dégoûtés du service, les nobles, les riches propriétaires & les intéressés au maintien de l'ordre & de l'autorité royale, affluoient dans Paris. Ils pouvoient se réunir au premier signal d'alarme, se jeter dans le château & opposer une résistance invincible. Il falloit donc enlever au roi ces troupes auxiliaires; & ce fut dans cette vue que les trois factions de d'Orléans, des républicains, de Robespierre ou de la commune, qui tendoient toutes au même but, firent rendre le décret qui accorde à la municipalité de Paris la haute police, c'est-à-dire, le droit

de faire arrêter tous les individus soupçonnés de complots contre la sureté générale de l'état.

Robespierre qui avoit donné l'idée de ce décret s'en empara, & sous prétexte de renforcer les ressorts de la police de sureté, demanda & obtint l'établissement d'un comité de surveillance dans le sein de la municipalité. Il s'en fit déclarer le chef, & ce fut là *le premier échelon* de la puissance colossale à laquelle il parvint dans les suites. Il fit faire de suite des visites domiciliaires nocturnes & des arrestations nombreuses des personnes qu'il soupçonnoit d'attachement au roi & à la constitution de 1791.

La résistance des quarante-huit sections auroit fait échouer le projet des conjurés. Ils résolurent donc de les gagner & d'en faire des complices. Ils y parvinrent, en établissant dans la municipalité un bureau central de correspondance, & en envoyant dans chacune des sections des orateurs qui leur étoient dévoués & qui les dirigeoient à leur gré.

La garde nationale de Paris faisoit encore

embrage aux conjurés, parce qu'elle étoit composée en grande partie de bons citoyens; & pour la neutraliser, ils eurent recours à des moyens de terreur. C'est dans cette vue qu'ils firent attaquer par six cents Marseillais quelques gardes nationaux qui dînoient tranquillement aux Champs-Elysées, & dont plusieurs furent blessés grievement. Un d'entr'eux fut même poursuivi jusques dans la rue Saint-Florentin, où il expira sous le fer de ces brigands. Cet assassinat, non-seulement impuni, mais même préconisé jusques dans le sein de l'assemblée par des orateurs factieux, enhardit les assassins & comprima les bons citoyens.

Il restoit encore aux conjurés à lever l'obstacle que présentoient les armées. Leurs généraux étoient attachés au roi & à la constitution, & dans huit-jours celles du nord & du centre pouvoient arriver sur Paris, s'en emparer, rétablir le roi & écraser toutes les factions. Luckner & Lafayete qui les commandoient étoient inaccessibles à la corruption, & de plus ennemis particuliers de d'Orléans. Il ne paroissoit pas

possible à celui-ci de les engager dans son parti. Il falloit donc les écarter, & on imagina de faire demander au roi, par ses ministres, le renvoi de ces deux généraux. Mais ce prince qui vit le piege rejeta la proposition de ses ministres, & consentit seulement à ce que Luckner passât au commandement de l'armée du Rhin, & que Dumouriez, qu'il croyoit dans ses intérêts, commandât à sa place l'armée du nord.

Quant à Lafayete, le roi persuadé qu'il étoit sincerement constitutionnel, lui confirma le commandement de l'armée du centre pour s'en faire un appui. Les conjurés ne virent donc d'autre moyen de s'en défaire que de le calomnier devant l'assemblée, & de provoquer contre lui un décret d'accusation.

Les girondins se signalerent dans cette occasion, en fabriquant un écrit dans lequel ils attesterent que Luckner leur avoit fait la confidence que Bureaux-de-Puzy avoit été envoyé vers lui par Lafayete pour l'engager à marcher sur Paris avec son armée. Bureaux-de-Puzy, Luckner & Lafayete leur donne-

rent un démenti formel; mais ils n'en persisterent pas moins à demander le décret d'accusation.

Après avoir ainsi dépouillé le roi de ses défenseurs, de ses partisans, de ses amis; après lui avoir enlevé tous les moyens de défense, de secours & de fuite; après l'avoir forcé d'appeler au ministere ses plus cruels ennemis, il ne restoit plus aux conjurés, pour assurer leur victoire & la rendre plus facile, que de donner le change à leur victime, & de lui persuader qu'on ne vouloit employer contre lui que des moyens constitutionnels, & juger la question de la déchéance d'après les lois & les regles éternelles de la justice.

Ainsi, tandis qu'on exaspéroit le peuple par la reproduction de toutes les calomnies anciennes & nouvelles; tandis qu'on préparoit tout pour le siege du château; tandis que Dumouriez envoyoit à Paris un de ses adjudans généraux, nommé Westermann, pour diriger ce siege, Guadet présente à l'assemblée un projet d'adresse au roi, qui n'est autre chose qu'une énumération de ces

mêmes calomnies ; & Briſſot dans un diſcours préparé par les conjurés, demande que la commiſſion extraordinaire ſoit chargée d'examiner quels ſont les actes qui peuvent entraîner la déchéance, & ſi le roi s'en eſt rendu coupable. Joignant l'hypocriſie à la ſcélérateſſe, il vote pour qu'il ſoit fait une adreſſe au peuple, afin de le prémunir contre les meſures *inconſtitutionnelles* & *impolitiques* qu'on pourroit lui propoſer.

Devenu par ſon apathie indifférent ſur le préſent & l'avenir, Louis ne parut ſe réveiller un moment que pour adreſſer à l'aſſemblée un meſſage qui confirme ce que nous avons dit de ſon ſyſtême d'apitoyer le peuple ſur ſes malheurs, & de ſa réſignation à la mort.

Ce meſſage ne rouloit en effet que ſur la néceſſité d'une réunion, ſur ſon amour pour la conſtitution & ſur l'inefficacité des meſures qu'il avoit priſes, *de concert avec les comités de l'aſſemblée*, pour appaiſer les troubles du royaume. La derniere période, il le faut avouer, en préſentant à mon imagination l'image d'un agneau qui ne répond

que par des cris plaintifs au boucher qui l'égorge, m'arracha des larmes. « *Les dan-*
» *gers personnels ne sont rien*, disoit ce
» bon prince, *auprès des malheurs publics.*
» *Eh ! qu'est-ce que les dangers personnels*
» *pour un roi à qui on veut enlever l'amour*
» *du peuple ? C'est là qu'est la véritable*
» *plaie de mon cœur. Un jour peut-être le*
» *peuple saura combien son bonheur m'est*
» *cher, combien il fut toujours, & mon*
» *seul intérêt, & mon premier besoin. Que*
» *de chagrins pourroient être effacés par la*
» *plus légere marque de son retour !* »

Mais (la postérité le croira-t-elle) ces phrases pathétiques & sentimentales, loin de produire l'attendrissement des cœurs, ne produisirent que les murmures des tribunes soldées & la rage des orléanistes. Ils s'opposerent à l'impression de ce message ; & le babillard Ducos & le farouche Isnard en prirent texte pour vomir contre le roi la diatribe la plus sanglante & la plus calomnieuse.

C'est dans ce même moment que le maire Péthion se présente à la barre, & jetant

tout-à-coup le masque sous lequel il s'étoit constamment déguisé, il déclare qu'il vient au nom de la commune & d'une ville immense accuser Louis XVI devant l'assemblée & devant la France entiere. Il fait ensuite le parallele des bienfaits de la nation envers lui, & des prétendus traits de son ingratitude pris dans l'histoire des crimes des conjurés qu'il eut la scélératesse de lui attribuer. Il conclud *enfin à ce qu'il fût déclaré déchu* de la couronne, & que le pouvoir exécutif fût confié à des ministres élus à haute voix par l'assemblée, & pris hors de son sein.

Dès ce moment la déchéance du roi fut *à l'ordre du jour dans toutes les jacobinieres* & dans les sections de Paris. Celle de Mauconseil fut la premiere qui déclara que Louis XVI avoit perdu la confiance de la nation, & qu'elle ne le reconnoissoit plus pour roi des Français. Elle invita même toutes les autres à suivre son exemple. Il le fut en effet, & les quarante-sept autres sections voterent également la déchéance du roi.

Cette déchéance n'étoit, comme je l'ai déjà observé, qu'un prétexte apparent pour

endormir le roi & masquer le véritable projet d'assiéger & de piller le château, de s'emparer de la famille royale, de la garder en ôtage tant que le danger de la patrie dureroit, & de s'en défaire lorsqu'il seroit passé.

Les conjurés craignoient toujours d'échouer; & dans l'idée qu'ils avoient d'être abandonnés par le peuple, si le roi triomphoit, ils crurent devoir prendre les plus grandes comme les plus minutieuses précautions.

La garde nationale faisoit le service du château à tour de rôle & par compagnies. Dans chaque compagnie beaucoup de gardes étoient affectionnés à la famille royale, & ils étoient déterminés à la défendre. La municipalité, pour écarter cette résistance, changea l'ordre du service dès le 6 Août, & ordonna que la garde du roi seroit formée d'un nombre déterminé d'hommes pris dans chaque bataillon. Par cette mesure la municipalité devint maîtresse du choix des hommes de garde, & dès ce moment elle ne choisit plus que des jacobins forcenés.

Elle

Elle prit encore une précaution bien plus ſure, & qui néanmoins déceloit ſon deſſein. Elle ordonna qu'il ſeroit formé deux réſerves compoſées comme la garde du château, pour être placées, l'une au Carrouſel & l'autre à la place de Louis XV. C'étoit déclarer formellement qu'on alloit faire le ſiege du château, puiſqu'on le mettoit entre deux feux, & qu'on diſpoſoit tout de maniere qu'il ne pût y arriver aucun ſecours.

Tout étoit prêt, & il ne reſtoit plus qu'à donner le ſignal de l'attaque & l'impulſion au peuple. Voici comment on s'y prit.

Le 8 Août avoit été fixé pour le rapport de la commiſſion ſur l'accuſation contre Lafayete. Les tribunes de l'aſſemblée étoient remplies de jacobins, & l'enceinte extérieure de la ſalle n'étoit occupée que par les brigands de l'armée de d'Orléans ou par des gens du même bord. Mais malgré cette précaution, malgré le recours à un appel nominal, l'accuſation étoit ſi abſurde, ſi évidemment calomnieuſe qu'elle fut rejetée à la pluralité de quatre cents vingt-quatre voix contre deux cents ſix. Mais à peine le

Rapport contre Lafayete.

président eut prononcé le décret, que la salle & l'extérieur retentirent des vociférations les plus épouvantables, des menaces les plus terribles & des imprécations les plus effrayantes contre les députés, Lafayete & le roi. Les coups succéderent aux menaces. Plus de soixante députés furent blessés ou frappés ; & Girardin, Vaublanc, Dumolard & autres n'échapperent à la mort que par une espece de prodige.

port
i dé-
nce
ɔi.

Le lendemain Condorcet devoit faire le rapport sur la déchéance du roi. Dès le matin les chiens courans des conjurés aboyerent dans tout Paris que l'assemblée vouloit sauver le roi, comme elle avoit sauvé Lafayete la veille. On supposa plusieurs lettres qui annonçoient que les armées des Autrichiens, des Prussiens & des émigrés alloient entrer sur notre territoire, & parcourir nos campagnes & nos cités le fer & la torche à la main.

On avoit donné un air de vraisemblance à cette fausse nouvelle, en répandant quelques jours auparavant des exemplaires des manifestes du duc de Brunswick, du roi de

Prusse & de l'empereur. Dès-lors la fureur du peuple s'accrut. Elle devint extrême lorsqu'il apprit le résultat du rapport de l'ingrat Condorcet sur la déchéance du roi.

Les conjurés qui savoient profiter des dispositions mêmes qui paroissoient les plus contraires à leurs desseins, & qui n'ignoroient pas, d'un côté, que l'assemblée rejetteroit cette proposition, & de l'autre, que *le peuple vouloit impérieusement que le roi fût jugé dans la journée même*, imaginerent, pour irriter davantage son impatience & le porter aux excès les plus barbares, d'établir dans ce rapport que la discussion & la décision des questions préliminaires pour le jugement du roi demandoient un délai de plus de six mois.

Cette ruse perfide eut en effet tout le succès qu'on en attendoit; car avant même que le rapport ne fût terminé, la section des Quinze-Vingts prit un arrêté pour déclarer que si le corps législatif ne prononçoit pas, dans la journée du 9, la déchéance du roi, on sonneroit le tocsin & on battroit la générale pour que le peuple se levât tout

entier. Plusieurs autres sections, c'est-à-dire, quelques conjurés ou jacobins réunis dans ces sections, imiterent cet exemple. Ces arrêtés furent envoyés aux autres sections & aux fédérés, qui furent invités d'y adhérer & de se tenir prêts à marcher.

Les conjurés avoient encore appelé des troupes auxiliaires du dehors, & des commissaires de la municipalité avoient fait préparer des logemens pour neuf cents Brestois ou Marseillais, qui arriverent effectivement le soir du 9 Août, tambours battans, enseignes déployées, & qui furent logés aux Cordeliers.

A l'instant même de l'arrivée de ces brigands, Condorcet, ce même Condorcet qui jouissoit de vingt-cinq mille livres de pensions des bienfaits du roi, terminoit son rapport sur la déchéance. Dès que l'assemblée eut prononcé l'ajournement indéfini du projet qu'il avoit présenté, le peuple des tribunes devint furieux, poussa des vociférations semblables au bruit du tonnerre, sortit avec précipitation, se répandit par petites bandes dans tous les quartiers de

Paris, en criant à la trahison, aux armes. Des groupes nombreux se formerent, s'accrurent & devinrent des rassemblemens menaçans. Les quarante-huit sections s'assemblerent, & dirigées par les conjurés, elles se déclarerent en état d'insurrection, suspendirent la municipalité, à l'exception du maire Péthion, & donnérent provisoirement à Santerre le commandement de la force publique.

Déjà à minuit le tocsin sonnoit dans tous les quartiers, les barrieres étoient fermées & gardées chacune par trois à quatre cents hommes. Deux réserves de quatre mille hommes étoient placées, l'une à la place du Carrousel qui formoit l'avant-cour du château, & l'autre à la place de Louis XV, sur les derrieres du château & du jardin. Journée du 10 Août.

Le département qui étoit instruit de toutes ces dispositions alarmantes, manda Péthion & Santerre. Mais Péthion occupé à organiser l'insurrection ne parut point; & Santerre déclara qu'il avoit pris toutes les précautions; c'est-à-dire, toutes celles que le directoire des conjurés avoit délibéré,

afin que la famille royale ne pût échapper, & qu'elle fût massacrée ou faite prisonniere.

La premiere scene d'horreur qui fut le prologue de cette terrible tragédie, se passa à deux heures du matin. Deux officiers de l'état-major de la garnison du château furent enveloppés & assassinés sur la place du Carrousel. Leurs têtes furent mises au bout d'une pique, & promenées au point du jour dans le Palais-Royal & dans tout Paris.

Dès les sept heures l'assemblée nationale se forma & se trouva composée d'environ deux cents membres la plupart jacobins. Aucun d'eux n'ignoroit ni l'intention des conjurés, ni les mesures qu'ils avoient prises. Le petit nombre des constitutionnels qui s'y étoient rendus firent les plus grands efforts pour faire décréter que les fédérés, les Marseillais & les Brestois qui composoient les principales forces des conjurés, quitteroient Paris à l'instant, & se rendroient au camp de Soissons. Mais ceux-ci soutenus par les vociférations & les menaces des tribunes, furent les plus forts.

Cependant les rassemblemens autour du

château continuant à s'accroître, & devenant plus alarmans d'un moment à l'autre, Mandat, chef de légion, qui commandoit au château, voulant être plus particulierement informé de ce qui se passoit au dehors, fit sortir plusieurs patrouilles, & entr'autres une composée de Suleau l'un de nos plus ingénieux écrivains, du comte de Vigier le plus bel homme de France, & de quatre autres gardes nationaux. Mais ces six hommes *furent investis près la place* Vendôme, accusés de former une fausse patrouille, conduits chez un juge de paix, & au sortir de chez lui égorgés & décapités. Leurs cadavres furent rangés devant la porte des Feuillans, & leurs têtes encore fumantes promenées sur des piques.

Mandat ne voyant plus revenir cette patrouille, & son embarras redoublant avec le danger, prend le parti de se rendre à l'assemblée pour recevoir ses ordres; mais il est obligé de se retirer sans avoir pu en obtenir une réponse.

Péthion lui succede à la barre, & pour déterminer l'attaque du château, il affirme

effrontément que les ennemis de la nation avoient formé le complot d'enlever le roi ; qu'il avoit pris toutes les précautions nécessaires pour s'y oppofer, & qu'il avoit composé sa garde, ainsi que les réserves, de citoyens pris dans tous les bataillons. Enfin, voulant empêcher que le roi fût secouru, il soutint qu'il n'étoit pas prudent de requérir la garde nationale, & que la requérir c'étoit armer une partie des citoyens contre l'autre.

Péthion & Rœderer, procureur-général-syndic du département, se rendent ensuite au château. Le premier descend dans les cours, & le second dans le jardin. Par-tout les consignes sont levées ou changées. Les postes du pont neuf & ceux du pont royal, destinés à empêcher la jonction des rassemblemens, sont dégarnis par ordre de la municipalité. Quatre mille cartouches sont distribuées aux fédérés, aux Brestois & aux Marseillais. Un rassemblement innombrable remplit la place du Carrousel. On y traîne du canon, on le pointe contre le château.

Alors Péthion & Rœderer, cherchant toujours à engager l'action, donnent ordre

aux

aux troupes qui le défendent de repousser la force par la force. Mais les canonniers qu'ils n'avoient pas mis dans le secret refusent d'obéir, éteignent leurs meches & déchargent les canons.

Pendant ce temps on ferme les portes & les grilles du château. On place à la hâte derriere les portes des cours royale, des princes & de Marsan, des barrieres pour arrêter les colonnes *des assaillans* dans le *cas que les portes fussent forcées*. Le roi donne l'ordre de renforcer la garnison du château du bataillon des Gardes-Suisses qui étoit resté à Courbevoie. Mais un faux *contre-ordre fabriqué par les conjurés*, & porté par un homme de la section des Graviliers, les arrête en chemin & les fait rétrograder. Quatre cents Suisses sont rangés en bataillon carré dans la cour royale; quarante grenadiers de la même nation gardent la porte de la cour Marsan. La garde de celle des princes est confiée au bataillon des Filles-Saint-Thomas. Environ quatre cents autres Gardes-Suisses sont distribués dans divers postes intérieurs.

Deux mille gentilshommes ou anciens officiers, n'ayant d'autres armes que leurs épées & des pistolets, jurent au roi de lui faire un rempart de leurs corps.

Ce fut alors que la reine, qui jugeoit avec raison que le danger n'avoit jamais été si imminent, & qu'il falloit vaincre ou mourir, présenta un pistolet à son époux, & lui dit : « Il ne vous reste d'autre parti que celui de monter à cheval, & de mourir en roi à la tête de ces Français généreux qui se dévouent pour vous, ou de vous brûler la cervelle. »

Mais Louis XVI qui, après la journée du 20 Juin, avoit lu dans un mauvais discours du convulsionnaire Cambon, cette phrase : « Rallions-nous, & si le chef du » pouvoir exécutif est attaqué dans son » domicile, qu'il vienne parmi les repré- » sentans du peuple, il sera reçu dans le » sanctuaire des lois ; » Louis, dis-je, qui avoit lu ces mots ; Louis né trop confiant ; Louis qui étoit trop religieux pour attenter à sa vie ; Louis qu'une goutte de sang répandu faisoit frémir, & qui n'auroit pas

voulu sauver sa vie & sa couronne à ce prix, rejeta ce conseil magnanime & le seul analogue à sa position, & se livra aveuglement aux conseils de la foiblesse, de l'imbécillité & de la perfidie. Il se hâta donc de se rendre avec toute sa famille, le département de Paris qui avoit donné ce lâche conseil & deux de ses ministres, dans le sein de l'assemblée. Il laissa dans la cour des Feuillans les deux cents Suisses qu'il avoit pris pour son escorte, & qui faisoient partie des neuf cents qui étoient au château. D'abord il fut reçu par une députation de vingt-quatre membres, se plaça avec sa famille sur les sieges destinés aux ministres, & *déclara qu'il étoit venu pour éviter un grand crime sur sa personne, & parce qu'il avoit pensé qu'il ne pouvoit être plus en sureté qu'au milieu des représentans du peuple.*

Mais comment ce prince pouvoit-il s'abuser ainsi? De quel aveuglement ne devoit-il pas être frappé, s'il ne voyoit pas qu'il se livroit à la merci d'ennemis féroces & irréconciliables? Et s'il voyoit le gouffre, devoit-il, nouveau Curtius, s'y précipiter

volontairement, & y précipiter avec lui sa famille & son peuple ?

Le roi fut ensuite invité de prendre le fauteuil placé à la gauche du président. Mais il ne l'occupa pas long-temps ; & sous prétexte qu'on ne pouvoit pas délibérer en sa présence, il fut bientôt relegué d'abord dans la loge du Moniteur, & de là dans celle du Logographe avec toute sa famille. Il y resta jusqu'à la fin de la séance, qui ne se termina qu'à deux heures & demie du matin du lendemain 11 Août.

Pendant que ceci se passoit à l'assemblée, les alarmes augmentoient au château. Tous les avis qui y parvenoient annonçoient qu'il se formoit continuellement de nouveaux rassemblemens qui venoient renforcer & grossir successivement celui du Carrousel. De nouvelles colonnes, ayant Danton, Carra, Santerre & Saint-Huruge à leur tête, débouchoient déjà, vers les huit heures du matin, par le pont royal, le pont neuf, les quais & la rue Saint-Honoré. Toute la gendarmerie à cheval, au nombre de neuf cents hommes, terminoit la marche

de

de cette armée de plus de deux cents mille combattans, pillards ou curieux.

Le pont tournant est alors rétabli pour le passage ; & la réserve de quatre mille hommes que je voyois moi-même manœuvrer aux Champs-Elysées, s'ébranle tout-à-coup ; se dirige vers le château, traverse la place de Louis XV au pas de charge, entre par ce pont dans le jardin, & tourne la bouche de ses canons vers le château. Au même *instant les portes du jardin* du côté du *Manege* & de *la riviere* sont ouvertes ; des canons sont traînés sur les terrasses de droite & de gauche, & auprès du bassin, & pointés contre *le château*.

Malgré ces préparatifs menaçans & cet appareil formidable, il paroissoit encore possible à ceux qui ne connoissoient pas les projets des conjurés que l'attaque n'eût pas lieu. Mandat qui étoit de retour à son poste y maintenoit *le plus grand* calme. *Il* étoit par-tout, & par-tout il défendoit toute agression à la garnison du château.

De leur côté les conjurés vouloient pouvoir imputer au roi le sang qui alloit couler,

& l'accuser d'avoir le premier fait tirer sur le peuple. Dans cette vue, ils avoient recommandé à leurs satellites de ne pas tirer les premiers, mais de provoquer les Suisses de maniere à les engager à commencer le combat.

C'est dans la même vue que Péthion & Rœderer donnerent lecture à la garnison du château de l'article XV de la loi du 3 Octobre 1790, & leur ordonnerent de repousser la force par la force. Mais les Suisses qui avoient reçu du roi un ordre contraire, écouterent avec le plus grand sang froid les cris & les provocations des Marseillais & des Brestois, ainsi que les défis qu'ils leur faisoient d'ouvrir les portes & de se mesurer avec eux.

A la fin ceux-ci perdirent patience, & voyant que les Suisses étoient inébranlables dans leur résolution, ils firent commencer l'attaque par les charbonniers, qui en passant leurs perches au-dessous de la porte royale, parvinrent à l'enlever de ses gonds & à la renverser.

A l'instant une colonne de Brestois & de

Marseillais se précipita comme un torrent; mais elle vint se briser contre la barriere qui avoit été placée dans l'intérieur, & qui ne laissoit que des intervalles étroits de droite & de gauche gardés par des factionnaires.

Ici les provocations furent renouvelées avec plus de fureur que jamais. Les factionnaires Suisses furent saisis avec des crochets, traînés & massacrés à la vue de leurs camarades qui en devinrent furieux. Cependant leur commandant les contenoit encore, & ordonnoit aux assaillans de se retirer, en leur déclarant que, sur leur refus, il alloit faire feu sur eux. Mais ils ne lui répondirent que par de nouvelles provocations, par un torrent d'injures & par des coups de fusil.

Alors ce commandant, poussé à bout, s'avança vers les canonniers de la garde nationale placés auprès de la porte intérieure, & leur demanda s'ils vouloient tirer sur les brigands & repousser la force par la force. Ceux-ci ayant refusé, il ordonna au bataillon carré de s'ouvrir, & par un mouvement à droite & à gauche, il enveloppa les canonniers & les deux canons, &

ordonna aux canonniers Suiſſes de s'en emparer. Ils firent de ſuite une premiere décharge à mitraille ſur les Marſeillais & les Breſtois, qui reculerent, laiſſant pluſieurs des leurs morts ſur la place. Après cette décharge, les Suiſſes ſe reformerent en bataillon carré, & s'avancerent ſur la place du Carrouſel en faiſant un feu roulant de mouſqueterie. Tout prit la fuite devant eux. Ils s'emparerent de deux canons, & rentrerent dans la cour royale. La frayeur fut telle parmi les fuyards, que pluſieurs ſe précipiterent en bas des parapets des quais; en ſorte qu'il n'eſt pas permis de douter que ſi le roi eût eu ſa garde à cheval, & qu'elle eût donné, la déroute auroit été complete; & il auroit fait ce jour-là la contre-révolution, & repris, s'il l'eût voulu, ſon antique autorité.

Mais les conjurés s'appercevant qu'ils n'étoient pas pourſuivis, rallierent leurs cohortes fugitives dans les rues, ſur les quais & ſur les ponts, & revinrent deux fois à la charge. Ils furent encore repouſſés par la même manœuvre.

La porte de la cour des princes avoit été également forcée. Cependant le bataillon des Filles-Saint-Thomas faisoit bonne contenance & en imposoit aux conjurés, qui ne se rebutoient pas, & revenoient à chaque instant à la charge. Ils alloient même s'emparer de ce poste, lorsque deux jeunes officiers d'artillerie qui étoient dans les appartemens du château, descendirent dans cette cour, *s'emparerent* des deux canons qui avoient été abandonnés par les canonniers de la garde nationale, tirerent treize coups chacun avec une célérité étonnante, repousserent *la colonne* qui attaquoit ce poste, & ayant épuisé toutes les gargousses, ils remonterent dans le château sans être connus, & sans qu'on ait jamais pu avoir aucun renseignement sur leur compte.

Du côté de la cour Marsan le *succès* paroissoit encore plus décidé. Mais les quarante grenadiers Suisses, auxquels la défense de ce poste avoit été confiée, après avoir mis en fuite ceux qui l'attaquoient, firent *la* faute de poursuivre les fuyards jusques dans *la* rue de l'Échelle. Là, ils furent pris

en queue par une colonne qui ne leur permettoit plus de rétrograder, & en tête par ses neuf cents hommes de la gendarmerie à cheval, & par tous ceux qui s'étoient refugiés dans les maisons voisines, & qui faisoient pleuvoir sur eux une grêle de balles. Ils y périrent tous; mais ce ne fut qu'après avoir tué plus de quatre cents fantassins & quarante-trois cavaliers. Dans le nombre de ces derniers étoit un ancien cocher du comte d'Artois, de la taille de six pieds deux pouces, âgé d'environ trente ans.

Le combat étoit dans cet état, les Suisses de la cour royale avoient leur flanc gauche découvert par la mort des quarante grenadiers leurs camarades, ils avoient épuisé toutes leurs munitions, & il ne leur restoit que leurs baïonnettes. Cependant ils paroissoient déterminés à vaincre ou à périr à leur poste, lorsqu'un officier général vint leur notifier un ordre du roi que les conjurés de l'assemblée lui avoient fait signer, par lequel il leur enjoignoit de discontinuer leur feu, & de se retirer. Ils firent alors un mouvement rétrograde. Les assaillans en profi-

cerent, & ces quatre cents Suisses se trouverent tout-à-coup attaqués sur les deux flancs par la garde nationale elle-même qui formoit la garnison du château, & qui auroit dû les soutenir ; & sur les mêmes flancs & en tête, par les Brestois, les Marseillais & les conjurés réunis.

Culbutés par un feu terrible de mousqueterie & d'artillerie, ils firent leur retraite sous les voûtes du vestibule en face du grand escalier. Ils avoient encore une contenance imposante, & ils disputoient le terrain pied à pied & avec le plus grand acharnement, lorsque Westermann qui commandoit l'attaque, impatient de fixer la victoire de son côté, fond sur eux à la tête des Brestois & de sa colonne, accable par le nombre & par la force de l'impulsion tous ceux qui résistent, & poursuit les autres dans l'escalier & dans les appartemens. Ce ne fut plus alors un combat, mais une boucherie.

A peine les Suisses eurent été forcés dans le vestibule, que les gentilshommes & la partie des Suisses placés dans les postes de l'intérieur, croyant que dès-lors toute ré-

ſiſtance étoit inutile, jetterent leurs armes, défilerent la plupart par la grande galerie, gagnerent l'eſcalier du Louvre que les aſſaillans n'avoient pas eu la précaution de garder, & ſe ſauverent par la fuite.

Il n'étoit reſté dans le château que cent dix perſonnes de la maiſon domeſtique du roi, qui furent toutes maſſacrées. On exerça ſur pluſieurs des cruautés inouies. Les cuiſiniers furent mis à la broche, étendus ſur les tables des cuiſines & piqués avec des lardoires. Une femme de chambre de dix-huit ans fut priſe à quatre, & jetée par une fenêtre du ſecond étage dans la cour des princes, où elle s'écraſa. Les parties viriles des Suiſſes furent coupées, & des Meſſalines féroces les attacherent à leurs coiffes. Des cœurs, des foies, des boyaux & des lambeaux fumans de chair humaine furent portés en triomphe au bout des baïonnettes. Par-tout les Suiſſes étoient pourſuivis avec un acharnement qui tenoit de la rage. Tous ceux qu'on put découvrir, juſqu'aux portiers des hôtels & des égliſes, qu'on appeloit Suiſſes, quoique nés en France & de

parens

parens Français, furent massacrés. Les bijoux, l'argenterie, les petits meubles du château furent pillés. Les glaces, les miroirs, les vitres & tous les autres meubles furent brisés & jetés par les fenêtres. Des flocons de laine & de coton tirés des matelas, couvroient la surface des cours & de la place du Carrousel. Toute la porcelaine fut cassée, foulée aux pieds & pilée comme dans un mortier. Les casseroles, les chaudrons, les marmites & autres ustensiles de cuisine perdirent leur forme sous les pieds des vainqueurs, & furent applatis comme des feuilles de carton. Le feu qu'on avoit mis aux bâtimens qui séparoient les cours de la place, avoit produit un grand incendie qui menaçoit de se communiquer au reste des bâtimens. Enfin ce château qui une heure auparavant renfermoit une habitation commode, & tout ce qui est nécessaire pour le logement de douze cents personnes, étoit inhabitable, & présentoit le spectacle hideux de la fureur & de la mort, de la ruine & de la destruction.

Sur neuf cents Suisses, cinq cents au

moins furent tués au château ou dans leur fuite ; deux cents se sauverent, & les deux cents restans qui avoient accompagné la famille royale à l'assemblée, & auxquels le roi donna l'ordre de se rendre prisonniers, furent conduits à l'hôtel de ville.

Mais la commune voulant accoutumer le peuple à verser du sang, & inspirer la terreur qui étoit le principe que sa faction avoit adopté comme la base du succès de ses projets ultérieurs, après avoir donné verbalement l'ordre de transférer ces deux cents Suisses aux prisons de l'Abbaye, donna l'ordre secret de s'en défaire. Aussi à peine ces malheureux militaires furent-ils arrivés au quai, où ils marchoient attachés deux à deux, qu'une bordée de quatre canons chargés à mitraille, tirée en écharpe, en abattit la majeure partie, & blessa presque tous les autres. Ceux qui ne furent pas tués par cette décharge, furent achevés impitoyablement à coups de sabres, de baïonnettes & de crosses de fusil.

De leur côté les conjurés perdirent au moins quatre mille hommes, de même que

plusieurs femmes & enfans que la curiosité ou la soif du pillage avoient attirés.

Mandat, Carla & tous ceux qui commandoient au château furent assassinés dans la journée ou dans celle du lendemain ; & ces assassinats, préconisés par les conjurés, furent le prélude & l'avant-coureur certain de tous les assassinats juridiques qui furent commis depuis, des massacres de *Septembre*, & de toutes *les* horreurs dont nous avons été les témoins muets & immobiles.

Ainsi finit cette journée, qui ne vivra dans les fastes de l'histoire que pour en souiller les pages, pour être en exécration à tous les siecles, & pour apprendre aux hommes de tous les pays qu'une révolution est un si terrible fléau, qu'on ne sauroit y songer sans frémir.

Depuis long-temps tout annonçoit cette catastrophe ; & Louis XV lui-même l'avoit prophétisée dans une lettre qu'il écrivoit en 1772 au cardinal de Bernis. « Les empires, mon cher cardinal, vieillissent » comme les hommes. La France est dans » sa plus grande décrépitude. Les plus

Prophéties de Louis XV & de l'auteur.

» grands malheurs la menacent. Je les évi-
» terai, parce que je suis très décidé à faire
» pendre le premier qui me parleroit d'as-
» sembler les états généraux. Mais mon
» petit-fils ne les évitera pas ; & s'il avoit
» ce bonheur, ses enfans n'y échapperont
» point. »

Et vous aussi, enfans couronnés, automates royaux, gouvernans imbécilles de tous les pays & de tous les peuples, vous n'y échapperez pas ; & vous verrez l'Europe & l'Asie entieres républicanisées, si vous ne vous hâtez d'adopter une conduite opposée à votre conduite passée, si vous ne renoncez à cette diplomatie petite, caligineuse, fourbe & méfiante qui, au lieu de guerres d'honneur & d'un intérêt général, ne vous fit jamais entreprendre que des guerres de cupidité ; si vous ne suivez la politique de Pitt de déchirer la France par les factions & de l'épuiser par la guerre civile ; si vous n'imitez le clergé catholique dans ses impôts, le calife Omar dans sa haine pour les sciences, & la France république dans sa maniere de payer ses créanciers, d'organiser

les

les armées, de créer des ſoldats, de faire la guerre & de combattre; enfin, ſi votre ligue n'eſt univerſelle, prompte, active, de bonne foi & ſans ambition perſonnelle.

Le même chancre qui dévoroit la France vous ronge, le même philoſophiſme vous pourſuit, la même inquiétude agite vos peuples; & bientôt, ſi vous n'y prenez garde, votre derniere heure ſonnera: que dis-je? elle aura déjà ſonné pour la plupart.

Suites de la journée du 10 Août.

A en juger par les avantages que les Suiſſes obtinrent au commencement de l'action, il eſt aiſé de conclure que ſi le roi avoit eu de la fermeté & du courage; s'il avoit recréé ſa garde conſtitutionnelle, conſervé l'entier régiment des Gardes-Suiſſes, & qu'il eût reſté au château pour encourager ſes fidelles défenſeurs, il lui eût été facile d'écraſer les conjurés & de rétablir ſon autorité. Mais par ſa foibleſſe & par une confiance pouſſée juſqu'à l'imprévoyance, cette journée fut le tombeau de la plus ancienne, de la plus puiſſante monarchie dont les annales du monde aient conſervé l'hiſtoire, ainſi que du monarque lui-même.

Cependant Louis XVI, quoique prisonnier aux Feuillans, quoiqu'abandonné de tous ses courtisans, de tous ses défenseurs, ne perdit point encore l'espoir de remonter sur le trône. Il comptoit sur la majorité de l'assemblée, dont il connoissoit l'attachement à sa personne & à la constitution. Il comptoit sur la conviction intime de la pureté de ses actions, & sur le retour d'un peuple égaré qu'il pensoit devoir s'apitoyer sur son sort. Il comptoit peut-être sur les armées du roi de Prusse & de l'empereur qui marchoient vers la capitale.

Mais les conjurés surent si bien profiter de la victoire, inspirer tant de terreur aux membres de l'assemblée, & alimenter par tant de calomnies la haine du peuple, que ce malheureux prince vit bientôt disparoître jusqu'aux moindres rayons de sa timide espérance.

Louis & sa famille ne sortirent de la loge du logographe le 11 Août à deux heures & demie du matin, que pour aller se coucher sur les tables des comités dans la maison des Feuillans. Ils y furent gardés comme

prisonniers d'état, & sans autre liberté que celle d'assister dans la même loge aux séances du corps législatif. C'est ici que commencent véritablement le supplice de Louis & son agonie.

Là, il entendit depuis le 10 jusqu'au 12 Août, toutes les injures, les exécrations, les malédictions, les imprécations que les conjurés s'évertuoient à vomir contre lui. Là, on lui dit face à face : ---- *Tous sont fatigués des crimes de la cour.* ---- *Nous demandons la déchéance d'un roi perfide & sanguinaire, & l'envoi aux quarante-quatre mille municipalités du procès verbal de cette journée à jamais mémorable.* --- *Les peres pleurent leurs fils, les épouses leurs époux; c'est une cour traîtresse qui a fait couler leur sang.* --- *Dans la terre de l'égalité, la loi doit raser toutes les têtes coupables, même celles qui sont assises sur le trône.* --- *L'expérience a prouvé à la nation qu'il n'est aucun retour à espérer des anciens oppresseurs du peuple; elle va rentrer dans ses droits.* --- *Il faut garder le roi comme ôtage; il lui faut une garde de*

Commencement de l'agonie du roi

ſureté, & non d'honneur, & qu'il ne puiſſe communiquer avec perſonne. --- Les rois ſont les fléaux de la terre, & Louis XVI a creuſé le tombeau de la royauté. --- C'eſt le château qui a aſſiégé la nation, & non la nation qui a aſſiégé le château. Je termine par cette impudence atroce, ces détails affligeans.

Le peuple des départemens ignoroit de quel côté étoit la juſtice ou la trahiſon. Flottant entre des verſions contraires, il n'eût ſu s'il devoit prendre parti pour la cour ou pour les conjurés. Il étoit donc eſſentiel de lui préſenter la journée du 10 Août comme le triomphe de la liberté ſur une cour perfide qui tramoit la contre-révolution. Dans cette vue, la commiſſion extraordinaire, qui n'étoit compoſée que de conjurés, propoſa une adreſſe aux Français, dans laquelle le roi étoit repréſenté comme l'agreſſeur, comme ayant le premier ordonné de tirer ſur le peuple, comme ſeul coupable du ſang qui avoit coulé dans cette journée, &c.

On oſoit tenir ce langage, tandis que

depuis le 20 Juin le monde entier étoit convaincu de l'existence du projet de massacrer ou de mettre en fuite la famille royale, & de changer la dynastie régnante; tandis que le roi avoit licencié sa garde, & renvoyé toutes les troupes & serviteurs fidelles qui seuls auroient pu seconder son prétendu projet de contre-révolution; tandis que le projet des conjurés d'assiéger le château, étoit connu de tout Paris plusieurs jours avant son exécution; tandis que Westermann avoit été envoyé par Dumouriez pour diriger ce siege, ou, à mieux dire, cette attaque; tandis que la municipalité & les sections n'étoient occupées qu'à en faire les préparatifs, & que d'Orléans faisoit venir de tous côtés des brigands sous le nom de fédérés, & sous prétexte de les envoyer au camp de Soissons; tandis enfin que le roi n'avoit pris aucune mesure, ni pour l'attaque dont on lui supposoit le dessein, ni pour la défense, & qu'assuré de la violation de son domicile, il l'avoit abandonné avec sa famille, & s'étoit refugié dans le sein même de l'assemblée deux heures avant l'assaut livré par l'armée des conjurés.

Mesures pour cacher au peuple la vérité sur la journée du 10 Août.

Mais la manifestation de la vérité auroit pu rendre la victoire inutile ; aussi ceux-ci, pour l'empêcher de percer, se hâterent-ils d'expédier des courriers extraordinaires, pour transmettre aux autorités constituées & aux armées cette adresse mensongere, ainsi que le décret qui suspendoit le roi de ses fonctions. Ils arrêterent en même temps le départ des courriers ordinaires, ils violerent le secret des lettres en les éventrant. Ils mirent encore le scellé sur les presses de tous les journalistes qui n'étoient pas de leur bord, & ils firent même arrêter ceux qu'ils crurent assez courageux pour oser écrire la vérité.

Suspension du roi.

On ne peut lire, sans être pénétré de la plus profonde indignation, ce décret de suspension, où, par le machiavélisme le plus horrible, les conjurés eurent l'impudence d'énoncer que la guerre déclarée à l'empereur avoit été entreprise, au nom du roi, contre la constitution & l'indépendance nationale.

Un tel excès de scélératesse sera à peine croyable pour ceux qui savent combien

Louis XVI étoit pacifique, combien cette guerre répugnoit à ſon cœur, & que s'il ſe détermina à la propoſer, ce ne fut que parce qu'il y fut forcé par les factions des orléaniſtes & des républicains, par le vœu de toutes les ſociétés populaires, par l'avis unanime de ſon conſeil, composé alors de miniſtres jacobins, & par les autres motifs dont j'ai parlé.

Pouvoir donné à la convention.

Dans la même ſéance du 10 Août, il fut décrété *que le roi & ſa famille demeureroient dans l'enceinte de l'aſſemblée juſqu'à* ce que le calme fût rétabli dans Paris; qu'on leur prépareroit dans le jour un logement au Luxembourg, où *ils* ſeroient ſous la garde des citoyens & de la loi; qu'il ſeroit formé une *convention nationale pour prononcer ſur la déchéance du roi*, & qu'il ſeroit nommé un gouverneur au prince royal.

Création d'un conſeil exécutif.

D'Orléans s'attendoit à être nommé ce même jour lieutenant général du royaume; mais les deux factions des républicains & de la commune, qui ne vouloient pas ſe donner un maître, éluderent ſes inſtances,

& après avoir destitué les six ministres, ils nommerent à leurs places, pour former un conseil exécutif provisoire, Rolland, Claviere, Servan, Danton, Monge & Lebrun. Grouvelle fut nommé secrétaire de ce conseil.

L'influence des généraux Luckner & Lafayete sur leurs soldats épouvantoit les conjurés, & pour s'en débarrasser, ils envoyerent des commissaires aux armées, & les investirent du pouvoir de destituer & de mettre en état d'arrestation les généraux & tous les fonctionnaires civils & militaires.

Histoire de la faction de la commune de Paris.

C'est dans cette même journée du 10 Août que s'opéra la métamorphose de la faction des sectionnaires en faction de la commune; faction qui écrasa les deux autres, & qui après avoir élevé la puissance incroyable de Robespierre sur des monceaux de cadavres & de décombres, fut écrasée à son tour par l'effet de l'indignation générale qu'avoit produit l'excès de sa scélératesse.

L'histoire de cette faction, son origine, ses progrès & sa fin sont trop extraordinaires pour n'y pas consacrer quelques pages;

& les détails dans lesquels nous allons entrer sont si intimément liés à la conjuration de Robespierre, qu'il est impossible à ceux qui les ignorent de concevoir par quels moyens ce tyran féroce sut parvenir à la suprême puissance.

Dans la nuit du 9 au 10 Août, la faction des sectionnaires nomma six hommes de chaque section, qui furent choisis parmi les plus grands scélérats, avec pouvoir de se transporter à l'hôtel de ville, & d'y ordonner tout ce qu'ils jugeroient nécessaire pour sauver la patrie. Ils s'y rendirent en effet au nombre de deux cents quatre-vingt-huit; & *là*, en qualité de députés de ces mêmes sections & de représentans du peuple de Paris, ils déclarerent qu'ils se constituoient eux-mêmes, & par leur seule volonté, le conseil général de la commune, destituerent & chasserent de leur autorité les membres de ce conseil légalement nommés, ainsi que les municipaux, à l'exception de Péthion & de Manuel.

Après avoir exécuté contre le château le plan qui avoit été formé par le directoire

des trois factions réunies, elle voulut s'attribuer à elle seule tout le fruit de la victoire, en adoptant la terreur pour maxime unique. Elle imagina de comprimer par ce moyen non-seulement tous les gens de bien, mais même toutes les autorités constituées.

D'abord elle renouvela les visites domiciliaires nocturnes, sous prétexte que les gens qu'elle appeloit suspects avoient de la poudre & des armes cachées. Elle multiplia les arrestations à un tel point, que toutes les maisons de détention furent encombrées de prisonniers, & que ne pouvant plus les contenir, on fut contraint de les renfermer dans les églises des Carmes & de saint Firmin.

Le premier plan de cette faction étoit de faire de la municipalité de Paris, la municipalité de l'ancienne Rome, de la créer à son image, de la rendre indépendante & de lui attribuer tous les pouvoirs. Elle força en conséquence l'assemblée nationale à rompre en sa faveur les liens de la subordination & de la hiérarchie des pouvoirs. Elle obtint un décret qui la mit hors la surveillance du

département, & l'autorisa à ne reconnoître d'autres ordres que ceux de l'assemblée.

Bientôt même elle chercha à se soustraire à toute espece d'obéissance & de surveillance. L'assemblée avoit d'abord ordonné que la famille royale seroit logée au Luxembourg, & ensuite à l'hôtel du chancelier : mais cette faction qui vouloit s'emparer de ces illustres prisonniers, disposer à son grê de leur vie, & les garder comme ôtages jusqu'à ce que le danger fût passé, s'y opposa, & exigea qu'ils fussent transférés au Temple, sous prétexte qu'ils y seroient beaucoup plus en sureté ; & afin qu'aucun partisan du roi ne pût échapper, elle se fit attribuer le droit d'accorder ou de refuser des passe-ports exclusivement aux sections qui étoient auparavant investies de ce droit.

Il ne suffisoit pas à cette faction atroce de faire arrêter & emprisonner tous ceux qui auroient pu s'opposer à ses desseins, il falloit encore les faire mourir, & légaliser en quelque sorte les assassinats qu'elle se proposoit de commettre. C'est dans cette coupable pensée que Robespierre se pré-

ſenta à l'aſſemblée à la tête d'une députation de cette commune, & dit : « Il n'eſt » parlé dans votre dernier décret que des » crimes du 10 Août ; mais c'eſt trop reſ» treindre la vengeance du peuple. --- Ces » hommes qui ſe ſont couverts du maſque » du patriotiſme pour tuer le patriotiſme ; » ces hommes qui affectoient le langage des » lois pour tuer toutes les lois ; ce Lafayete » qui n'étoit peut-être pas à Paris, mais » qui pouvoit y être, ils échapperoient » donc à la vengeance nationale ? --- Il faut » au peuple de nouveaux juges pour les » circonſtances. --- Il ſe repoſe, mais il ne » dort pas. Il veut la punition des coupa» bles : il a raiſon. Nous vous prions donc » d'effacer ce double degré de juridiction » qui, en établiſſant des lenteurs, aſſure » l'impunité. Nous demandons que les cou» pables ſoient jugés par des commiſſaires » pris dans chaque ſection, ſouverainement » & en dernier reſſort. »

Déjà comprimée par la terreur, l'aſſemblée déféra au vœu de la commune, & s'empreſſa d'organiſer un tribunal pour juger

les

les crimes du 10 Août, & de charger la commune de la nomination des membres qui devoient le composer. Robespierre fut nommé président ; & Mathieu, Osselin, Pepin, Degrouete, Lavaux, d'Aubigny & Dubail, juges. Les fonctions d'accusateurs publics furent confiées à Coffinhal, Lullier & Réal.

Mais bientôt cette faction s'appercevant que ce tribunal étoit assujetti à certaines formes qui ne lui permettoient pas d'assassiner tous les jours un grand nombre d'innocens, créa de son autorité une commission populaire, & la mit en activité sans la permission du législateur. Telle fut l'origine de ces fameux tribunaux révolutionnaires qui couvrirent le sol de la France d'échafauds & de cadavres.

Ainsi furent organisés le despotisme & la tyrannie de la faction de la commune, qui dès-lors ne songea plus qu'à profiter de son influence dans l'assemblée pour lui arracher tous les décrets qu'elle croyoit nécessaires, soit pour rendre odieuse la famille royale, soit pour effacer jusqu'aux moindres traces

de la royauté, soit pour rendre inutiles les efforts de l'empereur, de la Prusse & des émigrés.

Mesures pour la défense de Paris.

Les mesures les plus extraordinaires furent adoptées aussitôt que proposées. L'assemblée nationale se déclara permanente. La formation d'un camp autour de Paris fut arrêtée, & il fut ordonné que les canonniers formeroient des esplanades & des batteries sur les hauteurs de Montmartre. Tous les juges de paix de Paris furent destitués, ainsi que les commissaires du roi près les tribunaux & les membres des administrations départementales qui avoient montré quelque attachement à la constitution. Tous ceux du département de Paris furent suspendus, l'état-major de la gendarmerie fut licencié, & Paris fut approvisionné d'une immense quantité de poudre. Les statues des rois furent abattues, & remplacées par des statues de la liberté. La place des Victoires prit le nom de place des Victoires nationales, & on y éleva une piramide sur laquelle sont inscrits les noms de quelques citoyens morts le 10 Août. On ordonna l'évacuation

de toutes les maiſons royales, l'inventaire des meubles de la couronne & la confiſcation de toutes les preſſes royaliſtes. On fondit en canons tous les bronzes. On révoqua l'édit qui établiſſoit une proceſſion annuelle pour célébrer la naiſſance de Louis XIV. On ordonna le changement des monnaies, & l'effigie de Louis XVI qui étoit empreinte ſur les murs de la ſalle de l'aſſemblée, fut effacée & couverte par la *déclaration des droits de l'homme*. Les actes du corps légiſlatif furent déclarés lois, & les miniſtres chargés d'en ordonner l'exécution au nom de la *nation*. Le ſceau de l'état, portant trois fleurs de lis, fut changé & remplacé par la figure de la liberté, armée d'une pique ſurmontée d'un bonnet, & pour légende ces mots: Au nom de la nation françaiſe. Le conſeil exécutif ôta à Dillon le commandement de l'armée de Meuſe, & appela Dumouriez pour commander l'armée du centre à la place de Lafayete, qui fut deſtitué & décrété d'accuſation. Les régimens ſuiſſes furent licenciés ou renvoyés. Enfin, douze députés furent chargés

d'aller tous les jours ſurveiller les travaux du camp, & encourager les travailleurs par leur exemple.

Gouchon propoſe le gouvernement républicain.

Ces meſures, ces précautions diverſes, cette rage contre les moindres emblêmes de la royauté, annonçoient l'intention de proclamer prochainement la république; & Gouchon fut le premier qui en fit la propoſition. « République ou monarchie, » diſoit-il, préſident ou roi, eh! peuple » enfant, que vous importent les mots, » pourvu que nous ayons un gouvernement » à l'ombre duquel nous puiſſions vivre » heureux & libres? » Mais les circonſtances n'étoient pas encore favorables, & les conjurés étoient trop occupés de leurs dangers perſonnels, & trop incertains ſur le gouvernement à adopter, pour s'occuper ſérieuſement des lois organiques d'une république.

En effet, le danger commençoit à devenir preſſant. Les Autrichiens, commandés par Clairfait & par Hohenloe, ravageoient à cette époque les environs de Lille, Condé, Valenciennes & Sare-Louis; & les coaliſés

venoient de s'emparer du poste important de Rodesnack.

Alarmée de cette derniere nouvelle, l'assemblée décréta aussitôt que la famille royale, les femmes & enfans des émigrés seroient gardés comme ôtages. La famille royale fut transférée au Temple avec l'appareil le plus imposant. Trente mille hommes d'infanterie & toute la cavalerie de Paris escortoient la voiture qui renfermoit cette famille dont le seul crime étoit d'avoir occupé le trône. Ils l'accompagnerent en prison dans le plus morne silence. La reine, placée à la gauche de son époux, tenoit son fils debout entre ses jambes, sembloit le montrer au peuple, & lui dire : « Sa jeunesse, son innocence, ses grâces, ses malheurs ne le rendent-ils pas l'être le plus intéressant? Et quand même les auteurs de ses jours seroient coupables, pourquoi le puniriez-vous des crimes auxquels il est impossible qu'il ait participé ? » Mais ce jour-là tous les cœurs étoient d'airain, & ce tableau touchant n'arracha aux curieux ni une larme, ni même un soupir.

Translation & emprisonnement de la famille royale au Temple.

Brigandages & rapines de la commune de Paris.

Cependant pour entretenir la haine du peuple contre cette famille, & pour l'exécution des projets ultérieurs de la nouvelle faction, la calomnie & l'intrigue ne suffisoient pas; il falloit encore de l'argent, & le trésor public étoit épuisé même d'assignats. Le comité des finances qui avoit mis cent mille francs à la disposition de la commune pour la journée du 10 Août, ne vouloit pas prendre sur lui de faire de nouvelles largesses; & l'assemblée qui avoit déjà prêté à la ville de Paris plusieurs millions, ne paroissoit pas disposée à faire de nouveaux prêts. Chaque jour les dépenses augmentoient, & l'impossibilité d'y pourvoir devenant plus grande, cette faction imagina de suivre l'exemple qu'avoit donné d'Orléans, & de recourir au vol & aux brigandages.

Elle fit d'abord apposer les scellés sur la caisse de l'extraordinaire, & s'empara de tous les assignats qu'elle y trouva. Elle vendit les passe-ports, & elle retira de celui du prince de Poix trois cents mille francs, & trente mille de celui de Narbonne. L'argenterie du château qui avoit été déposée à la

commune, & qui étoit entassée dans une salle, où elle formoit un massif d'environ quatre toises cubes, disparut en entier dans une nuit. Le canon d'argent du garde-meuble fut enlevé par un officier municipal. Delaunai, l'un des commissaires de cette commune, força les portes du même garde-meuble à main armée, & y vola plusieurs effets précieux de la couronne. Un autre fit des ravages inappréciables à l'école royale militaire, & y enleva tous les sabres qui y avoient été déposés. Elle envoya dans un très-grand nombre de départemens des hommes de son bord, qui sans autre mission que celle qu'ils recevoient d'elle, & leur diplôme de jacobin, parvenoient, avec le secours des sociétés populaires locales, à s'emparer de l'argenterie & des effets précieux des émigrés & des grands propriétaires, & levoient sur ceux-ci des contributions énormes.

Ces vols, ces rapines, ces brigandages, les cris des malheureux qu'on dépouilloit parvinrent à l'assemblée, qui ouvrit enfin les yeux, & qui voulant arrêter cette com-

mune dans ſa marche infernale, lui ordonna de ſe renouveler & de ceſſer ſes fonctions; & afin de lui ôter tous les moyens de déſobéiſſance, elle mit la force publique à la diſpoſition du maire Péthion.

Mais, d'un côté, Marat en provoquant le maſſacre des membres de l'aſſemblée, & de l'autre, Tallien en la menaçant, dans un diſcours fait à la barre, de toute la fureur du peuple, lui inſpirerent tant de terreur, que l'exécution de ce décret demeura ſuſpendue.

Alarmes dans Paris, & nouvelles meſures pour ſa défenſe.

Une autre cauſe plus puiſſante encore commanda à toutes les factions de ſe réunir de nouveau. La grande armée des coaliſés, commandée en perſonne par le roi de Pruſſe & par le duc de Brunſwick, venoit de s'emparer de Longwi après un bombardement de quinze heures ſeulement.

Cette nouvelle, qui commença à répandre l'alarme dans tout Paris, & ſur-tout parmi les conjurés, leur ſuggéra le triple projet d'épouvanter les partiſans du roi, & de les empêcher d'aller ſe réunir aux coaliſés; de convaincre ceux-ci que la France

alloit leur oppoſer une réſiſtance qu'il leur ſeroit impoſſible de vaincre ; que même, dans le cas du ſuccès, ils ne régneroient que ſur des cadavres & des ruines, & que les chefs eux-mêmes n'échapperoient pas aux poignards des Scévola français ; enfin, de rendre le peuple complice de tant de crimes, de tant & de ſi grands forfaits, que ne pouvant plus en eſpérer raiſonnablement le pardon, il s'attachât inviolablement au ſort des conjurés, & ſe défendît en déſeſpéré juſqu'à la derniere extrémité.

Les meſures qu'ils prirent pour l'exécution furent encore plus extraordinaires & plus atroces que le projet même. On ordonna l'arreſtation de tous les nobles & la déportation des prêtres. On requit le département de Paris de fournir trente mille hommes, dans leſquels les canonniers ſeroient incorporés. On força les départemens à rendre les fuſils qui leur avoient été envoyés, & à les remettre aux volontaires. On tira de Rochefort tous les canons diſponibles. Toute la gendarmerie du royaume fut mandée à Paris. On s'empara de tous les chevaux de

Paris & de ceux des émigrés. La municipalité fut autorisée à désarmer les gens suspects, à livrer leurs armes aux patriotes, & à disposer de leurs chevaux & de leurs chariots. Dix-huit cents grenadiers & dix-huit cents chasseurs de Paris, les fédérés Marseillais, Brestois & autres, deux mille hommes de la gendarmerie à pied; & la compagnie franche de la section des Quatre-Nations, reçurent l'ordre de marcher. On déclara traître à la patrie, & comme tel puni de mort, tout citoyen qui, dans une ville affiégée, parleroit de se rendre. On ordonna que lors de la reprise de Longwi, toutes les maisons en seroient détruites & rasées jusqu'aux fondemens, à l'exception des seuls édifices nationaux. On proposa l'organisation d'un corps de douze cents tyrannicides chargés de poignarder les généraux & les tyrans qui faisoient la guerre aux Français. De Laporte, intendant de la liste civile du roi, fut guillotiné le 24 Août; & le lendemain du Rosoi, rédacteur de la gazette de Paris, subit le même supplice. Celui-ci en arrivant sur l'échafaud s'écria :

Ah ! qu'il est beau pour un royaliste tel que moi de mourir le jour de S. Louis ! Lajard, Degrave & Narbonne, anciens ministres, furent décrétés d'accusation. L'abbé Lenfant, confesseur de Louis XVI, & la fameuse Dubarri, maîtresse de Louis XV, furent arrêtés. Danton demanda que le peuple se levât en masse & se précipitât sur les ennemis. Pour déterminer ce mouvement général, le conseil provisoire envoya des commissaires dans tous les départemens prêcher l'insurrection & la croisade. On imprima le livre rouge contenant les prétendues dépenses secretes de la cour, & on donna la plus grande publicité à un plan qu'on attribuoit aux coalisés, de piller & d'incendier les maisons de tous les patriotes, de faire pendre par milliers ceux qui échapperoient au fer des soldats, & de relever le trône sur leurs cadavres.

Rage des conjurés lorsqu'ils apprennent les nouveaux succès du roi de Prusse.

La prise d'Etain & de Stenai, & l'investissement de Verdun par l'armée des coalisés, acheva de répandre l'alarme dans Paris & le désespoir dans l'ame des conjurés. La commune s'assemble à la hâte,

suspend le maire Péthion de ses fonctions, & prend un arrêté qui portoit en texte: « Aux armes, citoyens, aux armes, l'en- » nemi est à nos portes, » & qui ordonnoit, 1.° que les barrieres seroient fermées; 2.° que tous les chevaux seroient arrêtés; 3.° que tous les citoyens se tiendroient prêts à partir & à fondre sur l'ennemi; 4.° que ceux qui ne pourroient ou refuseroient de marcher seroient désarmés; 5.° que la générale seroit battue & le canon d'alarme tiré; 6.° que les membres du conseil se rendroient dans leurs sections respectives pour y peindre avec énergie les dangers imminens de la patrie, les trahisons des suspects, la liberté menacée, le territoire français envahi, le retour à l'esclavage, le pillage des maisons, le viol des femmes, l'assassinat & le supplice des patriotes.

Cet arrêté avoit été pris au point du jour du 2 Septembre; & déjà avant les dix heures du matin des commissaires, ayant le chapeau abattu & un crêpe funebre, parcouroient à cheval toutes les rues de Paris, & faisoient, à chaque station, au peuple

assemblé une harangue qu'ils prononçoient d'un ton larmoyant & d'une voix sépulcrale, & de laquelle j'ai retenu les phrases suivantes : « Citoyens, la patrie est dans le
» plus grand danger. L'ennemi est à vos
» portes. Verdun qui l'arrête ne peut tenir
» que huit jours. Il est de votre intérêt, de
» votre devoir de voler à son secours. Votre
» refus ou votre apathie produiroient les
» plus grands malheurs. Le tyran de la
» Prusse & ses féroces satellites, les traîtres
» *émigrés plus* cruels encore, après avoir
» affamé cette ville, y entreroient en vain-
» queurs irrités, le fer & la flamme à la
» main. Tout deviendroit leur proie, &
» *Paris*, cette cité superbe, ne présente-
» roit plus que des monceaux de cendres,
» des décombres & des ruisseaux de sang.
» Réunissons - nous donc au Champ-de-
» Mars, & que d'ici à demain cent cin-
» quante mille hommes partent & aillent
» exterminer les tyrans. »

Cette proclamation & l'arrêté qui l'avoit ordonnée, furent le signal du carnage dans les prisons; & dans la même journée, Massacres de Septembre.

& dans celle du lendemain, quatorze cents prêtres furent égorgés dans l'église des Carmes, & sept cents dans celle de saint Firmin. Les mêmes massacres eurent lieu dans les prisons de Bicêtre, de Vincennes, de l'Abbaye, du Palais, du Châtelet, de la Force & de la Conciergerie.

Retracerai-je ici toutes les horreurs qui furent commises dans ces deux jours affreux? Dirai-je à la postérité que la princesse de Lamballe, belle-sœur du duc d'Orléans, fut massacrée, sa tête mise au bout d'une pique, promenée sous les fenêtres des appartemens du duc, son cadavre traîné dans les rues, & son cœur, encore palpitant, mangé par une femme, ou plutôt par une furie? Dirai-je qu'un prêtre, en voyant entrer les égorgeurs, plongea son couteau dans le sein d'un autre prêtre, & se tournant du côté des bourreaux : ne suis-je pas digne, leur dit-il, d'être des vôtres ? Il fut sauvé. J'ai vu deux femmes porter sous le bras des morceaux de cuisses humaines dans des linges ensanglantés. Je les fixe avec horreur; elles s'en apperçoivent, & me disent avec

fureur : *Oui, oui, nous en portons de la chair d'ariſtocrate, nous allons en faire des haricots, & nous ne les quitterons pas que nous ne les ayons mangé tous.* J'ai vu le 3 Septembre ſix égorgeurs promener dans les rues de Paris un priſonnier qu'il leur avoit plu d'épargner. Ils étoient en bonnets rouges, en gilets, le bras droit nud, le ſabre à la main, & ils dégoûtoient de ſang depuis la pointe de leurs ſabres juſqu'à leurs pieds. Deux étoient placés ſur le ſiege d'un cabriolet découvert, ayant au milieu d'eux le priſonnier ſauvé, tandis que les quatre autres étoient debout ſur les brancards. Oui, j'ai entendu Tallien, ce même Tallien qui oſe aujourd'hui ſe prétendre innocent de tout le ſang qui a coulé dans ces deux journées, dire à l'aſſemblée qu'on n'avoit égorgé que des ſcélérats reconnus, & que la garde des barrieres occupant beaucoup, il n'étoit pas reſté une force ſuffiſante pour empêcher ces maſſacres. Mais n'étiez-vous pas le ſecrétaire général de cette commune ſcélérate qui les ordonnoit? N'étoit-ce pas cette même com-

mune qui ſalarioit les égorgeurs, qui payoit à 24 francs par jour & les forts de la halle qu'elle avoit créé juges, & les Marſeillais qu'elle avoit établi bourreaux ? Eh ! falloit-il autre choſe qu'une ſimple patrouille de dix hommes pour arrêter des aſſaſſinats dont le ſouvenir nous fait encore reculer d'horreur ?

O mes contemporains ! n'avez-vous pas, comme moi, lu dans des écrits rédigés par les conjurés le panégyrique de ces horribles maſſacres ? N'y avez-vous pas lu que des indices particuliers, des dénonciations ſignées annonçoient que pendant la nuit on devoit ouvrir les priſons pour faire évader les conſpirateurs ? Que les autres détenus, auxquels on devoit donner des armes, ſe répandroient dans la ville, forceroient les corps de garde, & réunis à quelques autres brigands, pilleroient & incendieroient les maiſons ? Les ſcélérats ! ils oſoient appeler conſpirateurs les innocentes victimes de leur lâche conſpiration !

Ils porterent encore plus loin l'impudence de leurs abſurdes calomnies. Perſuadés que

le peuple est enclin à croire sur parole tout ce qui part de ceux qui se disent ses amis, ils supposerent que seize particuliers, parmi lesquels ils rangerent l'archevêque d'Arles & le vicaire de saint Ferriol de Marseille qu'ils avoient fait assassiner lâchement la veille, avoient été trouvés armés de pistolets & de poignards, & que l'archevêque avoit tiré un coup de pistolet qui avoit blessé mortellement un citoyen ; que les Marseillais & les fédérés, indignés contre ces prétendus conspirateurs, se réunirent à la garde nationale de Paris, & s'écrierent : « Le danger de la patrie nous appelle aux frontieres, partons ; mais, en quittant nos familles, ne laissons pas derriere nous des hommes qui égorgeroient nos femmes & nos enfans. Que les scélérats meurent tous.... » Eh ! plût à Dieu que cette imprécation ne fût retombée que sur les vrais scélérats ! Des femmes intéressantes par leur beauté & par la foiblesse de leur sexe, des enfans plus intéressans encore par leur innocence, des vieillards près de descendre dans la tombe, des prêtres dont le seul crime étoit leur

fidélité à la religion, n'auroient pas été indignement assassinés.

Massacre des prisonniers d'orléans. Les prisonniers d'Orléans, contre lesquels il n'existoit aucune preuve de crime, faisoient encore ombrage aux conjurés, & ils craignoient que s'ils étoient acquittés, ils entraîneroient dans le parti du roi un grand nombre de mécontens. Ils résolurent donc de s'en défaire, & ils firent ordonner qu'ils seroient transférés ailleurs, sous prétexte qu'ils n'étoient pas en sureté à Orléans. La commune de Paris chargée de cette translation, au lieu de les envoyer au château de Saumur, conformément au décret, donna l'ordre secret au commandant du détachement & à cinquante Marseillais égorgeurs qui en faisoient partie, de les conduire à Versailles, & de les massacrer arrivant.

Sur cinquante-trois prisonniers, il y en eut cinquante qui furent en effet percés de mille coups sur les mêmes charrettes qui les avoient transportés, & où ils étoient attachés. Le duc de Brissac & un officier de Cambrésis lutterent long-temps contre les

assassins. L'officier se défendit pendant près de demi-heure sans autre arme que son chapeau dont il se servoit comme d'un bouclier ; & il est probable que s'il eût pu se détacher & s'emparer d'un sabre, il auroit écarté & mis en fuite ces vils assassins.

Les papiers vendus aux conjurés attribuèrent ce nouveau massacre à une insurrection populaire ; mais je tiens d'une personne digne de foi, qui étoit du nombre des douze cents hommes de l'escorte, que le commandant & les cinquante Marseillais furent seuls coupables de cette boucherie ; qu'ils avoient été commandés & payés par la commune de Paris, & que si le reste du détachement, qui fut témoin de cette scene d'horreur, resta immobile pendant son exécution, il écumoit de rage de ne pouvoir délivrer ces malheureux proscrits.

Cependant les dangers de la guerre devenoient de jour en jour plus imminens. Verdun étoit sur le point de se rendre ; & il n'y avoit de là à Paris ni armée, ni position militaire capable d'arrêter l'armée victorieuse du roi de Prusse, qui étoit composée

Dénûment de tous les moyens de résistance à l'armée prussienne.

de plus de quatre-vingts mille hommes effectifs.

On donna alors l'ordre à Dumouriez de quitter la Flandre, & d'aller, avec vingt-six mille hommes qui composoient son armée, joindre celle de Kellermann, pour s'opposer aux progrès du roi de Prusse. On chercha à renforcer les réserves de Châlons & de Soissons. Des bandes de volontaires, la plupart sans armes & sans instruction, défiloient dans l'assemblée, & partoient pour ces deux destinations. Mais à peine y étoient-ils arrivés, qu'ils s'en retournoient, parce qu'il n'y avoit ni provisions de bouche, ni armes, ni vêtemens, ni souliers.

La pénurie des armes étoit telle, que le conseil exécutif répondit à la demande d'armes que lui fit le bataillon de la section de Mirabeau, alors au camp de Maulde, qu'il falloit que lorsqu'on donneroit une bataille, ce bataillon suivît l'armée pour prendre les fusils des morts & des blessés.

L'état du camp de Paris étoit encore moins rassurant. On avoit bien organisé par un décret les troupes & la police de ce

camp ; mais il n'y avoit ni troupes, ni police. Les bourgeois qu'on avoit commandé pour les travaux ne travailloient que par fantaisie, & décampoient au bout d'un quart d'heure. Les journaliers employés aux mêmes travaux murmuroient & menaçoient de quitter si leur paie n'étoit augmentée. Le petit nombre de recrues qui étoit à Soissons arrêtoit les convois de farine à mesure qu'on les envoyoit aux armées. Celle de Dumouriez avoit manqué de vivres pendant deux jours. L'indiscipline & la désertion étoient à leur comble, & l'armée étoit menacée d'une désorganisation totale & prochaine.

La position des armées étoit désastreuse, & annonçoit un avenir sinistre. Du côté de la Flandre, les Français avoient évacué le camp de Maulde, & les Autrichiens s'en étoient emparés, ainsi que de la ville de Saint-Amand & de tous nos magasins.

En Champagne, les gorges du Clermontois & les trouées d'Autry, gardées par l'armée de Dumouriez, avoient été forcées. Dillon, qui commandoit l'avant-garde,

avoit été chassé des hauteurs de Bienne au-dessus de Sainte-Menehould. Le camp de Grand-Pré, occupé par le reste de cette armée, avoit été emporté & forcé, & Kellermann étoit acculé sur Bar-le-Duc. Ces deux généraux n'avoient en tout que cinquante-huit mille hommes, qui même n'étoient pas effectifs, & dont le nombre diminuoit tous les jours par la désertion. Enfin Verdun est pris, & le roi de Prusse refuse de faire la garnison prisonniere de guerre, & affecte de la renvoyer.

Les commissaires de l'assemblée près les armées écrivirent à ce sujet de Châlons le 9 Septembre, « que la garnison de Verdun, » en rétrogradant, semoit par-tout la consternation & la sécurité. La consternation, » en publiant que les habitans l'avoient forcée à livrer la place; & la sécurité, en » annonçant que le roi de Prusse & le duc » de Brunswick les avoient comblés de » bienfaits, & leur avoient dit : Nous ne » venons pas vous faire la guerre, mais » nous venons rétablir Louis XVI sur le » trône; votre intérêt exige que vous res-

» tiez tranquilles, ou que vous vous ran-
» giez sous nos drapeaux ; car vous n'avez
» pas des forces pour nous résister, &
» vous êtes trahis par-tout.

» Nous avons, continuent ces commis-
» saires, demandé au maréchal Luckner où
» en étoit la formation du camp de Châ-
» lons. Il nous a répondu que rien n'étoit
» encore commencé. Nous attendons ici
» le général Labourdonnais. C'est lui qui
» doit commander à *Soissons*, où tout étoit
» à notre arrivée en aussi mauvais ordre
» qu'ici. Il en étoit de même au camp de
» Meaux. »

C'est dans cette piece officielle & authentique, & non dans les relations mensongeres qui furent publiées depuis, que la génération présente & la postérité doivent puiser la vérité. Elle peint sans aucune exagération la véritable situation de nos forces après la prise de Verdun, & seule elle forme une preuve déterminante de la vérité des causes secretes de la retraite inattendue du roi de Prusse.

Malgré l'urgence du danger, la réunion

des trois factions ne fut pas de longue durée. Unies contre l'ennemi & contre le roi, elles étoient divisées sur les moyens de salut, & cherchoient à s'entre-détruire pour s'emparer de l'autorité, & exclure leurs rivales du gouvernement. Paris, en un mot, présentoit en ce moment le tableau de Jérusalem assiégé par Tite.

Intrigues, manœuvres & vexations de Robespierre.

Robespierre qui avoit été nommé président du tribunal institué pour juger le 10 Août, & qui se trouvoit en même temps membre du conseil de justice auprès du ministre Danton, donna sa démission de ces deux places, & opta pour celle de représentant de la commune.

Dans le dessein qu'il avoit formé de parvenir à la suprême puissance, & de forcer le peuple à l'élever à la dictature, il inonda le public de proclamations qui augmenterent les alarmes & le désordre. Il répandit qu'on n'avoit suspendu Louis XVI que pour placer sur le trône le duc de Brunswick ou le duc d'Yorck; que Brissot & les girondins avoient vendu Paris au duc de Brunswick, & qu'ils en avoient reçu plusieurs millions,

tandis

tandis que Marat, qui faisoit de Robespierre son unique divinité, tapissoit les murs de la capitale des plus infames calomnies contre les membres du corps législatif, & désignoit les sujets que le peuple devoit appeler à la convention. Enfin la terreur que cette faction inspiroit étoit si grande, que les ambassadeurs des puissances étrangeres, convaincus que le roi de Prusse s'empareroit de Paris, & craignant d'être assassinés avant la prise de la ville, s'empresserent de demander des passe-ports, & de se retirer.

La lutte des factions entre elles ne diminuoit rien de l'acharnement que celle de la commune avoit toujours montré contre la famille royale. Le roi fut mis au secret. On ne lui donna qu'un seul homme pour le servir. Il fut séparé de sa famille, & forcé d'occuper l'appartement du second au Temple. Le prince royal fut logé au rez de chaussée, & la reine, madame royale & madame Elisabeth dans les petits appartemens adjacens à la tour. Deux officiers municipaux furent chargés de ne jamais quitter Louis XVI, & de le surveiller. Les

fenêtres de ſon appartement furent grillées en fer & maſquées par des abat-jours, & une garde nombreuſe placée dans les galeries qui regnent au-deſſus. On creuſa autour de ſa demeure un foſſé large & profond qui fut rempli d'eau, & on éleva au-delà de ce foſſé un mur qui déroboit à tous les voiſins la vue du bâtiment.

En même temps cette faction envoyoit de nouveaux commiſſaires dans les départemens. Les inſtructions qu'elle leur avoit donné portoient qu'ils viſiteroient les clubs, leur remettroient des exemplaires de la relation menſongere des événemens du 10 Août, engageroient les plus forcenés jacobins à recevoir les gazettes des journaliſtes qu'elle ſalarioit, & à les lire au peuple aſſemblé, à tenir note de ces jacobins & du nombre des exemplaires qu'il falloit diſtribuer, à agiter le peuple par tous les moyens qui pouvoient entretenir ſes inquiétudes, à le pouſſer au meurtre, à l'incendie, au pillage, afin que perdant tout eſpoir de pardon, il s'unît indiſſolublement aux factieux, & qu'il n'osât jamais s'en ſéparer,

de peur de ſubir la juſte punition de ſes crimes.

C'eſt par ces inſtructions atroces, & par l'exécution exagérée que leur donnerent les commiſſaires que cette faction employa, qu'elle parvint à animer de ſon propre eſprit le peuple français. Dès-lors ce peuple devint l'inſtrument aveugle de la terreur, & ſervit de marchepied au féroce Robeſpierre pour s'élever ſur le trône ſanglant du plus affreux deſpotiſme qui ait jamais peſé ſur l'eſpece humaine.

Ces commiſſaires donnerent au peuple des départemens l'exemple de toutes les ſortes de brigandages & d'une férocité inouie. Ils enlevoient l'argenterie, les effets précieux des châteaux & des riches particuliers, faiſoient arrêter les ſuſpects & les faiſoient transférer à Paris. Ils rivaliſoient toujours avec les commiſſaires du conſeil exécutif, & ſouvent même ils entravoient leurs meſures. Certains porterent l'audace juſqu'à ordonner, à Meaux, de fondre une piece de canon du calibre de la tête de Louis XVI, afin, ajoutoient ces frénéti-

ques, qu'en cas d'invasion on pût envoyer aux ennemis la tête de ce traître.

Cependant, tandis que cette faction de la commune ou de Robespierre ne cherchoit qu'à propager la terreur & à accroître le désordre pour appeler la dictature, celles de d'Orléans & des républicains songeoient à mettre Paris dans l'état de la plus imposante défense. Elles pressoient les travaux du camp, qu'elles avoient divisés en quarante-huit parties affectées aux quarante-huit sections. Elles avoient fait venir de la fonderie d'Indret cent pieces de canon, de Nantes cent pieces, & de divers magasins neuf cents milliers de poudre.

Découragement des armées occasionné par leurs défaites.

C'est à cette même époque que Dumouriez qui gardoit les passages d'Argone & de Mazarin, & qui s'attendoit à être battu, fit une proclamation pour enjoindre aux districts environnans de faire retirer sur les derrieres les bestiaux & les chevaux. Il y annonçoit qu'à l'approche de l'ennemi, il feroit sonner le tocsin pour prévenir les citoyens de se porter en avant de leurs paroisses avec les armes qu'ils pourroient

se procurer, & de couper les arbres sur la lisiere des forêts d'Argone & de Mazarin, afin d'empêcher l'ennemi de pénétrer.

Malgré ces précautions, Dumouriez fut attaqué & battu sur trois points différens, & l'ennemi perça par la trouée de la Croix-aux-Bois.

Luckner qui le premier rendit compte de cette affaire, annonçoit que sur trois bataillons, un seul avoit voulu marcher à l'ennemi; que celui des *Lombards* avoit été taillé en pieces; que Dumouriez avoit été battu, & que son avant-garde, commandée par Dillon, avoit été hachée.

Le 15 Septembre Dumouriez qui fuyoit devant l'ennemi arriva à Sainte-Menehould avec les débris de son armée. Le 16 il campa à Brau, fit arrêter, déshabiller & garrotter certains fuyards. Il écrivit lui-même qu'il y avoit eu dans son armée une terreur panique; que dix mille hommes avoient fui devant quinze cents; qu'il avoit commencé les exécutions, qu'il en feroit de terribles; qu'il renvoyoit tous les bataillons qui avoient abandonné leurs canons, & qu'il avoit chassé

tous les officiers & soldats qui avoient perdu leur fusil.

Le 17 du même mois Dumouriez fut encore attaqué dans son camp des Illites, & il annonça qu'il le seroit encore le lendemain, & que tout étoit perdu si on n'arrêtoit le roi de Prusse par d'autres moyens.

Dumouriez éprouva le 20 du même mois une nouvelle défaite, & le 23 il ordonna l'évacuation de Châlons; ce qui interrompit toute communication entre cette ville & nos armées.

La division que commandoit Kellermann ayant été également battue, le roi de Prusse dirigea sa marche sur Rheims & Soissons par la gauche de l'armée de Dumouriez. Rien ne pouvoit dès-lors arrêter la marche triomphante de l'armée prussienne; & quoique Dumouriez eût effectué sa jonction avec Kellermann & Beurnonville, il ne pouvoit espérer de vaincre avec une armée indisciplinée, inférieure en nombre & découragée. Les soldats crioient en effet à la trahison, disoient hautement qu'on les menoit à la boucherie, & désertoient en foule. A Châ-

ions l'indiſcipline étoit telle, que les ſoldats s'étoient révoltés contre Luckner & ſon état-major. Son cheval avoit été arrêté par *la bride*, & on avoit voulu le maſſacrer. Il avoit été encore remarqué que dans le nombre des volontaires qui partoient pour l'armée, celui des contre-révolutionnaires étoit le plus conſidérable, & qu'ils ne s'enrôloient que pour paſſer à l'ennemi.

En même temps les Autrichiens bombardoient Thionville. Les adminiſtrateurs ſe plaignoient que la garniſon étoit trop foible. Ils demandoient un renfort de deux eſcadrons & de mille fantaſſins, & on ne pouvoit leur rien envoyer. Chazot avoit été battu, & s'étoit retiré à Vouviers. Maubeuge étoit menacé. Du côté de la Flandre les Autrichiens occupoient Lannoi, Turcoing, Roubaix, Commines & pluſieurs autres bourgs. Ils étoient maîtres du cours de la Lys, & toutes les communications étoient interceptées. La ville de Lille avoit été bombardée, & le ſiege en étoit commencé. En un mot, la France étoit attaquée depuis le Rhin juſqu'à Dunkerque, & ſon

territoire étoit envahi ſur toute cette frontiere, & depuis Longwi juſqu'à Châlons.

Situation de Paris.

La ſituation de Paris étoit encore plus critique. Plus on faiſoit partir de volontaires pour les camps de réſerve, & moins ils groſſiſſoient. On organiſoit le camp ſous Paris, & la confuſion la plus alarmante y régnoit. On redoubloit d'activité, & rien ne s'achevoit. On vouloit fortifier Montmartre; on envoyoit des commiſſaires de l'aſſemblée dans les quarante-huit ſections pour les électriſer. On décrétoit ſans délibérer; & plus on mettoit de moyens en mouvement, plus le tumulte, le déſordre & la confuſion augmentoient: c'étoit l'image de la tour de Babel. Les déſerteurs & les fuyards des armées, qui affluoient dans Paris & dans les groupes qui ſe formoient autour d'eux, ne contribuoient pas peu à augmenter la confuſion & les alarmes. Ils peignoient avec un enthouſiaſme mêlé de frayeur, la tactique, les manœuvres ſavantes & le courage des Pruſſiens; & en les comparant avec l'ignorance & l'indiſcipline de nos ſoldats, ils portoient le découragement dans tous les eſprits.

Les royaliſtes triomphoient, & ne pouvoient diſſimuler leur joie. Ils attendoient le roi de Pruſſe comme le libérateur de Louis & le reſtaurateur de la monarchie. Ils ſavoient que les nouvelles levées qu'on vouloit lui oppoſer ne pouvoient l'arrêter, & qu'il avoit dit au ſujet du grand nombre de nos recrues: « Plus il y a d'épis dans un champ, & plus on en moiſſonne. » Ils n'ignoroient pas enfin qu'il avoit promis d'aſſiſter à l'opéra le jour de la Touſſaints, & ils comptoient ſur ſa parole royale. Grande joie des royaliſtes

Les conjurés étoient au contraire glacés de crainte, & la peur leur faiſoit déjà voir dans Paris le vengeur de tous leurs crimes. Nouvelles alarmes des conjurés.

D'Orléans étoit un de ceux que les ſuccès rapides du roi de Pruſſe alarmoient le plus. Il penſoit ſérieuſement à ſe ſauver & à ramaſſer de groſſes ſommes d'argent. C'eſt pour cela qu'il fit décréter à cette époque qu'il lui ſeroit libre de continuer les aliénations qu'il avoit été autoriſé de faire par les lettres patentes du mois d'Août 1784, & par la loi du 20 Mars 1791.

Dans cette fâcheuſe poſition, les conju- Cauſes.

secretes de la retraite du roi de Prusse.

rés tinrent un conciliabule nocturne, & après avoir longuement discuté tous les moyens de leur salut, ils s'arrêterent à trois mesures principales. Entrer en négociation avec le roi de Prusse : forcer leur prisonnier Louis XVI à lui écrire pour l'inviter à se retirer du territoire français : lui offrir cent millions pour les frais de la guerre. Le lecteur remarquera sans doute qu'en adoptant ces mesures, les conjurés se conformoient au conseil que Dumouriez leur avoit donné, d'arrêter le roi de Prusse par d'autres moyens que ceux de la force.

Les conjurés délibérerent en outre (dans le cas d'insuccès de leurs moyens principaux) de se réunir partie à Toulon & partie à Brest & dans les autres ports de mer, d'embarquer tout le numéraire & les effets précieux qu'ils pourroient recueillir, d'emmener tous les vaisseaux de guerre, & ceux qui leur seroient nécessaires pour le transport de leurs effets & de leurs partisans, & de se rendre à l'isle de Candie qu'ils se proposoient d'acheter ou d'inféoder au grand-seigneur.

Dumourier fut chargé de la négociation avec le roi de Prusse. Il lui adressa un mémoire pour tâcher de le convaincre qu'il devoit abandonner la cause de l'Autriche, & que son intérêt lui commandoit une alliance offensive & défensive avec la nation française. Il ajoutoit que s'il consentoit à traiter avec elle, il se feroit un allié généreux, puissant & invariable; qu'il étoit temps qu'une explication franche terminât leurs discussions, & qu'il devoit juger que bien loin de protéger par les armes le sort de Louis XVI & de sa famille, plus il resteroit notre ennemi, & plus il aggraveroit leurs calamités.

Une preuve sans rêplique que ce mémoire étoit l'ouvrage des conjurés, c'est qu'en même temps le roi fut mis au secret, comme je l'ai déjà dit, & réduit à un seul homme pour le servir. On le transféra dans la grosse tour du Temple. Il fut défendu de lui fournir ni plumes, ni encre, ni crayon, ni papier. On ordonna de lui ôter toute espece d'armes offensives & défensives. Il fut même interdit à tout officier de la force armée

d'entrer dans les appartemens du Temple occupés par la famille royale, de les approcher ni les entretenir. Le commandant général Santerre & l'adjudant général de service eurent seuls cette permission.

Mais quels étoient les motifs de ces rigueurs inutiles, & dont le public n'appercevoit pas le but ? C'est ce que je vais expliquer. Manuel avoit avoué dans l'assemblée nationale que Westermann (le même qui avoit dirigé l'attaque du château des Tuileries) lui avoit confié qu'il avoit appris dans la tente même du roi de Prusse, lorsqu'il y fut pour l'échange d'un citoyen français avec l'un des secrétaires de ce souverain qui avoit été fait prisonnier, qu'un des prétextes de l'humeur de la cour de Prusse contre la France, étoit les mauvais traitemens exercés contre Louis XVI; qu'on lui avoit rapporté qu'il étoit au Châtelet, & qu'il y pourrissoit sur la paille avec toute sa famille.

Assurés de ce fait, les conjurés crurent qu'en aggravant les malheurs de la famille royale, ils hâteroient la marche de la

négociation,

négociation, & qu'ils perſuaderoient au roi de Pruſſe qu'ils avoient des moyens de réſiſtance, puiſqu'ils oſoient le braver, ou que du moins la crainte d'être traité avec la même rigueur, s'il étoit fait priſonnier, l'obligeroit à la retraite.

Mais cette politique barbare produiſit un effet contraire à celui que les conjurés en attendoient; & quoique le mémoire de Dumouriez fût remis au roi de Pruſſe par les maréchaux de camp Labaroliere & Galbaud, & par Weſtermann, il ne daigna y répondre que par un nouveau manifeſte du duc de Brunſwick, donné au quartier général de Hans, par lequel il perſiſta à exiger que le roi & ſa famille fuſſent immédiatement remis en liberté; que la dignité royale fût rétablie ſans délai dans la perſonne de Louis XVI & de ſes ſucceſſeurs, qu'il fût pourvu à ce qu'elle ſe trouvât déſormais à l'abri des avanies auxquelles elle avoit été expoſée, & que, dans le cas de refus, ceux qui ſe qualifioient d'envoyés de la nation françaiſe demeureroient reſponſables des calamités de la guerre.

Arthur Dillon écrivoit en même temps au landgrave de Hesse-Cassel, qu'il lui faciliteroit tous les moyens de s'en retourner dans son pays, & de passer en sureté près les armées. Mais il ne fut pas mieux traité que Dumouriez, puisqu'on lui fit dire que cette proposition n'étoit pas de nature à mériter une réponse.

La mauvaise issue de cette négociation força les conjurés de recourir à la seconde mesure qu'ils avoient imaginée. Ils rédigerent donc la minute d'une lettre qu'ils vouloient contraindre Louis XVI d'écrire au roi de Prusse, & dans laquelle ils lui faisoient dire que son sort étoit insupportable, & qu'on l'aggravoit à mesure qu'il approchoit de Paris; que la rage des Parisiens étoit à son comble, & que s'il persistoit à marcher sur Paris, au lieu de la gloire de le délivrer, il n'éprouveroit que la douleur de l'avoir fait massacrer; enfin, qu'il l'invitoit d'effectuer sa retraite, de quitter incessamment le territoire français, & que ce n'étoit que par ce moyen qu'il pouvoit adoucir son sort, & sauver sa vie & celle de sa famille.

Kerſaint , Péthion & Manuel furent chargés d'engager Louis XVI à écrire cette lettre. Ils lui promirent qu'il ne périroit point, qu'il obtiendroit la permiſſion de ſe retirer avec ſa famille dans un royaume étranger, & que la nation françaiſe lui feroit un ſort heureux.

Louis céda à ces inſinuations perfides. La lettre qu'il écrivit fut remiſe à Carra, ainſi que la promeſſe de compter cent millions au roi de Pruſſe. Ce conjuré partit en poſte, fit la plus grande diligence, & arriva au camp de Dumouriez au moment où une bataille générale alloit décider des deſtinées de la France.

Déjà dès les quatre heures du matin le canon ronfloit. Toute l'armée ennemie étoit rangée en bataille. Huit mille hommes de cavalerie, tous Français émigrés, attendoient impatiemment l'ordre de l'attaque. Le poſte de Sainte-Menehould, qui étoit le dernier boulevard de Paris, étoit entouré de tous les côtés ; les bois d'Argone étoient remplis de troupes ennemies, & toute réſiſtance de la part des Français paroiſſoit

impoſſible, lorſque Dumouriez, qui avoit prévu & annoncé depuis quelques jours le ſort qui le menaçoit, quitta ſon armée, & arriva avec Carra auprès de la tente du roi de Pruſſe, où ils furent introduits l'un & l'autre. Ils lui remirent les dépêches dont ils étoient porteurs, expliquerent leur miſſion, & après une très-courte conférence, ce prince qu'ils avoient ſéduit donna l'ordre de battre la retraite.

Cet ordre inopiné fit une telle impreſſion ſur le duc de Brunſwick, qu'il ne put s'empêcher de répandre des larmes de rage de ſe voir enlever la gloire d'une victoire qu'il croyoit aſſurée & complete. Il répandit la plus grande conſternation parmi les princes français & les émigrés. Ceux-là, comme le duc de Brunſwick, répandoient des larmes que leur ſituation déplorable & la privation d'un bien qu'ils croyoient tenir rendoient encore plus ameres. Ceux-ci étoient furieux. Tous étoient ſaiſis d'un étonnement qu'il eſt impoſſible de peindre. Ils ſe demandoient réciproquement pourquoi cette retraite. Monſieur, frere de Louis XVI, ne put

alors s'empêcher de dire dans un premier mouvement de dépit, que la poſtérité s'étonneroit quand elle liroit dans l'hiſtoire qu'un grand roi, accompagné des plus fameux généraux & des meilleures troupes de l'Europe, eût abandonné ſon plan à la vue d'un général ſans nom, chef d'une armée de rebelles indiſciplinés.

Mais cette ſurpriſe générale fit place à l'indignation, lorſqu'ils apprirent que Dumouriez avoit dîné avec le roi de Pruſſe. Alors ils ne douterent plus de la défection de ce prince, & de ſa réunion au gouvernement français. Ils furent confirmés dans cette idée par les marques d'attention & les égards qu'on manifeſta envers l'armée pruſſienne, par les immenſes proviſions de bouche que les Français ne ceſſerent d'y porter, par le grand nombre de chariots qu'ils lui fournirent pour faciliter ſa retraite, par les ſecours de toute eſpece qu'ils lui procurerent; enfin, par la ſuſpenſion des hoſtilités, & par la méſintelligence qui régna depuis entre la Pruſſe & l'Autriche.

Si l'armée pruſſienne s'arrêta encore pen-

dant huit jours dans les environs de Verdun ; ce fut moins pour lui procurer du repos que pour y attendre le paiement des cent millions promis ou des suretés. Il est constant que bien loin de l'inquiéter, nos armées favoriserent sa retraite. Aussi, au lieu de s'arrêter au-delà de nos frontieres, dans les états de l'empereur, elle se retira jusqu'à Coblentz, après avoir évacué successivement tous les pays qu'elle avoit conquis en France, & abandonné les Autrichiens.

Telles furent les causes secretes de cette retraite inattendue, & qui surprit toute l'Europe, si j'ajoute que le désir d'abaisser la maison d'Autriche, & l'espoir de monter à sa place sur le trône des Césars, fut peut-être une des plus déterminantes, parce qu'elle flattoit également, & l'orgueil & l'ambition du roi de Prusse ; telles furent, dis-je, les causes de cette retraite dont les effets furent si funestes aux Bourbons, aux émigrés, aux honnêtes gens, aux propriétaires français, au stathouder, au roi de Sardaigne, aux républiques de Venise & de Gênes, aux princes de l'empire, à l'empe-

reur lui-même, qui dès-lors fut obligé de changer toutes ses dispositions militaires, & de supporter presque seul tout le poids d'une guerre soutenue pour l'intérêt de la coalition.

Cette retraite fera une époque mémorable dans l'histoire, puisqu'elle a détruit la balance de l'Europe, changé la politique du monde entier, divisé l'Europe en républiques & en monarchies, & établi une rivalité qui ne peut cesser que lorsque l'un de ces deux gouvernemens aura écrasé l'autre.

Cependant il falloit cacher la honte d'une telle capitulation, & jeter un voile impénétrable sur la conduite perfide de Guillaume-Fréderic envers l'empereur son allié, & envers le roi de France dont il avoit promis de rompre la captivité.

Moyens emploïés pour cacher les causes de cette retraite.

Dans ce double projet, le conseil exécutif publia d'abord que le roi de Prusse avoit fait faire aux généraux français des ouvertures qui annonçoient son désir d'entrer en négociation, & qu'il avoit répondu avec la fierté & la dignité qui convenoient

à une grande nation, qu'il ne vouloit entendre à aucune propofition avant que le territoire français eût été entierement évacué par les troupes pruffiennes.

De fon côté Dumouriez, en tranfmettant au confeil exécutif le traité fecret qu'il avoit conclu avec le roi de Pruffe, écrivit le 1er Octobre une lettre qu'on s'empreffa de rendre publique pour rehauffer les efpérances des patriotes. Il y mande qu'il efpere d'aller prendre fes quartiers d'hiver à Bruxelles.

Ce n'eût été qu'une rodomontade & un bavardage indigne d'un général, s'il n'eût pas eu l'affurance que Fréderic abandonnoit la coalition, & que déformais il n'auroit à combattre que les Autrichiens qui n'avoient que dix-huit mille hommes dans la Belgique.

Cet abandon fubit n'eft plus aujourd'hui un problême, & il eft inconteftablement prouvé par la conduite fubféquente du roi de Pruffe, qui depuis lors demeura fpectateur immobile des événemens de la guerre : car fi poftérieurement il reprit Mayence fur les Français, ce ne fut que pour plaire aux

princes

princes de l'empire, & pour les convaincre qu'il pouvoit les protéger aussi puissamment que la maison d'Autriche. Enfin, il est prouvé par la mésintelligence qui éclata dès l'instant même de sa retraite, & qui fut à son comble, entre les Prussiens, les Autrichiens & les émigrés français.

Guillaume-Fréderic qui connoissoit la maxime qui ne sait pas dissimuler ne sait pas régner, & qui savoit la mettre en pratique, osa dire à Monsieur, frere du roi, & au général Clairfait : « *Vous m'avez trompé tous deux.* » Et joignant la dissimulation la plus profonde & la plus fausse pitié, à la perfidie & à la trahison les plus noires, il ajouta : « *Je veux bien encore vous tirer du mauvais pas où vous êtes.*

Mais ni les princes français, ni les Autrichiens ne furent dupes de cette générosité apparente ; & le roi qui s'apperçut qu'ils avoient pénétré son secret, & qui ne pouvoit plus soutenir la présence de ceux qu'il avoit si indignement trahis, quitta l'armée, après avoir donné au duc de Brunswick les ordres les plus positifs de la ramener à Coblentz.

Dumouriez retourne à Paris. objets de son voyage.

Dumouriez écrivit en effet le 9 Octobre, que Kellermann se chargeoit d'achever de chasser les Prussiens de notre territoire ; que le roi de Prusse étoit parti pour Berlin, où son armée le suivoit ; qu'il partoit lui-même pour Paris, pour arranger avec le conseil exécutif tous les détails qui pouvoient faire réussir ses opérations militaires.

C'est dans ce voyage que Dumouriez concerta avec le duc d'Orléans le vaste plan qu'il avoit formé de le placer sur le trône de la France, de se faire déclarer lui-même duc de Brabant, de chasser le stathouder & d'établir une république en Hollande. Cette combinaison étoit merveilleuse, puisque le nouveau duché de Brabant auroit eu pour limites, à l'orient, la Meuse ; à l'occident, l'Océan ; au midi, la France, & au septentrion, la nouvelle république de Hollande. Par cet ordre il lui eût été aisé de se maintenir dans sa souveraineté, & il eût été très-difficile de l'attaquer avec avantage, soit à cause de sa position entre la mer & la Meuse, soit à cause de son alliance avec le nouveau roi de France & la nouvelle

république de Hollande ; alliance qui, née de la reconnoiſſance, ſeroit devenue dans la ſuite indiſpenſable & naturelle pour la ſureté reſpective des trois états limitrophes.

Après avoir conclu ſon traité avec d'Orléans & les députés des patriotes hollandais, Dumouriez parut à la barre de la convention le 12 Octobre, & il y annonça que tandis que Kellermann pourſuivoit les Pruſſiens, la moitié de ſon armée étoit en marche, & voloit au ſecours du département du Nord, & des Belges & Liégeois.

Nouvelles preuves de la défection du roi de Pruſſe.

Il étoit difficile de mentir plus impudemment ; car Dumouriez ayant tiré quarante mille hommes de ſon armée, il ne reſtoit tout au plus à Kellermann que dix mille hommes ; tandis que l'armée pruſſienne, jointe aux Autrichiens & aux émigrés, étoit de plus de quatre-vingts mille hommes diſponibles ; que cette armée étoit appuyée ſur Verdun, qui ne fut évacué que le 14 Octobre, & que, dans ſa retraite convenue, elle faiſoit à peine une lieue par jour.

A l'appui de cette preuve, je pourrois rapporter, d'un côté, la ſommation ſimulée

faite le 12 du même mois par le général Dillon au commandant Prussien, par laquelle il lui propose d'évacuer la place dans le jour ou dans le délai qu'il prendra, & qu'à cette condition il lui donne l'assurance de ne point inquiéter la retraite des troupes prussiennes, & même de protéger le transport des malades; & d'autre côté, la capitulation de Verdun, qui porte: « Sa majesté le roi de Prusse *ayant résolu d'évacuer la ville de Verdun, &c.* »

Ici les autres preuves de la défection de Guillaume-Fréderic se présentent en foule. Il renvoie son principal ministre Mr de Schulembourg, qui lui avoit fait contracter l'alliance avec la maison d'Autriche, & il le remplace par le marquis de Luchésini, dont les principes & les dispositions n'étoient rien moins que favorables à l'Autriche. Déjà, dès le 10 Octobre, il avoit engagé le prince de Hesse à retirer ses troupes de son armée. Celle des émigrés qui se trouvoit abandonnée par tous les auxiliaires, fut dès-lors menacée d'une dissolution prochaine; & les princes français convaincus de l'insuffi-

ſance de cette armée, & dénués de tous moyens de l'augmenter, firent leurs adieux aux émigrés. Monſieur partit pour Vérone, Mr d'Artois pour Coblentz, & Mr de Condé, à la tête des émigrés, ſe retira dans le Briſgaw.

Aux faits les plus concluans ſe joignent encore des dépêches officielles. Sillery, Prieur & Carra, commiſſaires de la convention, écrivent que l'ennemi évacue Verdun, qu'il fait ſa retraite, & qu'ils retourneront à Châlons, à moins que *le roi de Pruſſe n'ait la fantaiſie de s'arrêter à Longwi.* Ils mandent auſſi qu'on leur a livré des proviſions appartenant aux Autrichiens, & ils ajoutent: *Il nous paroît certain que les Pruſſiens ont mieux aimé voir ces vivres entre les mains des Français qu'en celles des Autrichiens.*

Le général Cuſtine écrivoit le 18 Octobre au général Biron, d'inſtruire Kellermann de ſa marche ſur Mayence, afin qu'il ſerrât la meſure aux Autrichiens. *La méſintelligence,* ajoute-t-il, *qui exiſte entr'eux & les Pruſſiens, doit encore augmenter votre tranquillité & la mienne.*

Enfin les émigrés eux-mêmes, dans leur rage contre Dumouriez, lui reprochent de se vanter dans toutes ses lettres d'avoir été un fier lion, tandis qu'il n'a été qu'un fin renard. Ils conviennent qu'il a eu plus d'esprit que ces lourds Allemands, qui auroient pu le mener à coups de chiquenaudes jusqu'à Paris, s'ils eussent été conduits par un Français un peu leste.

Lutte entre les diverses factions.

La retraite du roi de Prusse, celle des princes français & de l'armée de Condé, le petit nombre de troupes que les Autrichiens avoient sur la frontiere du nord, & les bavardages de Dumouriez, furent regardés par les conjurés comme une garantie assurée de l'autorité qu'ils avoient usurpé; & dès-lors on les vit reprendre le cours de leurs excès, & renouveler la lutte pour s'emparer du gouvernement & en exclure leurs rivaux.

La faction de la commune ou de Robespierre, qui étoit la plus audacieuse, fit faire au garde-meuble un second vol des diamans de la couronne & de plusieurs effets précieux. Son comité de surveillance décerna

des mandats d'arrêt contre tous ceux qu'il lui plaiſoit d'appeler ſuſpects. Il délégua le même pouvoir à pluſieurs individus de ſon parti, & ceux-ci le ſubdéléguerent à d'autres affidés dont il falloit ſeconder les vengeances ou les intérêts particuliers pour les attacher aux chefs.

C'eſt de cette étrange communication de pouvoirs que dépendoit la liberté, la fortune & la vie des citoyens. C'eſt dans lés mains de ces brigands que repoſoit la garantie de la ſureté publique; & cette garantie, pervertie dans ſon principe, n'étoit telle que pour leurs complices, tandis qu'elle étoit une véritable proſcription pour lès gens de bien. Ainſi s'établiſſoit ſur une boucherie de chair humaine, & ſur les cadavres des innocentes victimes de la rage de ces brigands, le regne de la terreur & la puiſſance coloſſale de Robeſpierre.

Dénonciation contre Robeſpierre.

La faction des républicains ne fut pas long-temps à s'appercevoir des projets ambitieux de Robeſpierre; & Laſource fut le premier qui engagea le combat contre lui. Il le dénonça publiquement comme aſpirant

à la dictature, ou comme cherchant à établir un triumvirat ou un tribunat. Danton & Tallien prirent sa défense; & Robespierre lui-même essaya de se justifier, en faisant l'histoire de sa vie politique.

Barbaroux de Marseille saisit cet instant pour offrir de signer sa dénonciation contre Robespierre. C'est dans son discours & dans ceux des autres conjurés que furent dévoilés des secrets pleins d'horreurs, qui suffisent pour justifier Louis XVI, pour démontrer la calomnie des inculpations publiées contre lui & l'imposture des relations de la journée du 10 Août.

Suite & preuves de la conspiration contre le roi.

Barbaroux avoua en effet qu'il avoit été tramé *une conspiration contre le roi*; qu'il étoit naturel que les Marseillais, qui avoient fait cette révolution, fussent recherchés par les différens partis qui divisoient Paris; que Panis, officier municipal, les avoit engagés à se rendre chez Robespierre, où il le leur avoit désigné comme l'homme le plus vertueux, & leur avoit proposé de le nommer dictateur.

Panis prit alors la parole, & dénia la

propofition de la dictature; mais il avoua *la conſpiration contre le roi.* « *Nous nous* » *réünîmes*, diſoit ce conjuré, *un certain* » *nombre de bons citoyens pour tramer* » *patriotiquement le ſiege du château des* » *Tuileries.* Les Marſeillais brûloient, com- » me nous, du déſir d'abattre le deſpotiſme. » Ils allerent loger à la caſerne des Corde- » liers, & vinrent dès le lendemain nous » demander des cartouches. Nous ſignâmes » ſeuls, Sergent & moi, l'ordre de leur en » délivrer. »

Marat lui-même fit dans cette ſéance des aveux encore plus précieux pour l'hiſtoire. Non-ſeulement il convint de la conſpiration dirigée contre Louis, mais même il eut l'audace de ſe vanter d'avoir pluſieurs fois propoſé d'inveſtir de toute l'autorité de dictateur un homme ſage, tel que Robeſpierre.

Enfin Vergniaux dénonça la faction de la commune ou de Robeſpierre comme ſeule coupable des maſſacres des priſons; & il juſtifia ſa dénonciation par une lettre ſignée Duplain, Panis, Sergent, Lenfant, Jourdeuil, Marat, Deforgues, Leclerc,

Dufort, Cally, adminiſtrateurs du comité de ſalut public. Cette lettre eſt ainſi conçue: « La commune de Paris ſe hâte d'informer » ſes freres de tous les départemens, qu'une » partie des conſpirateurs féroces détenus » dans ſes priſons a été miſe à mort par » le peuple; actes de juſtice qui lui ont paru » indiſpenſables. »

Les tigres! ils appeloient conſpirateurs féroces les victimes innocentes de leur férocité. Ils appeloient actes de juſtice, des maſſacres dont le ſeul ſouvenir fait reculer d'horreur. Ils oſoient les attribuer au peuple, tandis qu'ils en étoient ſeuls coupables.

Il eſt donc conſtant aujourd'hui, comme il l'étoit alors aux yeux de tous les gens de bien, que ſi Paris s'inſurgea le 10 Août, ſi le ſiege du château des Tuileries fut fait, ſi les tréſors de la France furent livrés au roi de Pruſſe, ſi quinze mille priſonniers furent maſſacrés, ſi le trop bon Louis XVI fut arrêté, conſtitué priſonnier, envoyé au ſupplice, ce n'étoit que pour élever d'Orléans ſur le trône, ou Robeſpierre à la dictature.

La dénonciation faite contre ce dernier n'arrêta pas la marche de sa faction. Elle continua à mener de front le double projet de perdre, & le roi, & la faction des républicains.

Nouvelles trames de la faction de Robespierre.

Les membres du comité de surveillance de la commune parurent en effet à la séance de la convention du 1er Octobre, & mirent sous ses yeux les prétendues preuves de la prétendue trahison de Louis & des républicains. Ils supposerent une lettre de Hambourg qui parloit des accaparemens de sucre & de café faits par la cour. Ils attribuerent à de Laporte qu'ils avoient fait guillotiner, & qui ne pouvoit les contredire, une autre lettre par laquelle il demandoit à Scepteuil, trésorier de la liste civile, une somme de quinze cents mille francs pour acheter les suffrages des députés relativement aux pensions à accorder aux anciens militaires de la maison du roi, & ils offrirent de donner la liste des députés auxquels cette somme & bien d'autres avoient été distribuées.

Les républicains qui sentirent que cette inculpation portoit contr'eux autant que

contre le roi, demanderent qu'à l'instant cette liste fût connue, & que les barrieres fussent fermées, afin d'empêcher la fuite des coupables.

Préparés sur toutes les objections, les membres de la commune répondirent qu'ils n'étoient pas encore en état de donner cette liste, mais qu'ils avoient pris toutes les mesures pour que les prévenus ne pussent échapper.

On leur répliqua que dès qu'ils avoient pris des mesures contre les prévenus, ils devoient les connoître & en avoir la liste. On ajouta (& c'est Rewbell à qui l'on doit cette observation judicieuse) que le décret sur ces pensions n'avoit pas été présenté, que par conséquent les quinze cents mille francs n'avoient pas été distribués; car il n'étoit pas naturel que la liste civile eût payé un décret qui n'étoit pas rendu; qu'en un mot la dénonciation de la liste de distribution étoit un délit de la part des membres de la commune, puisque cette distribution étoit impossible.

Mais Tallien, Panis, Sergent, Chabot, Merlin de Thionville & Marat ayant plaidé

la

la cauſe des membres de la commune, ceux-ci encouragés oſerent ajouter à leur dénonciation une dénonciation nouvelle. « Voici, dirent-ils, une liaſſe qui contient » un reçu de Bouillé de neuf cents quatre- » vingt-treize mille francs. Voici différens » reçus pour le compte du roi, de ſommes » de vingt mille francs données à Baudouin » & Lehodey pour le logographe; de ſix » mille francs pour un journal ſous la di- » rection de Gilles, & de quatre mille francs » pour le poſtillon de la guerre. Voilà le » livre rouge qui contient un prêt de huit » cents mille francs fait à Ribes député. » Voici une cote qui comprend les bons de » Marie-Antoinete. Nous ſommes encore » détenteurs de pluſieurs pieces non moins » intéreſſantes que nous avons *conquiſes* » par nos veilles. »

Conquiſes n'étoit pas le mot. Ils ſavoient bien, les ſcélérats! qu'ils les avoient eux-mêmes fabriquées; car il n'en eſt pas une ſeule qui ne fût fauſſe ou contraire à l'énoncé de la cote. Je vais en donner des preuves inconteſtables.

Cette dénonciation avoit donné lieu à la nomination d'une commiſſion de vingt-quatre membres de la convention, qui fûrent chargés de vérifier les papiers remis dans les cartons du comité de la commune. Valazé, l'un de ces membres, déclara bientôt après qu'il n'étoit rien réſulté de l'inventaire de ces papiers, ni des interrogatoires de quelques accuſés. Lehardi, autre membre de la même commiſſion, aſſura que tout les avoit convaincus que les dénonciateurs n'étoient que des calomniateurs.

Biraudot fut encore plus loin, & proclama que ces dénonciateurs n'avoient eu pour but que de diffamer des hommes qui dans l'aſſemblée légiſlative avoient employé leurs veilles à déjouer les ariſtocrates & les factieux; qu'ils avoient trouvé des papiers qui prouvoient l'innocence de pluſieurs perſonnes maſſacrées dans les priſons; que ce comité de la commune, ſommé de remettre les pieces juſtificatives de ſa dénonciation, n'avoit produit que des lettres la plupart inſignifiantes; que les pieces & les interrogatoires n'avoient ſervi qu'à prouver

l'innocence des accusés, & l'atroce méchanceté & la calomnie des membres de ce comité; qu'il étoit temps enfin que les factieux de Paris rentrassent dans le néant.

Barbaroux, rapporteur de la commission, parla dans le sens des autres membres, & ajouta : « Les soupçons tombent principa-
» lement sur Ribes de la législature. Eh
» bien ! nous avons examiné les pieces
» relatives à cette opération de finance. Je
» connois les signatures des citoyens Ribes,
» & j'atteste que la signature trouvée dans
» les papiers de la liste civile, est celle de
» Ribes, banquier & directeur des mon-
» naies à Perpignan, & non celle de Ribes
» député. Il y a plus, c'est que loin d'avoir
» reçu huit cents mille francs, c'est lui qui
» les a prêtés. »

Ainsi fut justifié ce député, qui n'avoit été inscrit sur le livre rouge que pour le perdre, & qu'on n'avoit voulu perdre que parce qu'il avoit eu le courage de dévoiler les horribles complots de la faction d'Orléans. Ainsi ce livre rouge ne fut plus regardé que comme une invention infernale de la

Fausseté du livre rouge.

faction de Robespierre, imaginée pour accroître la haine du peuple, & se défaire de tous ceux qui auroient pu s'opposer à ses vues ambitieuses.

Aussi dès que Louis fut effacé du livre des vivans, dès que le regne de Robespierre eut fait place au regne de la loi, dès que la république fut consolidée par ses victoires & par l'énergie des gouvernans, dès que la derniere constitution fut respectée, & que la vie des citoyens ne fut plus livrée au fer assassin des tribunaux révolutionnaires, le livre rouge disparut avec ses fabricateurs; les citoyens dont la main de la malveillance avoit écrit les noms en lettres de sang sur cette table de proscription, ont commencé de respirer, & il leur a suffi de se montrer pour être justifiés aux yeux de leurs concitoyens.

D'Orléans favorise la faction de Robespierre. Motifs de sa nouvelle politique.

Depuis le 10 Août on ne voyoit figurer sur la scene de la révolution que les deux factions de Robespierre & des républicains. Celle de d'Orléans paroissoit fondue dans ces deux premieres, & lui-même sembloit être spectateur indifférent de la lutte qui avoit lieu entr'elles. Cependant il n'avoit pas

été

été étranger aux massacres des prisons & aux atrocités dont celle de Robespierre s'étoit rendue coupable. Les circonstances de la mort de la princesse de Lamballe en sont une preuve éclatante.

Mais soit que d'Orléans comptât encore sur cette dernière faction, soit qu'il espérât que les cruautés de Robespierre lui aliéneroient tous les cœurs, & les porteroient vers lui, soit qu'il pensât que les vrais républicains, qui vouloient fonder le gouvernement sur la justice, seroient plus difficiles à vaincre, que des scélérats qui ne vouloient asseoir leur autorité que sur la terreur, il favorisa secrétement la faction de Robespierre, & concourut avec elle à terrasser les républicains.

Les motifs qui engagerent d'Orléans à se tenir derriere le rideau pendant le combat terrible qui avoit lieu entre les deux autres factions, étoient fondés sur la politique la mieux combinée en apparence. Il étoit naturel que ce combat, en se prolongeant, amenât l'affoiblissement des deux partis, & que la lassitude produisît le désir du repos,

& fixât tous les yeux sur d'Orléans, auquel on n'auroit pu raisonnablement imputer les crimes commis par les deux partis belligérans. Il auroit ainsi profité de leurs divisions, & il les regardoit comme le plus sûr moyen de parvenir au trône.

Si au contraire l'un de ces deux partis parvenoit à écraser l'autre, il comptoit pouvoir aisément vaincre le vainqueur, & s'emparer de la suprême puissance au moyen des armées dont les généraux étoient tous de son bord.

En effet, Dumouriez qui commandoit l'armée du nord lui étoit vendu, & il avoit pour lieutenans généraux les ducs de Chartres & de Montpensier, enfans de d'Orléans, ainsi que Valence, gendre de Sillery, gentilhomme de sa chambre. Dillon, Custine, Biron & Montesquiou, qui commandoient les armées du centre, du haut & bas Rhin & des Alpes, étoient ses amis intimes. Il étoit donc persuadé qu'avec des forces aussi imposantes, & avec l'armée de brigands qu'il avoit rassemblé dans Paris, personne n'oseroit lui disputer le trône.

Les choses en étoient à ce point, lorsque les trois factions se réunirent de nouveau contre Louis XVI dont il leur importoit de se défaire. Elles eurent recours à leur tactique ordinaire, & mirent en mouvement leurs complices. La section des Gravilliers, les jacobins d'Auxerre & plusieurs autres sociétés populaires demanderent à la convention le prompt jugement de Louis. Mais Bourbote fut le premier qui osa dire dans l'assemblée que si quelqu'un pensoit que les prisonniers du Temple ne devoient pas être punis de mort, qu'il montât à la tribune, & qu'il les défendît. Quant à moi, ajouta cet orateur féroce, je demande contr'eux la sentence de mort.

Nouvelle réunion des trois factions contre Louis XVI.

Les 6 & 7 Novembre il fut fait un premier & un dernier rapport par Valazé & Mailhe sur les crimes que les factieux imputoient à Louis, & il fut ordonné que ces rapports seroient imprimés, traduits dans toutes les langues, envoyés aux départemens & aux armées, & distribués aux membres de la convention au nombre de dix exemplaires.

Ainſi les membres de la convention, par ces meſures extraordinaires, donnerent l'acte le plus formel qu'ils vouloient condamner Louis, puiſqu'ils regardoient la ſimple accuſation comme une conviction, & qu'ils publioient comme poſitives des inculpations ſur leſquelles l'accuſé n'avoit pas encore été entendu, & qu'il pouvoit détruire dans ſes interrogatoires.

Pour convaincre le peuple de la réalité des crimes que ces rapports ne faiſoient qu'énoncer, & pour le familiariſer avec l'idée de la mort de Louis qu'on avoit réſolue, on eut recours aux calomnies les plus atroces. L'imbécille Rolland, miniſtre hypocrite autant que ſanguinaire, parut à la convention avec des papiers qu'il ſuppoſa avoir trouvés dans une armoire pratiquée dans un mur, derriere un panneau de lambris du château des Tuileries. Il affirma avec cet air niais qui lui étoit naturel, qu'il étoit ſeul avec l'ouvrier qui lui avoit indiqué cette armoire ; mais ce qui prouve ſa perfidie, c'eſt qu'en ce moment des commiſſaires de la convention travailloient aux Tuileries,

& qu'il ne les appela point pour être présens à l'ouverture de cette armoire, ni pour constater la nature & le nombre des papiers qu'elle renfermoit.

Une autre circonstance concourut à dévoiler la perfidie de ce scélérat. Il osa annoncer que lorsque le serrurier eut placé cette armoire, Louis voulant ensevelir son secret avec le seul homme qui en étoit dépositaire, l'avoit empoisonné en lui offrant officieusement un verre de vin qu'il lui avoit servi lui-même. Mais lorsque dans la suite les défenseurs de Louis demanderent que Rolland & le serrurier fussent ouïs en témoins, les factieux s'y opposerent, de peur que leur imposture ne fût dévoilée.

On publia en même temps que Louis étoit entré dans un complot combiné avec une partie de l'assemblée législative, pour transférer & le roi & l'assemblée à Rouen.

Ce mensonge étoit un des plus propres à ranimer la haine des Parisiens; mais pour achever de les déterminer à demander sa mort, on résolut d'employer un moyen

encore plus sûr, celui d'organiser de nouveau la famine.

Le conseil exécutif & la faction de Robespierre envoyerent donc, de commun accord, des commissaires chargés de provoquer par-tout des rassemblemens qui devoient parcourir les marchés, les piller, taxer le prix des grains, & faire par là naître la disette au sein même de l'abondance.

Le ministre Rolland, qui n'étoit qu'une marionnette dans les mains des factieux, écrivit de son côté à l'assemblée que par-tout on accaparoit le sucre, le café & les grains; qu'on vouloit organiser la famine; & qu'il y avoit un foyer de troubles à Paris. Aussitôt les factieux qui s'étoient concertés avec lui, s'écrierent que ce foyer étoit au Temple, tandis qu'une telle entreprise exigeoit une foule d'agens & des sommes immenses, & que toute la famille royale étoit en prison & au secret, privée de communiquer avec personne, & réduite à solliciter les sommes les plus modiques, sans pouvoir les obtenir.

La bataille de Gemmape où le duc de Chartres commandoit le centre, avoit relevé le courage de d'Orléans, & l'avoit fortifié dans l'espoir d'obtenir le trône. Ceux qui cherchoient à l'en exclure publioient dans ce dessein que sa fille étoit émigrée, & qu'il n'étoit pas possible qu'un prince voulût se contenter du simple titre de citoyen.

Nouveaux moyens de popularité employés par d'Orléans.

C'est pour effacer ces soupçons, & pour se populariser davantage, qu'il fit un discours à la convention, dans lequel il avoue que sa fille, âgée de quinze ans, étoit passée en Angleterre avec son institutrice Brulart-Sillery, au mois d'Octobre 1791 ; que l'objet de ce voyage étoit de lui faire prendre des eaux, & de l'éloigner sur-tout de sa mere, dont les opinions sur les affaires du temps n'avoient pas été toujours conformes aux siennes ; que la langue anglaise étoit principalement entrée dans l'éducation qu'il avoit donnée à sa fille, & qu'il lui avoit fait prolonger son séjour en Angleterre pour la fortifier dans l'étude, & sur-tout dans la prononciation de cette langue.

D'Orléans avoit été encore dénoncé

comme recevant fréquemment des courriers de l'armée de Dumouriez, qu'il expédioit auſſitôt à Londres. Il lui importoit donc de détruire l'impreſſion que cette inculpation pouvoit faire, d'empêcher que le ſecret du projet ſecondaire qu'il avoit formé de marier ſa fille avec le duc d'Yorck, & de faire paſſer ſur ſa tête la couronne de France, ne fût éventé. Il lui importoit de préparer les eſprits à la mort du roi, & de ſe juſtifier d'avance du reproche d'avoir voté cette mort. Il lui importoit enfin de couvrir ſon ambition du voile du plus humble civiſme, & de fixer ſur lui, par un grand acte d'humilité, les regards des Français, détournés par l'horreur qu'inſpiroient ſes débauches & ſes crimes; & c'eſt dans ce deſſein qu'il fit afficher dans tout Paris le placard ſuivant:

« Pluſieurs journaux affectent de publier
» que j'ai des deſſeins ambitieux & contrai-
» res à la liberté de mon pays; que dans
» le cas où Louis XVI ne ſeroit plus, je
» ſuis placé derriere le rideau pour mettre
» mon fils ou moi à la tête du gouverne-
» ment.

» Je

» Je ne prendrois pas la peine de me
» défendre de pareilles imputations, si elles
» ne tendoient à jeter la division & la dis-
» corde, à faire naître des partis, & à
» empêcher que le systême d'égalité qui
» doit faire le bonheur des Français & la
» base de la république, ne s'établisse.

» Voici donc ma profession de foi à cet
» égard ; elle est la même que dans l'année
» 1791. Dans les derniers temps de l'assem-
» blée constituante, voici ce que je pro-
» nonçai à la tribune :

» Je ne crois pas, messieurs, que vos
» comités entendent priver aucun parent
» du roi de la faculté d'opter entre la qua-
» lité de citoyen français & l'expectative,
» soit prochaine, soit éloignée, du trône.
» Je conclus donc à ce que vous rejetiez
» purement & simplement l'article de vos
» comités. Mais dans le cas où vous l'adop-
» teriez, je déclare que je déposerai sur le
» bureau ma renonciation formelle aux
» droits de membre de la dynastie régnan-
» te, pour m'en tenir à ceux de citoyen
» français. Mes enfans sont prêts à signer

» de leur sang qu'ils sont dans les mêmes
» sentimens que moi. L. P. J. EGALITÉ,
» signé. »

Il n'est personne qui, à la lecture de ce placard, ne fût convaincu qu'en 1791, comme en 1792, d'Orléans ne fît semblant de vouloir la république pour augmenter sa popularité, & parvenir plus surement, par cette voie, à l'accomplissement du premier vœu de son ambition. Aussi les honnêtes *gens ne furent-ils pas les* dupes de cette profession de foi astucieuse; *ils la* taxerent de fourberie, & elle ne fit qu'une légere impression sur le peuple.

Mais peu de gens apperçurent la fin principale de cette démarche, qui ne tendoit qu'à gagner la confiance du cabinet de Saint-James, & sur-tout du duc d'Yorck qui ne croyoit pas à la sincérité de sa renonciation, & qui peut-être n'ajoutoit pas une entiere foi aux promesses de d'Orléans de le placer sur le trône de France & de lui donner sa fille en mariage.

Nouvelles vexations con-

Dans le temps que d'Orléans & Robespierre combinoient ensemble les moyens

tre la famille royale.

de traîner Louis à l'échafaud, & qu'ils complottoient séparément de s'emparer chacun de toute l'autorité, Manuel porta au roi la nouvelle de l'abolition de la royauté & de l'établissement de la république. Il la reçut sans émotion ; & croyant appercevoir dans cette volonté de la convention, le terme de ses malheurs, le présage de sa liberté & la perspective d'un avenir plus heureux, il ordonna à son valet de chambre de le dépouiller à l'instant de ses décorations.

Il étoit alors, ainsi que sa famille, dans un dénûment total des choses les plus indispensables. Ils demanderent donc que le conseil de la commune fixât les dépenses qu'ils pouvoient faire par mois ; qu'on leur donnât un médecin & un apothicaire ; qu'on leur assignât un fonds de deux mille francs par mois pour leurs menues dépenses journalieres, & qu'on leur fît parvenir des meubles & du linge à leur usage, déposés au garde-meuble. Mais ce conseil eut la cruauté de leur faire éprouver un refus, & de passer à l'ordre du jour.

Ainſi ce prince qui nagueres diſpoſoit de plus de quinze cents mille francs par jour, & qui nageoit dans l'abondance des ſuperfluités, ne put alors obtenir deux mille francs par mois, ni le linge de corps qui lui étoit indiſpenſable. Bon roi ! ta mort fut ſans doute bien cruelle ; mais ta mort n'eſt rien auprès de ton agonie.

Lorſque l'acte d'accuſation contre Louis eut été préſenté & approuvé par la convention, le maire Chambon & le greffier de la commune ſe tranſporterent au Temple pour lui annoncer qu'ils alloient le traduire à la barre. Ils lui donnerent lecture de l'article 5 du décret où il eſt appelé Louis Capet. Il paroît qu'il regarda cette dénomination comme un nouvel outrage, puiſqu'il leur dit : *Je ne m'appelle point Louis Capet. Mes ancêtres ont porté ce nom ; mais jamais on ne m'a appelé ainſi. Au reſte, c'eſt une ſuite des traitemens que j'éprouve depuis quatre mois par la force. Ce matin encore on a ſéparé mon fils de moi : c'eſt une jouiſſance dont on m'a privé.* Quelle modération ! quelle douceur ! quels ſentimens !

La commune qui sembloit se plaire à rendre plus douloureuse l'agonie de ce prince, employa pour le traduire à la barre les mêmes précautions, le même appareil qui avoit eu lieu lors de sa translation au Temple. Il avoit dans sa voiture le maire, le procureur de la commune & le greffier. Il étoit escorté par trente officiers municipaux à cheval, & par de nombreux détachemens de la garde nationale.

Monté en voiture, il garda le silence pendant presque tout le temps de la marche. Il ne le rompit qu'entre les deux portes Saint-Martin & Saint-Denis, pour demander si l'on n'abattroit pas ces deux arcs de triomphe.

Il entra à la barre accompagné du maire, de deux officiers municipaux & des généraux Santerre & Witenkof. Le silence de la stupéfaction régnoit dans la salle; & tandis que ceux-ci lui lançoient des regards farouches, & qui sembloient dévorer leur victime, ceux-là tournoient sur lui des regards de pitié, des yeux mouillés de larmes. Procès du roi.

Alors l'acerbe Barrere, président de

l'assemblée, lui adressa ces paroles: « Louis,
» la nation vous accuse. L'assemblée a
» décrété que vous seriez jugé par elle, &
» traduit à sa barre. On va vous lire l'acte
» énonciatif des délits qui vous sont impu-
» tés. Vous pouvez vous asseoir. »

Il s'assid, & répondit ainsi aux divers chefs d'accusation.

1. « Il n'existoit pas de loi qui m'empêchât de donner ma déclaration du 20 Juin 1789, & d'ordonner aux membres des états généraux que j'avois convoqués, de se séparer.

2. Si j'ai rassemblé des troupes aux environs de Paris, j'étois dans ce temps-là le maître de le faire; mais jamais je n'ai eu l'intention de répandre du sang.

3. J'ai fait les observations que j'ai cru justes sur les deux décrets du 11 Août, relatifs à l'abolition du régime féodal & de la dîme.

4. Il est faux que j'aie jamais permis que la cocarde nationale fût foulée & la cocarde blanche arborée. Cela ne s'est point passé devant moi.

5. *L'indignation l'empêcha sans doute de répondre à l'imputation qui lui étoit faite au sujet des événemens du 5 au 6 Octobre 1789.*

6. Je ne me rappelle pas d'avoir employé ni Talon, ni Mirabeau. Du reste, le tout étoit antérieur à mon acceptation de la constitution.

7. Je n'ai jamais eu de plus grand plaisir que de donner à ceux qui avoient besoin ; & si j'ai répandu quelque argent, cela ne tenoit à aucun projet.

8. L'accusation d'avoir rassemblé des nobles & des militaires aux Tuileries pour favoriser ma fuite, est absurde.

9. Je n'avois aucune connoissance du prétendu mémoire du 23 Février, relatif à mon voyage de Varennes, & je m'en réfere à ce que j'ai dit aux commissaires de l'assemblée constituante dans ce temps-là.

10. Ce qui s'est passé le 17 Juillet au Champ-de-Mars ne peut aucunement me regarder ; & je n'ai aucune connoissance des faits qu'on m'impute relativement à l'opinion publique, aux assignats & aux émigrés.

11. J'ai fait connoître la convention de Pilnitz sitôt qu'elle est venue à ma connoissance. Au reste, tout ce qui avoit trait à cet objet, par la constitution, regardoit le ministre.

12. Je ne connoissois aucun des commissaires envoyés pour appaiser la révolte de la ville d'Arles; je n'en connoissois aucun quand les ministres me les proposerent. Les instructions données à ces commissaires prouvent ce dont ils étoient chargés.

13. Le délai apporté dans la prise de possession d'Avignon & du Comtat ne me regardoit pas personnellement.

14. J'ai donné tous les ordres que les ministres m'ont proposé pour appaiser les troubles de Nîmes, Montauban, Mende & Jalès.

15. Je ne puis répondre juste à l'imputation d'avoir envoyé vingt-deux bataillons contre les Marseillais qui marchoient sur Arles, qu'autant que j'aurai les pieces.

16. Je ne me souviens pas de la lettre qu'on dit m'avoir été écrite par Witgenstein, commandant dans le midi. Cet officier n'a plus été employé depuis lors.

17. Dès que j'ai ſu que mes gardes du corps ſe formoient de l'autre côté du Rhin, j'ai donné des ordres pour qu'ils ne touchâſſent aucun paiement.

18. J'ai déſavoué toutes les démarches de mes freres, ſuivant que la conſtitution me le preſcrivoit, auſſitôt que j'en ai eu connoiſſance.

19. J'ai donné au miniſtre tous les ordres qui pouvoient accélérer l'augmentation de l'armée. Au mois de Décembre dernier les états en ont été remis ſous les yeux de l'aſſemblée, & ſi les miniſtres ſe ſont trompés, ce n'eſt pas ma faute.

20. Il n'y a pas le mot de vrai dans l'accuſation d'avoir empêché le départ des volontaires de Paris & l'approviſionnement des places, ni dans celle de déſorganiſer l'armée, & de la pouſſer à la déſertion pour la mettre à la diſpoſition de mes freres & de l'Autriche.

21. Si Choiſeuil-Gouffier a écrit qu'il vouloit favoriſer la coalition des puiſſances, & la paix entre l'Autriche & la Turquie, il n'a pas dit la vérité, & cela n'a jamais exiſté.

22. Ce ne fut qu'à l'époque du 10 Juillet que j'eus connoiſſance de la marche de cinquante mille Pruſſiens. Je ne pouvois pas par conſéquent en donner plutôt avis au corps légiſlatif. D'ailleurs toute la correſpondance paſſoit par les miniſtres.

23. J'ignorois que Mr Dabancourt fût neveu de Mr de Calonne. Je ne me ſerois pas permis de dégarnir les places de Longwi & de Verdun, & je n'ai aucune connoiſſance qu'elles l'aient été.

24. J'ai fait ce que j'ai pu pour empêcher l'émigration des officiers de marine. Je n'ai pas cru devoir changer Mr Bertrand, miniſtre de la marine, attendu que l'aſſemblée ne portoit aucun grief qui pût le faire mettre en état d'accuſation.

25. S'il y avoit de mes agens dans les colonies, ils n'ont pas dit vrai, & je n'ai aucun rapport aux troubles qui les ont agitées.

26. Je n'ai aucune connoiſſance du prétendu projet de recouvrer mon autorité par les prêtres.

27. La conſtitution me laiſſant la ſanction

libre des décrets, je n'ai fait qu'ufer de mon droit, en refufant de fanctionner le décret contre les prêtres.

28. Je n'ai payé ma garde conftitutionnelle licenciée que jufqu'à ce qu'elle pût être recréée, comme le décret le portoit.

29. J'ai exécuté tous les décrets rendus concernant les Gardes-Suiffes.

30. Je n'ai aucune connoiffance des projets qu'on prête à Dangremont & Gilles. Aucune idée de contre-révolution n'eft jamais entrée dans ma tête.

31. Plufieurs perfonnes fe font préfentées à moi avec des projets de fubornation des membres des affemblées conftituante & légiflative ; mais je les ai éloignées.

32. Je n'ai ni promis, ni donné de l'argent à perfonne.

33. La correfpondance diplomatique doit prouver au contraire que je n'ai pas permis qu'on avilît la nation françaife auprès d'aucune puiffance de l'Europe.

34. Le 10 Août, à cinq heures du matin, je vis toutes les troupes raffemblées au château. Les autorités conftituées, le

département, le maire & la municipalité y étoient. Je fis même prier une députation de l'assemblée d'y venir, & je me rendis ensuite dans son sein avec ma famille.

35. Les autorités constituées avoient vu le rassemblement des troupes ; & étant moi-même une autorité constituée, j'avois le droit de me défendre.

36. Sur les bruits qui se répandoient, je mandai au château le maire de Paris.

37. Ce n'est pas moi qui ai fait couler le sang français ; non, monsieur, (répondit-il à cette question avec une vivacité mêlée d'indignation) non, monsieur, ce n'est pas moi. --- C'étoit dire aux conjurés qu'ils en étoient seuls coupables.

38. Je n'ai aucune connoissance que Scepteuil ait fait un commerce de grains, sucre & café à Hambourg.

39. J'ai apposé le *veto* au décret qui appeloit vingt mille hommes à Paris, parce que la constitution m'en donnoit le droit ; mais dès le même instant j'ai demandé la formation d'un camp à Soissons. »

Ici Valazé présenta à Louis les prétendues

pieces

pieces de conviction. Parmi ces pieces, il ne reconnut qu'un journal écrit de ſa main depuis 1776 juſqu'en 1792. --- Je reconnois celui-là ; mais ce ſont des charités que j'ai faites. --- Vous ne reconnoiſſez pas, lui dit alors Barrere, votre écriture & votre ſignature ? ---- Non, répondit Louis d'un ton ferme & aſſuré. --- Le cachet eſt aux armes de France. --- Beaucoup de gens l'avoient.

Si, d'un côté, on eſt dans l'admiration de la dignité, de la préciſion & de la ſageſſe des réponſes de Louis, de l'autre on ſe ſent tranſporté d'indignation à la lecture des divers chefs d'accuſation, dont les uns ſont puérils, minutieux & inſignifians, les autres ne frappent que contre les miniſtres, & d'autres enfin ne portent que ſur les crimes mêmes des conjurés qu'ils avoient la perfidie d'imputer à Louis.

Après ſon interrogatoire il fut conduit dans la ſalle des députations, où il demanda un morçeau de pain, en obſervant qu'il étoit à jeun. Il remonta enſuite dans la voiture du maire, & parla peu pendant ſon retour au Temple.

Dès-lors le conseil de la commune ordonna qu'il ne communiqueroit plus avec sa famille; que son valet de chambre n'auroit des relations avec personne, & que ses conseils mêmes ne pourroient communiquer avec lui qu'en présence des officiers municipaux, attendu la complicité présumée de toute sa famille.

Louis nomme ses défenseurs. Il avoit d'abord nommé pour ses défenseurs Tronchet & Target. Mais celui-ci ayant eu la lâcheté de refuser son ministere à cet illustre accusé, Malesherbes, Huet, Guillaume & Sourdat, ainsi qu'une femme appelée Olimpe de Goujes, s'offrirent généreusement pour le remplacer.

La commune ordonna aussitôt que les conseils de Louis seroient scrupuleusement fouillés jusqu'aux endroits les plus secrets; qu'après s'être déshabillés, ils se revêtiroient d'autres habits; qu'ils ne pourroient sortir de la tour du Temple qu'après le jugement, & qu'ils prêteroient serment de ne rien dire de ce qu'ils auroient entendu.

Suite du procès contre Louis. Les réponses faites par Louis dans son interrogatoire avoient paru détruire toutes

les inculpations dont on avoit voulu le flétrir. Cependant on vouloit le trouver coupable; & dans la vue de le signaler au peuple comme un traître, des commissaires de la convention furent chargés d'aller lui présenter au Temple cent sept nouvelles pieces. Mais les unes étoient si insignifiantes, & les autres si évidemment fausses, qu'on n'avoit osé ni les comprendre dans le décret d'accusation, ni l'interroger publiquement sur leur contenu. Aussi n'eut-il aucun effort à faire pour en détruire les résultats qu'on vouloit en tirer. On n'osa plus en parler; & ces pieces rentrerent dans les ténebres qui les avoient enfantées.

A ces manœuvres perfides on ajouta une injustice inouie, un déni de justice dont l'histoire des tribunaux n'offre aucun exemple, & une violation manifeste de la loi. Louis avoit dénié la vérité de l'écriture & de la signature de certaines pieces. Il avoit attesté à ses défenseurs avec ce ton assuré, cette candeur que l'innocence seule peut donner, qu'elles avoient été fabriquées; & dès-lors ceux-ci avoient demandé qu'il fût

procédé par des experts à leur vérification. Des juges impartiaux, & qui auroient voulu connoître la vérité, auroient ordonné cette vérification préalable dont la loi leur faisoit d'ailleurs un devoir. Mais les conjurés prévoyant qu'elle feroit éclater, & leur perfidie, & l'innocence de Louis, parvinrent à la faire rejeter. Ils écarterent en même temps la propofition d'entendre, & le miniftre Rolland, & le ferrurier fur l'armoire à porte de fer.

Les conjurés fe crurent alors affurés de faire condamner Louis; & les républicains ne fongerent plus qu'à fe débarraffer du refte des Bourbons, & notamment du duc d'Orléans qui leur faifoit ombrage. Ils firent donc décréter que tous les membres de cette famille, excepté les prifonniers du Temple, fortiroient de Paris dans trois jours, & dans huit jours de la république & du territoire occupé par fes armées.

Ce décret frappoit principalement fur d'Orléans, le feul dont l'ambition & les projets connus pouvoient offufquer les deux partis de Robefpierre & des républicains.

Mais

Mais il parvint, malgré les efforts de ces derniers, à faire ajourner au mardi ſuivant la queſtion relative à ſa perſonne. Dans l'intervalle il organiſa une inſurrection, mit en mouvement les quarante-huit ſections, les journaliſtes, les coryphées des groupes, & réuſſit enfin à faire rapporter ce décret.

La commune qui ménageoit encore ce trop fameux conſpirateur, fit une diverſion utile en ſa faveur, en portant toute l'attention du peuple ſur les priſonniers du Temple, & en dirigeant toute ſa haine contre eux. Elle demanda en effet que les queſtions concernant le procès de Louis fuſſent ainſi poſées :

« Louis, ci-devant roi des Français, eſt-il digne de mort ?

» Eſt-il avantageux à la république de le faire mourir ſur l'échafaud. »

Robeſpierre qui dirigeoit les mouvemens de cette commune, avoit préparé un diſcours à ce ſujet. Il ſoutint que la queſtion étoit décidée par ces ſeuls mots : Louis eſt détrôné par ſes crimes. Louis dénonçoit le peuple français comme rebelle. Il a appelé,

Opinions de Robeſpierre & de Marat.

pour le châtier, les armes des tyrans ses confreres. La victoire & le peuple ont décidé que lui seul étoit rebelle. Louis ne peut donc être jugé; il est déjà condamné. Il est condamné, ou la république n'est point absoute. Il conclud en conséquence à ce qu'on l'envoyât de suite à la mort.

Marat, le féroce Marat, parut ce jour-là moins atroce que Robespierre, puisqu'il demanda que Louis fût interrogé de nouveau, & jugé le lendemain par appel nominal. Mais cette apparence de justice & de formes cachoit le projet le plus perfide, puisqu'il ne demandoit cet appel nominal que pour connoître les députés qui ne voteroient pas la mort, afin de les signaler au peuple comme des royalistes, & les engager à condamner Louis par la crainte de périr eux-mêmes s'ils osoient l'acquitter.

Louis fut en effet conduit une seconde fois à la barre de la convention; mais il avoit si complétement détruit les imputations de l'acte d'accusation dans son premier interrogatoire, qu'on n'osa pas l'interroger de nouveau. Fort de sa conscience &

au souvenir de ses nombreux bienfaits, il y parut avec toute la dignité de son rang & le calme de l'innocence. Il ne prononça que ces mots : Mon conseil va vous lire ma défense. Deseze prit alors la parole, & dit :

« Si je n'avois à répondre qu'à des juges, » je me contenterois de leur dire que depuis » que la nation a aboli la royauté, il n'y a » plus rien à prononcer contre Louis. Mais » je parle au peuple, & je dois examiner » l'affaire sous deux points de vue : celui » où Louis étoit placé avant l'acceptation, » & celui où il étoit après l'acceptation de » la constitution.

Plaidoyer de Deseze pour Louis.

» En 1789 la nation voulut un gouver» nement monarchique. Un gouvernement » monarchique exigeoit l'inviolabilité du » chef. Cette inviolabilité fut constitution» nellement décrétée. Elle formoit un con» trat tant qu'elle n'étoit pas révoquée ; & » dès-lors Louis fut inviolable après son » acceptation, comme il l'étoit auparavant.

» Et voulût-on considérer ce contrat » comme un mandat, le mandataire ne » pourroit être soumis à d'autres condi-

» tions, à d'autres peines que celles portées
» dans le mandat.

» Or, quelles étoient ces peines ? Dans
» la supposition la plus criminelle, si le roi
» se mettoit à la tête d'une armée contre
» la nation ; qu'il employât, pour la subju-
» guer, toutes les machinations, toutes les
» perfidies, toutes les trahisons, toutes les
» horreurs, tous les fléaux, toutes les cala-
» mités d'une guerre sanglante & intestine,
» la constitution ne prononçoit contre lui
» que la présomption d'avoir abdiqué la
» royauté. Dans cette supposition, la plus
» atroce de toutes, la nation n'avoit que le
» droit de déclarer cette abdication encou-
» rue : mais la constitution lui défendoit de
» juger son roi, excepté pour les délits
» postérieurs à cette abdication.

» Que si vous ôtez à Louis le droit d'être
» inviolable comme roi, vous ne pouvez lui
» ôter le droit d'être jugé comme citoyen.
» Roi, il ne peut pas être jugé. Citoyen,
» il doit jouir des formes tutélaires de l'in-
» nocence.

» Où sont donc ces jurés, ces ôtages de

» la vie & de l'honneur des citoyens? Je
» les cherche en vain; en vain je cherche
» parmi vous des juges, je n'y vois que des
» accusateurs.

» Vous voulez prononcer sur Louis? &
» vous l'avez accusé! Vous voulez pronon-
» cer sur Louis? & vous avez ouvert votre
» avis! & vos opinions courent l'Europe!

» Son domicile a été envahi, ses armoires
» ont été brisées, ses tiroirs forcés. Il n'y
» a point eu de scellés, point d'inventaire
» fait en sa présence. On a pu enlever,
» égarer, supposer des pieces.

» Tout ce dont vous l'accusez antérieu-
» rement à son acceptation, fût-il vrai,
» seroit effacé. La constitution étoit le
» pacte d'alliance entre le peuple & le roi.
» Il n'y avoit plus de nuages; le passé étoit
» oublié.

» Toutes les accusations postérieures,
» ou sont dénuées de fondement, ou ne
» planent que sur les ministres que la cons-
» titution soumettoit *seuls* à la loi de la
» responsabilité.

» Je sais qu'on a dit que Louis avoit

» excité l'insurrection du 10 Août, pour » arriver à l'exécution de ses projets. Mais » qui donc ignore aujourd'hui que cette » insurrection (1) avoit été combinée, » mûrie; qu'elle avoit ses agens, son con» seil, son directoire? Qui donc ignore » qu'il avoit été fait & signé des actes, des » traités à ce sujet? Dans cette salle on s'est » disputé la gloire du 10 Août (2).

» Je ne viens point contester cette gloire; » mais puisqu'il est prouvé que cette journée

---

(1) Dans un discours prononcé le 10 Novembre 1792, Cambon s'exprimoit ainsi :

« La derniere révolution s'est faite, non par ceux qui » disent l'avoir faite, mais par le corps législatif, qui avoit » *licencié la garde du roi, qui avoit ordonné le départ des* » *Suisses, qui avoit supprimé l'état-major de Paris, qui* » *avoit fait partir les troupes de ligne, & mis les citoyens à* » *portée de ne rien craindre.* Le château des Tuileries sentit » le coup, se séquestra & ferma son jardin. Le corps législa» tif, *toujours révolutionnaire*, dit: Tu fermes ton jardin? » Eh bien! je vais l'ouvrir; *& le jardin fut ouvert.* Cette » mesure parut misérable; mais elle étoit révolutionnaire. » Le Parisien, ennemi de la royauté, vit qu'on lui avoit » enlevé tous les obstacles; & il renversa la royauté. »

(2) Voyez ce que j'ai dit ci-devant en parlant de la dénonciation faite contre Robespierre.

» avoit été méditée, comment peut-on en
» faire un crime à Louis ?

» Et vous l'accusez ! & vous voulez pro-
» noncer contre lui ! contre lui qui n'a
» jamais donné un ordre sanguinaire ! con-
» tre lui qui, à Varennes, aima mieux
» revenir captif que d'exposer la vie d'un
» seul homme ! contre lui qui, le 20 Juin,
» refusa toute espece de secours, & préféra
» de rester seul au milieu du peuple !

» Entendez l'histoire dire : Louis monté
» sur le trône à vingt ans y porta l'exemple
» des mœurs, la justice, l'économie. Il
» abolit la servitude dans ses domaines. Le
» peuple voulut la liberté, il la lui donna.
» On ne peut disputer à Louis la gloire
» d'être venu toujours au-devant des désirs
» du peuple... Je n'acheve pas. Je m'arrête
» devant l'histoire. Songez qu'elle jugera
» votre jugement. »

Louis parla après Deseze, & dit :
« Citoyens, on vient de vous exposer mes
» moyens de défense. Je ne résumerai point
» ce qu'on vous a dit. En parlant peut-être
» pour la derniere fois devant vous, *je*

» *déclare que je n'ai rien à me reprocher*,
» & que mes défenſeurs ont dit la vérité.
» Jamais je n'ai craint que ma conduite fût
» examinée publiquement : mais *mon cœur
» eſt déchiré* de trouver dans l'acte d'accu-
» ſation le reproche d'avoir voulu répandre
» le ſang du peuple (1). J'avoue que les
» preuves multipliées de *mon amour pour
» le peuple* m'avoient paru me mettre à
» l'abri de ce reproche, moi qui me ſerois
» expoſé pour épargner ſon ſang, & éloi-
» gner à jamais de moi une pareille incul-
» pation. »

A peine Louis ſe fut-il retiré, que d'Orléans & Robeſpierre firent les plus grands efforts pour engager la convention à prononcer le jugement ſans déſemparer. Mais

(1) Les journées du 5 au 6 Octobre, de Varennes, du 28 Février, du 28 Avril, de la Pentecôte, du 20 Juin & du 10 Août, le licenciement de ſa garde, le renvoi des troupes de ligne & des Suiſſes, & ſa confiance dans la garde nationale, feront à jamais une preuve du contraire. Sa piété, ſon humanité, ſa foibleſſe ont été les ſeules cauſes de ſes malheurs; &, comme l'a très-judicieuſement obſervé Fontvielle de Marſeille, ſi Louis eût été un tyran, il régneroit encore.

il fut décrété que la discussion seroit ouverte, & que, toute affaire cessante, on s'en occuperoit jusqu'à ce qu'on eût prononcé sur son sort.

Anecdotes sur Louis XVI depuis son interrogatoire

Ce fut un malheur pour Louis, puisque s'il eût été jugé sur le champ, il eût été sauvé. Rentré dans sa prison, il ne s'occupa plus que du salut de son ame. Il prévoyoit & il disoit à ses conseils que les factieux le feroient mourir. *Ils en ont*, ajoutoit-il, *le pouvoir & la volonté.* Il disoit régulierement l'office, & il observoit avec la plus grande rigueur, comme il l'avoit toujours fait, les jeûnes & les vigiles. Mais sa piété, loin de lui attirer l'admiration ou la commisération de ses ennemis, ne fit que les rendre plus ardens à le persécuter. La commune se permit même des railleries & des brocards au sujet de sa dévotion.

Malesherbes, quoique philosophe distingué, ne pensoit pas de même, & ne se lassoit pas de l'admirer & de respecter ses vertus. Arrêté, en allant le voir au Temple, par Dorat-Cubieres, officier municipal, qui lui dit : Vous êtes l'ami du roi, comment

pouvez-vous lui porter des journaux où il verra toute l'indignation du peuple exprimée contre lui ? Malesherbes lui répondit : *Louis n'est pas un homme comme un autre. Il a une force & une énergie qui le mettent au-dessus de tout.* --- Vous êtes un honnête homme, répliqua Dorat ; mais si vous ne l'étiez pas, vous pourriez lui porter des armes, du poison. --- *Si le roi*, repartit Malesherbes, *étoit de la religion des philosophes, il pourroit se détruire. Mais le roi est pieux, il est catholique ; il sait que sa religion lui défend d'attenter à sa vie : il ne se tuera pas.*

Jugement de Louis XVI

Tandis que Louis dans sa prison oublioit la vie présente, pour ne s'occuper que de la vie future, ses partisans songeoient à l'arracher à la mort, & à captiver les suffrages des membres de la convention & l'opinion publique, en publiant des mémoires justificatifs de sa conduite & des réponses à l'acte d'accusation.

Les puissances étrangeres prirent également intérêt à cette grande cause ; & entre autres le roi d'Espagne fit remettre par le

chevalier d'Ocariz son ambassadeur à Paris, une note pour donner l'assurance de sa neutralité, & pour demander la liberté du roi & celle de se retirer avec sa famille dans l'un des états de l'Europe qu'il jugeroit convenable.

Mais les conjurés mépriserent, & les mémoires & les sollicitations, & résolurent d'emporter par la terreur ce qu'ils savoient bien ne pouvoir obtenir par la raison & l'opinion. En conséquence ils menacerent d'assassiner les députés qui ne voteroient pas la mort de Louis. Dumouriez fit entrer dans Paris un grand nombre de soldats déguisés, dans la vue d'épouvanter les uns & d'encourager les autres. D'Orléans corrompit l'ex-président Saint-Fargeau, & celui-ci entraîna avec lui vingt-cinq suffrages. Il envoya trois cents femmes à l'assemblée pour demander la mort du roi, & engagea la section du Luxembourg à délibérer de le poignarder s'il n'étoit pas condamné à périr sur l'échafaud.

Toutes ces précautions n'auroient pas suffi pour faire prononcer la condamnation

à sa mort. Les conjurés ne l'ignoroient pas, & ils savoient qu'ils ne pouvoient compter que sur soixante-neuf suffrages. Ils imaginerent donc, pour contraindre la majorité, de remplir les tribunes de gens de leur parti, & de ceux dont l'audace & la férocité pouvoient inspirer la plus grande peur. Ils garnirent en outre toutes les avenues de la salle de fier-à-bras, & de gens à moustache armés de sabres & de pistolets. Ils leur donnerent ordre de frapper le pavé de leurs sabres, d'en faire jaillir des étincelles à mesure que les députés passeroient devant eux, & de leur dire qu'ils leur couperoient la tête, à l'issue de la séance, si le roi n'étoit pas condamné à la mort. J'atteste que j'allois à l'assemblée avec un député, qui, indigné de ces manœuvres, s'arrêta devant celui qui le menaçoit, & lui dit fierement : Eh bien ! je te déclare que je ne le condamnerai pas ; frappe-moi, si tu l'oses. L'homme à moustache se prit à rire, & nous montra les talons.

La peur fut donc l'unique cause de la condamnation de Louis. Il fit un appel au peuple

peuple de ce fatal jugement, & demanda trois jours pour se préparer; mais tout lui fut refusé. Il reçut ces nouvelles sans émotion, & avec tant de dignité, de noblesse, de grandeur dans son maintien & dans ses paroles, qu'il arracha des pleurs aux brigands qui les lui annoncerent.

La commune, chargée de l'exécution, nomma pour l'accompagner au lieu du supplice Pierre Bernard & Jacques Roux, officiers municipaux, tous deux prêtres apostats; & ils s'acquitterent de ce terrible ministere avec cette insensibilité, cette férocité épouvantable qu'on attendoit d'eux. Louis avoit choisi pour son confesseur l'abbé de Fermont, qui l'exhorta jusqu'au dernier moment, & qui lui dit à l'instant qu'il montoit sur l'échafaud: *Fils de saint Louis, montez au ciel.* Le bourreau voulut ensuite lui lier les mains derriere le dos. Le mouvement d'indignation que fit Louis engagea l'abbé de Fermont à l'exhorter à ce nouveau sacrifice, au nom de la religion. Il obéit sans murmurer, & mit sa tête sur le fatal instrument, en disant: « *Je souhaite*

que mon sang puisse cimenter le bonheur des Français. Je donne mon ame à Dieu.»

Mort de Saint-Fargeau. Saint-Fargeau ne jouit pas long-temps de l'espoir du bonheur qui l'avoit engagé à trahir ses sermens & sa conscience. Il mourut avant le roi, percé d'un coup de sabre par le nommé Paris, ancien garde du corps, qui l'ayant rencontré au palais royal, ne put contenir le mouvement de l'indignation que sa lâche trahison lui avoit inspiré.

Alarmes & discrédit de d'orléans D'Orléans, quoique moins à plaindre, fut encore plus malheureux que Saint-Fargeau. Poursuivi par le remords, épouvanté par la peur d'éprouver le même sort que Louis, comprimé par l'idée d'avoir donné au peuple l'exemple dangereux de faire périr les princes du sang royal, couvert du mépris que ses crimes & son vote pour la mort du chef de sa maison avoient accumulé sur sa tête, suspect à sa faction, & prévoyant qu'il n'en seroit recherché que tant qu'il seroit en état de satisfaire à la cupidité de ses principaux agens; abîmé de dettes, sans crédit, sans espoir de réparer les breches faites à sa fortune, d'Orléans

se trouva tout-à-coup privé de l'espérance de la couronne, de sa fortune & de son repos.

Réduit à n'avoir d'autre désir, à ne former d'autre vœu que celui de la conservation de sa vie, il ne fit depuis que trembler & ramper devant les Robespierre, les Danton & leurs pareils, auxquels il prodigua les débris de son immense fortune.

Cependant d'Orléans avoit encore pour lui tous les généraux d'armée. Dumouriez, qui n'avoit pas abandonné son projet de se faire proclamer duc de Brabant, & d'élever ce prince sur le trône de France, avoit rejoint son armée, & il ne se proposoit rien moins que de la diriger sur Paris, lorsque la convention, informée de ses desseins, le mit en état d'accusation, & envoya Beurnonville, Camus, Lamarque, Quinete & Bancal pour le destituer du commandement de l'armée, & le faire arrêter. Mais au lieu d'obéir, Dumouriez s'assura de ces commissaires, & les livra aux Autrichiens.

Ce coup d'éclat le perdit, & acheva de ruiner les affaires de d'Orléans. Une foule

de jacobins fut envoyée à l'armée. Ils y répandirent des milliers d'exemplaires d'un libelle contre Dumouriez & d'Orléans, & parvinrent à s'emparer de l'esprit des soldats, au point que le premier fut obligé d'abandonner son armée, de fuir avec son état-major, le duc de Chartres, fils aîné de d'Orléans, & un régiment de hussards allemands, & qu'il n'échappa à la mort que par une espece de prodige.

La chute de Dumouriez entraîna celles de Luckner, de Custine, de Biron & de Montesquiou, qui furent successivement destitués des commandemens des armées du Centre, du Haut-Rhin, du Bas-Rhin & des Alpes. Dès-lors d'Orléans sans appui, sans espoir, privé de tout moyen d'alimenter la cupidité des Robespierristes, se vit abandonné de tout le monde. Dénoncé aux jacobins, dénoncé à la convention, il ne trouva pas un seul défenseur; & ces mêmes jacobins qui l'avoient si puissamment secondé, ainsi que les brigands qu'il avoit rassemblés dans Paris, & qui composoient son armée, instruits qu'il avoit épuisé toutes

ses ressources, passèrent sous les drapeaux de Robespierre, qui les stipendia avec l'argent de la commune & du trésor national.

D'Orléans n'ayant été utile aux factieux que par son or, & ne pouvant plus l'être dès que sa ruine fut consommée, devoit nécessairement leur faire ombrage & les embarrasser. Il fut donc mis en état d'arrestation, traduit dans les prisons de l'Abbaye, transféré à Marseille, & ramené à Paris pour y expier sur l'échafaud les crimes d'une vie de Cannibale. Mort de d'Orléans.

Ainsi périt ce monstre, le plus cruel ennemi de son roi, de sa famille & des Français, après avoir bouleversé la France, & répandu dans l'Europe des semences de divisions & de troubles dont nous avons vu le commencement & les progrès, & dont aucun être vivant ne verra la fin. Les élans, les cris de joie que sa mort excita, retentirent d'un pôle à l'autre; & la félicité publique en eût été le fruit, s'il n'avoit eu Robespierre pour successeur.

Délivré de d'Orléans, Robespierre sembloit n'avoir plus rien à redouter que du Progrès de Robespierre.

parti républicain. Il devoit croire que s'il parvenoit à l'écraser, personne désormais n'oseroit lui disputer l'autorité suprême qu'il avoit usurpée.

La dénonciation que ce parti avoit faite contre lui n'avoit eu aucune suite, & loin de diminuer sa popularité, elle ne fit que le rendre plus cher à sa faction, qui se hâta de le proclamer patriote par excellence, & de le représenter comme le meilleur citoyen persécuté & souffrant pour la patrie.

Il résolut dès-lors de se venger de ses dénonciateurs; mais comme ils étoient tous membres de la convention, il falloit, pour le succès de ce dessein, comprimer cette assemblée par la terreur, afin de les faire proscrire, & d'empêcher qu'aucun de ses membres ne prît la défense des proscrits.

C'est pour inspirer la terreur qu'il affecta de ne sortir jamais de sa section ou des séances des jacobins, sans être précédé de douze fusiliers & de deux sapeurs. C'est pour inspirer la terreur qu'il fit piller les magasins de plusieurs épiciers, renouveler les visites domiciliaires nocturnes, & multi-

plier les arrestations arbitraires. C'est pour inspirer la terreur qu'il fit ouvrir deux grandes fosses dans le cimetiere de Clamart, & répandre que les députés qui n'étoient point patriotes seroient arrêtés, & qu'il y auroit un nouveau massacre des prisonniers. C'est enfin pour inspirer la terreur qu'il fit déclarer que la France seroit en révolution jusqu'à la paix ; qu'il seroit organisé une armée révolutionnaire qui traîneroit une guillotine à sa suite ; que tous les suspects seroient arrêtés, & que le comité de salut public seroit investi du pouvoir incroyable de faire arrêter les membres de la convention.

Et pour qu'on n'imaginât pas que ces mesures terribles n'étoient qu'un vain épouvantail, il ordonna à ses agens de mettre la guillotine en permanence, & de lui fournir cinq cents victimes par décade pour alimenter celle de Paris.

Journée du 31 Mai.

Après avoir ainsi disposé toutes choses, il voulut dans la journée du 31 Mai faire l'essai de ses forces, & étonner ses ennemis par l'appareil le plus imposant. Il fit fermer les barrieres, défendre toute communica-

tion au dehors, battre la générale, sonner le tocsin, tirer le canon d'alarme, & cerner la convention par soixante mille hommes armés & par une artillerie nombreuse qui menaçoit de tirer à boulet rouge sur le lieu de ses séances.

Suite. Le silence de la convention sur cet attentat inoui à la représentation nationale & à la souveraineté du peuple, convainquit Robespierre qu'il pouvoit tout entreprendre impunément ; aussi ne tarda-t-il pas à demander l'arrestation de cent seize députés du parti républicain, & la convention eut la lâcheté de les lui livrer. Vingt-deux périrent sur l'échafaud, quelques-uns se retirerent dans les départemens de l'Ouest, & soixante-treize furent renfermés dans une prison, d'où ils ne sortirent qu'après le supplice de Robespierre.

Après avoir écrasé le parti républicain, il ne lui restoit plus d'autres ennemis à combattre. Chef d'une faction toute-puissante, chef du comité de salut public auquel un décret avoit attribué tous les pouvoirs, il paroissoit que Robespierre étoit parvenu

au dernier terme de ſon ambition, & qu'il ne devoit ſonger à l'avenir qu'à faire aimer ſon adminiſtration, & jouir en paix de la ſouveraine puiſſance.

Mais naturellement ombrageux & avide de ſang, il ne voyoit dans les membres marquans de ſa faction que des ennemis irréconciliables, des ambitieux, des rivaux diſpoſés à le ſupplanter, & dont il falloit ſe défaire.

De là, les ſupplices de Bazire, Chabot, Oſſelin, Delaunai, Julien, Danton, Fabre d'Églantine, Camille-Deſmoulins, Hébert ſurnommé le Pere Ducheſne, & de tous les autres qui lui cauſoient quelque ombrage.

La même crainte de voir briſer ſon ſceptre de fer, lui fit étendre ſes cruautés ſur tous ceux qui par leurs talens, leurs richeſſes, leur probité, la gloire de leur vie politique, pouvoient avoir encore quelque influence ſur le peuple.

De là, la mort des Linguet, des Lavoiſier, des Barnave, des Rabaud-Saint-Etienne, des Maleſherbes, des fermiers généraux, &c.

C'est la même crainte de voir renverser le trône de sang sur lequel il étoit assis, qui lui persuada qu'il ne pouvoit s'y affermir qu'en le cimentant sans cesse du sang des Français. Aussi envoya-t-il à l'échafaud indistinctement l'ami & l'ennemi de sa faction & de ses principes.

Il avoit fait tomber plus de cinquante mille têtes dans la seule ville de Paris, lorsqu'il crut s'appercevoir qu'il lui seroit impossible de se maintenir & de se décorer d'un titre de souveraineté, tant qu'il ne renverseroit pas cette convention nationale où il lui sembloit voir un parti formidable toujours prêt à l'attaquer & à renverser sa puissance.

La convention étoit en effet la seule digue capable d'arrêter le torrent de ses cruautés, & de s'opposer à ce qu'il prît le titre de dictateur ou de roi qui seuls pouvoient légitimer son usurpation. Cependant elle étoit subjuguée, & certains de ses membres étoient les complices du tyran, tandis que les autres étoient comprimés par la crainte. Il pouvoit donc régner sans se

débarrasser de la convention, & sans craindre que la majorité osât rompre le silence auquel il l'avoit condamnée. Amenée par la terreur au point où il n'avoit qu'à proposer pour que sa volonté fût sanctionnée & changée en loi; au point où aucun député n'osoit, je ne dis pas le contredire, mais même se permettre d'élever le moindre doute ni ouvrir la moindre discussion, Robespierre étoit dès-lors parvenu au même degré de puissance qu'ont les rois de la Grande-Bretagne; & comme ceux-ci gouvernent despotiquement par l'influence d'un parlement acheté, il pouvoit de même gouverner la France sous l'apparence de la volonté générale énoncée par une assemblée nationale dont la majorité peut-être ne demandoit pas mieux que de se vendre à l'usurpateur.

Rien, ce me semble, n'étoit plus aisé, & il ne falloit pas un grand effort de génie pour se maintenir, en suivant l'exemple des rois d'Angleterre. Acheter ceux-ci par des pensions, s'attacher ceux-là par des faveurs, des graces, des expectatives brillantes; se

faire décorer, par un décret, du titre de souverain, s'entourer d'une garde imposante, faire rentrer les brigands dans la classe des citoyens paisibles, en assurant leur subsistance, faire oublier par ses bienfaits les crimes dont il s'étoit souillé, tels étoient les moyens qui pouvoient enchaîner les Français & légitimer son usurpation.

Mais le tigre ne change pas de naturel. Parvenu par la terreur, il crut pouvoir se maintenir par ce seul moyen; & cette conviction, qui fut le régulateur de sa conduite, est la plus forte preuve de son ignorance dans l'art de régnér; car si la terreur comprime d'abord le cœur & le glace d'effroi, bientôt elle aigrit l'esprit, excite l'indignation de l'ame, la souleve & la porte au désespoir; alors l'action de son ressort cesse, & fait place à une réaction d'autant plus terrible, qu'elle a été plus long-temps comprimée.

Au lieu de songer à se faire aimer, Robespierre, poussé par son instinct féroce, ne songea jamais qu'à se faire craindre & à dévorer ceux qu'il soupçonnoit de pouvoir

lui résister. Il ne falloit pas avoir conspiré, il suffisoit de pouvoir le faire ; & sous ce rapport, la convention lui paroissoit le corps le plus dangereux, parce qu'il étoit le plus puissant.

Dans l'idée que le pouvoir souverain seroit toujours chancelant dans ses mains tant que la convention existeroit, il résolut de s'en défaire partiellement ; & ce fut pour l'exécution de ce projet qu'il fit arrêter & mettre à mort un grand nombre de ses membres.

Mais le hasard ayant fait découvrir une liste de proscription dressée par Robespierre, sur laquelle étoient inscrits les noms des députés les plus marquans & les plus énergiques, ceux-ci tinrent des conciliabules secrets, dans lesquels ils délibérerent sur les moyens d'abattre le tyran. Quelque précautions qu'ils eussent prises pour cacher leur dessein, elles n'empêcherent pas Robespierre d'en être instruit ; mais, soit défaut de courage, soit qu'il craignît de manquer son but, il dissimula pour mieux égorger ses victimes, & parut à la tribune

de la convention le 8 Thermidor, pour y prononcer un discours apologétique de sa conduite.

Bourdon de l'Oise, Cambon, Barrere, Billaud-Varenne, & sur-tout Freron & Panis, oserent se prononcer ouvertement contre Robespierre, soulever le rideau, & demander que le décret qui accordoit au comité de salut public le droit de faire arrêter les membres de la convention, fût rapporté (1).

---

(1) On se demande souvent par quels moyens Robespierre étoit parvenu à usurper le pouvoir d'un dictateur ? Ceux qui lui refusent toute espece de génie, ont répondu que c'étoit par hasard, & qu'il ne devoit son élévation qu'à la bizarrerie des circonstances ; d'autres qui n'ont vu en lui que de la férocité, ont pensé qu'il ne la devoit qu'à son instinct & à la terreur qu'il avoit su si bien inspirer. Quant à moi, je crois, d'après les faits les plus positifs, qu'il y fut porté par son attachement au parti démagogique, par sa grande popularité, par l'art qu'il possédoit de persuader, d'entraîner la populace & les brigands, par son influence décisive dans le parti de la commune dont il fut le chef, par l'empire qu'il sut prendre sur ses collegues du comité de salut public, par l'adresse qu'il eut de faire concentrer tous les pouvoirs dans ce comité, même celui de faire arrêter ses collegues ; enfin, par l'habileté avec laquelle il sut profiter de cette faute irréparable faite par la conven-

Robespierre dut sans doute être étonné de cette résistance dont l'histoire de la convention n'offroit aucun autre exemple depuis plus de six mois. Il est aisé de sentir quelle impression elle dut faire sur cet esprit hautain, impérieux, ardent, irascible & accoutumé à voir toutes les volontés plier devant sa volonté. Il en devint furieux, & dans l'accès de sa rage il courut, accompagné de son frere & de Couthon, à la séance des jacobins, où il répéta le même discours qu'il venoit de prononcer à la convention.

Il paroît que dès-lors Robespierre avoit renoncé au projet de se défaire successivement des membres de la convention, & que, soit impatience de se délivrer de ces redoutables ennemis, soit qu'il crût que la lenteur & de nouveaux délais lui seroient funestes, il avoit préféré de les faire égorger.

---

tion, & tourner contre elle-même l'arme meurtriere qu'elle avoit placée dans les mains de ce comité.

Mais si Robespierre sut profiter habilement de ces moyens pour conquérir la suprême puissance, il faut convenir qu'il ne connut aucun de ceux qui pouvoient l'y maintenir ; & sa chute en est la preuve incontestable.

en maſſe. Les détails dans leſquels je vais entrer me paroiſſent une preuve inconteſtable de ce nouveau deſſein.

Le diſcours de Robeſpierre fut très-applaudi par ſes ſicaires les jacobins. Couthon profitant de ce premier moment d'enthouſiaſme, prononça un nouveau diſcours, qui n'étoit qu'une longue diatribe contre la majorité de la convention, & qui n'avoit évidemment d'autre but que d'engager les jacobins à s'en délivrer au plutôt.

Les applaudiſſemens qui couvrirent le diſcours de Couthon, les vociférations, les hurlemens, les imprécations dont ils étoient accompagnés, déterminerent Robeſpierre le jeune à ne plus rien diſſimuler. « Ce ne ſont pas, dit-il aux jacobins, des applaudiſſemens ſtériles que nous vous demandons. Le temps de délibérer eſt paſſé, celui d'agir eſt venu. C'eſt maintenant qu'il faut prouver par vos actions que vous êtes les vrais patriotes par excellence. La majorité de la convention eſt gangrenée d'ariſtocratie; elle regrette la conſtitution royale, & ſi nous ne prévenons ſes deſſeins, vous verrez bientôt

relever le trône ſur les cadavres des patriotes. Hâtons-nous donc de punir les traîtres; courons à la convention, égorgeons ſans pitié les brigands qui veulent poignarder les patriotes & la patrie.... »

Certes, il n'en falloit pas tant pour volcaniſer des eſprits déjà exaſpérés, & électriſer des hommes accoutumés au ſang & au carnage. Les hurlemens, les vociférations, les cris, partons, partons, furent mille fois répétés; & la derniere heure de la convention étoit ſonnée, ſi elle eût été raſſemblée.

Mais elle avoit déjà levé ſa ſéance; & le bon génie de la France voulut que Tallien & Legendre fuſſent préſens à celle des jacobins, à laquelle ils aſſiſterent confondus dans la foule & ſans être reconnus. Ils en ſortirent tremblans d'effroi, mais bien profondément convaincus qu'ils ne pouvoient ſauver leur vie qu'en prévenant Robeſpierre, & en le faiſant périr. Placés dans l'alternative d'être maſſacrés ou maſſacreurs, ils n'héſiterent pas, & ils tirerent de cette cruelle poſition le courage dont ils furent

dès-lors animés. Ils le firent paſſer dans l'ame de leurs collegues, & le déployerent dans la ſéance de la convention du lendemain avec tant de force, que Robeſpierre & les ſiens tremblerent à leur tour. Confondus, troublés, anéantis, ceux-ci perdirent en délibérations intempeſtives le temps qu'ils auroient dû employer à agir efficacement; & tandis qu'ils auroient pu écraſer la convention s'ils avoient ſu combattre auſſi bien qu'ils ſavoient aſſaſſiner, ils ſe laiſſerent ſurprendre, vaincre & égorger ſans avoir combattu. Telle fut la fin de ce mépriſable tyran, de ce monſtre qui, ſans génie, parvint à la dictature; qui, ſans aucune connoiſſance du cœur humain & de l'art de régner, conſerva trop long-temps le ſouverain pouvoir, & qui, ſans courage & avec une ame de ſang & de boue, ſubjugua le peuple le plus fier & le plus courageux de l'univers, l'enchaîna & le fit trembler.

Beaucoup de gens ont cru que Robeſpierre n'avoit aucun plan, & qu'il ne cherchoit qu'à entretenir les déſordres & l'anarchie pour dévorer la fortune publique &

celle des particuliers. Sans doute que tel étoit *le* plan de sa faction ; mais ce seroit mentir aux événemens que de ne lui supposer aucun dessein personnel. Parvenu au souverain pouvoir moins par son génie que par la bizarrerie des circonstances, par l'atrocité de son caractere, par la conformité de ses principes sanguinaires avec ceux des brigands qui ne soutenoient la révolution que par l'espoir d'une meilleure fortune, Robespierre ne fut pas content de l'autorité d'un dictateur, & il en ambitionna le titre.

Il n'avoit aucune teinture de l'art de régner ; & c'est ce défaut de connoissances qui le portoit à croire que parvenu par la terreur, il ne pouvoit se maintenir que par ce même moyen, auquel il étoit d'ailleurs entraîné par son penchant. Il ne se dissimuloit pas que tant qu'il existeroit un corps législatif, ce corps ne lui pardonneroit jamais le massacre de plusieurs de ses membres, & que tôt ou tard revenu de sa stupeur, il se déclareroit en état d'insurrection contre l'usurpateur.

Il étoit donc indispensable, dans son système, d'abattre ce corps puissant; & il y auroit réussi, même après sa mise hors la loi, si, au lieu de perdre un temps précieux à délibérer, il se fût mis à la tête de son armée de brigands, qu'il eût marché droit à la convention, & qu'il en eût fait arrêter les membres qui lui étoient suspects. Mais, heureusement pour la France, il manqua de courage & de présence d'esprit dans ce moment décisif; & il fut précipité du trône sur un échafaud, où il expia avec ses principaux complices les crimes dont il s'étoit couvert.

CONCLUSION.

CONCLUSION.

LOUIS XVI perdit le trône & la vie par sa foiblesse. D'Orléans n'osa jamais saisir la couronne que ses complices & les circonstances qu'ils avoient fait naître lui offrirent plus d'une fois. Robespierre, après avoir usurpé le souverain pouvoir, & l'avoir exercé en despote, en fut dépouillé par ses cruautés & sa lâcheté.

L'histoire de ces trois personnages est incontestablement l'école des factieux, des peuples & des rois. Des rois qui, par la connoissance des fautes innombrables de Louis, doivent apprendre à les éviter; des factieux, qui peuvent bien, en imitant les manœuvres de ceux qui les ont précédés dans cette carriere périlleuse, espérer de parvenir à leurs premieres fins, mais qui ne peuvent voir dans les résultats ultérieurs que l'inutilité de leurs crimes, & l'assurance

d'une vie agitée & souvent d'une mort ignominieuse; enfin, des peuples qui, sans cesse froissés par le choc des diverses factions, toujours bercés d'un bonheur chimérique, toujours trompés par des espérances qui ne peuvent se réaliser, doivent s'affermir dans la salutaire résolution de ne se plus laisser conduire par les paroles des charlatans politiques, & se convaincre que trop foibles pour se défendre eux-mêmes, ils doivent se rallier au gouvernement qui les protege. Peuples, puisse cette histoire, si elle vous parvient, vous servir d'utile leçon! puisse-t-elle vous engager à imiter le lierre prudent qui s'unit étroitement à l'ormeau qui le soutient! puisse-t-elle vous persuader de fermer à jamais l'oreille aux discours des factieux, qui ne vous flattent que pour vous égarer, vous faire servir à l'exécution de leurs projets ambitieux & sanguinaires, vous rendre complices de leurs crimes, & vous précipiter dans un abîme de malheurs!

L'école des rois. Depuis son avénement à la couronne, Louis XVI ne fit aucun pas sans commettre une faute politique. Sans doute il y fut

entraîné par la pente irrésistible de son caractere, sa bonté & son aversion insurmontable à répandre le sang. Mais cette bonté, qui est une vertu louable dans un particulier, dégénere en un grand défaut dans un monarque. Portée à l'excès, elle devient foiblesse, & cette foiblesse est un fléau, une calamité publique.

Si la justice est le premier devoir des souverains, la fermeté est leur premiere vertu. J'aimerois mieux vivre sous les lois d'un prince qui feroit exécuter un ordre qu'il reconnoîtroit injuste après l'avoir donné, que sous celui qui laisseroit avilir & mépriser son autorité par un pas rétrograde. Le gouvernement ne doit pas permettre qu'on le trompe, & quand il a le malheur de l'être, il doit réparer ses torts dans le secret, mais il ne doit point en convenir publiquement.

Ainsi, sous le rapport de sa foiblesse, de sa piété, de son aversion pour le sang, Louis eût été un particulier respectable, tandis que le capucin Chabot, par sa fermeté, son audace, son courage, eût été peut-être un grand roi.

Je ne rappellerai point ici les fautes de Louis avant la révolution. Je ne parlerai point de la suppression de l'espionnage dans Paris, du rappel des parlemens, des réformes intempestives & impolitiques qu'il laissa faire dans sa maison militaire, de l'ascendant qu'il avoit laissé prendre à la reine sur son esprit, de la protection perfide qu'il accorda aux Anglo-Américains dont il favorisa *la* révolte & *l'indépendance*, de sa délicatesse puérile relativement à *la* réduction de la dette, de son imprévoyance dans la convocation des assemblées des notables, de son imprudence dans la convocation des états généraux, de sa conduite inextricable dans les journées des 5 & 6 Octobre, & du massacre de ses gardes. Non, je ne dirai rien de cette insensibilité, de cette apathie qui lui faisoit contempler de sens froid le spectacle hideux des têtes fumantes de ses plus zélés défenseurs, & leur dévouement héroïque, plutôt que de permettre de repousser la force par la force. Le sang des factieux & de la vile canaille qu'ils avoient mis en mouvement, étoit-il donc plus

précieux

précieux que celui de ses gardes? Et, comme le disoit l'énergique Barnave, ce sang étoit-il donc si pur qu'on n'en pût verser quelque goutte?

Je passerai encore sous silence les fautes de ce prince pendant l'assemblée constituante, pour ne retracer que celles qu'il commit durant le cours de l'assemblée législative; fautes qui seules l'ont entraîné d'abîme en abîme, & ont fini par le précipiter du trône dans une prison, & de la prison sur l'échafaud.

La constitution de 1791 avoit établi une monarchie tempérée, & quoiqu'elle fût défectueuse sous plusieurs rapports, elle avoit cependant investi le monarque de la force nécessaire à la conservation de son autorité. Le *veto* lui assuroit le droit de paralyser tous les décrets qui pouvoient lui paroître injustes ou contraires à ses intérêts. La nomination aux principaux emplois civils & militaires, la disposition des armées & de la force publique, la surveillance immédiate sur toutes les parties de l'administration, le pouvoir de destituer tous les

agens subalternes, une garde de dix-huit cents hommes d'élite; en un mot, tout ce dont se composoit la prérogative royale, étoit dans les mains d'un homme ordinaire autant de moyens suffisans de conservation, & pouvoit même devenir dans les mains d'un roi habile & entreprenant, des élémens de destruction du corps législatif & de la liberté.

Louis ne fut donc pas même un homme ordinaire, puisqu'il ne sut point employer les moyens que la constitution avoit mis en son pouvoir pour conserver son autorité. Les circonstances étoient sans doute difficiles; mais n'étoit-ce pas sa foiblesse qui les avoit fait naître? N'étoit-ce pas de la conviction de cette foiblesse que les factieux tiroient leur audace & leur force?

La constitution donnoit au monarque une garde de dix-huit cents hommes: pourquoi n'organisa-t-il pas de suite cette garde? Ignoroit-il que le souverain doit être environné d'un appareil imposant, & qui commande le respect? De toutes ses fautes, celle-ci est une des plus graves; car si, au

lieu d'attendre au mois d'Avril 1792, il l'eût mise en activité dès le mois de Septembre ou Octobre précédens, le peuple, poussé par les factieux, se feroit-il porté à tous les excès qui remplirent cet intervalle? Et s'il s'y fût porté, ne lui eût-il pas été facile de les réprimer avec le secours de cette garde?

Les factieux profiterent habilement de cette faute pour l'avilir dans l'esprit du peuple; & leurs calomnies avoient eu un tel succès, qu'il ne crut pouvoir échapper à leur fureur qu'en s'environnant de sa garde constitutionnelle, de cinq régimens de ligne, du régiment des Gardes-Suisses & de l'état-major de la garde nationale de Paris.

Ces forces étoient le palladium de l'autorité royale, & si Louis eût su les conserver, se les attacher & les unir à son sort, il ne lui eût resté qu'un pas à faire pour recouvrer & augmenter sa puissance.

En effet, le roi avoit trente-deux millions de revenu, & cinq suffisoient pour couvrir ses dépenses indispensables. Il lui étoit donc facile de gagner la majorité des députés, les uns par l'assurance des pensions, & les

autres par l'expectative des honneurs & des places dont il pouvoit disposer.

Devenu par ce moyen, ainsi que par l'appareil de la force, maître des délibérations du corps législatif, il auroit pu faire déporter ses ennemis, ou lancer à son gré la foudre du décret d'accusation & de la mise hors la loi contre les têtes coupables. D'Orléans eût cessé de conspirer; Robespierre ne se seroit jamais emparé de cette arme terrible dont il fit l'usage le plus sanglant; tout auroit plié devant sa volonté soutenue par le corps législatif, par la force armée & par celle de l'opinion qu'il auroit dirigée sans opposition. Alors Louis eût été vraiment roi, & son regne eût été d'autant plus paisible, qu'il n'auroit jamais paru agir que d'après le voeu du peuple énoncé par ses représentans.

Cependant quoiqu'il eût négligé de s'attacher les membres de la législature, son regne fut moins agité & plus tranquille pendant tout le temps qu'il eut à sa disposition la force armée dont il s'étoit environné; & s'il perdit son repos & son auto-

rité, c'eſt (je ne ceſſerai de le dire) parce qu'il ne ſut pas faire uſage des moyens qu'il avoit pour la conſerver & même l'accroître.

Les conjurés eux-mêmes n'oſerent jamais l'attaquer tant qu'il ſoutint cette attitude; mais voyant que quoiqu'il eût le pouvoir de les écraſer & de régner deſpotiquement, il n'en avoit pas la volonté, ils en conclurent avec raiſon qu'ils ne couroient aucun danger en eſſayant de le dépouiller de ſes braves défenſeurs, & de lui enlever ainſi le bouclier qui le préſervoit de leurs coups.

Ils firent donc cet eſſai, & ils commencerent par la propoſition du licenciement de ſa garde, bien convaincus que s'ils pouvoient y réuſſir, tout le reſte feroit d'une exécution infiniment plus facile.

Le ſuccès enhardit toujours à de nouvelles entrepriſes. Auſſi dès que Louis eût fait la faute irréparable de ſanctionner le décret qui licencioit ſa garde, & la faute plus irréparable encore de ne point la recréer, les conjurés ne douterent plus de rien, & ils le dépouillerent ſucceſſivement & avec la plus grande facilité, de ſes régi-

mens blancs, d'une partie de ses Suisses, de l'état-major de la garde nationale de Paris, de ses ministres fidelles & de tous ses amis.

Aux fautes que fit Louis en sanctionnant tous ces décrets qui paralysoient son autorité, il ajouta celle de porter lui-même la terreur & le découragement dans l'ame de ses partisans, par l'empressement qu'il mit à faire exécuter les décrets d'accusation que l'assemblée rendoit contre le commandant de sa garde, ses ministres & ses amis.

Cette conduite devoit nécessairement faire regarder Louis comme un monstre d'ingratitude. Mais la haine qu'on portoit aux conjurés changeoit cette opinion en un sentiment de pitié, & au lieu de l'accuser d'ingratitude, on déploroit sa foiblesse.

Aussi quoique le 10 Août il fût dans un dénûment absolu de tous les moyens conservatoires de son autorité, & qu'il parût réduit à lui seul & au quart de son régiment des Gardes-Suisses, il avoit encore dans Paris de nombreux & chauds partisans.

On a cru que dans l'état d'isolément où l'avoient placé les conjurés, il ne lui étoit

plus possible de résister, & moins encore de recouvrer son autorité ; & cela est vrai sous le rapport de sa pusillanimité : car comment ce prince qui, dans le temps de la plus grande splendeur du trône, s'étoit laissé conduire comme un captif de Versailles à Paris, qui, dans le temps où il avoit recouvré l'affection des seules troupes qui formoient la garnison de la capitale, avoit eu la foiblesse de les éloigner ; comment, dis-je, ce prince auroit-il pu opposer la moindre résistance, dans un temps où il étoit réduit à une poignée de Suisses, & à quelques partisans dont il ne connoissoit ni le nombre, ni les dispositions à son égard ? Sans doute qu'avec un tel prince la chose étoit impossible.

Mais s'il n'eût pris conseil que de son désespoir, s'il eût été transformé en homme courageux, si l'ame de Henri IV eût passé dans son ame, & si tout-à-coup se dépouillant de sa foiblesse, il eût déployé un caractere audacieux & terrible, je ne doute point qu'il n'eût été de nouveau proclamé ce même jour roi de France & de Navarre.

Louis ſavoit depuis long-temps qu'il devoit être attaqué ; il ſavoit dès la veille qu'il le feroit le lendemain. Il falloit donc vaincre ou mourir en roi les armes à la main ; & pour vaincre, il falloit monter à cheval pendant la nuit, & à la tête des deux mille gentilshommes qui s'étoient rendus au château, & de ſes Suiſſes, courir à la maiſon commune où étoit le foyer de l'inſurrection, arrêter les membres de la commune & les faire pendre aux fenêtres.

Dès-lors les conjurés, privés de leurs chefs, ſe feroient diſperſés, & auroient été diſſipés comme la paille devant un vent impétueux. La légiſlature elle-même, frappée de terreur, auroit conſacré toutes les volontés du monarque, & tout eût plié devant lui.

Si dans la conception de ce plan, on m'accuſoit d'exhaltation & de témérité, je répondrois que ſi la modération n'a pas empêché Louis de périr ſur un échafaud, la plus grande témérité ne pouvoit lui préparer un ſort plus déplorable ; que dans la poſition où il ſe trouvoit le 10 Août, il lui

étoit

étoit impossible de sauver & sa vie & son trône autrement que par le courage du désespoir, & que par un acte d'autorité capable d'inspirer la terreur aux conjurés. Le courage ordinaire suffit sans doute dans les circonstances ordinaires; mais à des maux violens il faut des remedes plus violens encore. Ce n'est que par la célérité des mouvemens, par le développement d'un courage extraordinaire, par l'audace & par la barbarie même dans l'exécution, qu'on peut étonner ses ennemis, les frapper de terreur & les vaincre : alors le courage de la témérité victorieuse est le courage de la prudence, tandis que le courage de la prudence vaincue n'est aux yeux des hommes qui le jugent que foiblesse & lâcheté.

Louis vainqueur eût régné par l'opinion publique qu'il auroit dirigée à son gré, par la confirmation de l'exemption de la dîme, du casuel & des droits seigneuriaux, par la liberté de tous les cultes, par la réduction de la dette & des dépenses, par la diminution des impôts; enfin, par une paix durable avec toutes les puissances.

Mais Louis fut vaincu, & vaincu sans avoir combattu. Il fut dès-lors criminel aux yeux d'un peuple égaré, & périt victime de sa foiblesse, de son humanité & de son incapacité dans l'art de régner.

Il ne connoissoit de cet art que la distribution des bienfaits, l'amour pour le peuple & sa sollicitude vraiment paternelle pour son bonheur. Il paroît encore que le principe, *régner par l'influence de l'opinion*, ne lui étoit pas inconnu, puisqu'il répondit à ceux qui lui représentoient l'imprudence de l'abolition de l'espionnage dans Paris : « *Je saurai bien les forcer à ne dire que du bien de moi.* » Mais il n'en est pas moins certain qu'il ne songea gueres à diriger l'opinion que lors de la convocation des états généraux, & dans la derniere année de sa vie ; & certes alors il n'étoit plus temps, parce que les conjurés embouchoient toutes les trompettes de la renommée, & que par l'assemblée, les jacobins & les clubs, ils dirigeoient l'opinion contre lui. Ce fut donc de sa part une faute grave d'avoir négligé ce moyen dans un temps,

& de n'avoir pas dans un autre tourné contre les conjurés la même arme avec laquelle ils l'attaquoient, & une faute plus grave encore de n'avoir pas employé la force, lorsqu'il reconnut qu'il ne lui étoit plus possible de ramener le peuple par l'opinion.

Lorsque le duc d'Orléans se livra à l'exécution du projet de détrôner Louis XVI, & de se mettre à la place de la dynastie régnante, il avoit moins consulté ses forces physiques & morales, que les cris de son ambition & les transports de sa vengeance. Né sans génie & sans courage, méprisé des Parisiens pour ses excès, ses débauches, son avarice & son goût pour la crapule, comment pouvoit-il espérer de renverser de son trône un roi qui opposoit des vertus à ses vices, & des forces imposantes à son dénûment & à sa lâcheté? L'école des factieux.

Il paroît donc que ce projet ne lui appartient point, & qu'il lui fut suggéré par certains personnages qui ont figuré sur la scene de la révolution, & qui l'ont soutenu dans l'espoir du trône, tant qu'ils ont eu besoin de son nom & de ses richesses.

Si d'Orléans fut poussé à cette entreprise par ses partisans, Robespierre le fut par les circonstances; & c'est presque la seule différence qui existe entre ces deux conspirateurs : car celui-ci ne fit que suivre la route tracée par le premier, s'emparer des forces qu'il avoit rassemblées, & profiter de la rebellion qu'il avoit suscitée & organisée, ainsi que d'une victoire achetée au prix de sa fortune & de tous les crimes.

Au commencement de sa carriere politique, & jusques vers le milieu de la durée de l'assemblée législative, Robespierre n'avoit, ainsi que tous les autres factieux subalternes, d'autre plan que celui de faire fortune.

C'est dans cette vue, plus encore que par son instinct féroce, qu'il embrassa d'abord le parti démagogique; c'est dans cette vue qu'il s'attacha ensuite au parti constitutionnel, & qu'il entreprit un journal intitulé le Défenseur de la Constitution; c'est enfin dans cette même vue qu'après avoir inutilement tenté, en flattant Louis XVI, d'obtenir une pension, il rentra dans le parti

des

des jacobins, & y demeura constamment attaché.

Jusques là, je le répete, Robespierre n'avoit en vue qu'une fortune qui pût suffire à ses premiers besoins. Mais lorsqu'il se fut acquis une grande popularité par son hypocrisie, par sa tempérance, & en faisant publier qu'il ne se nourrissoit que de pommes de terre (1); lorsque par l'habitude journaliere de la tribune des sections & de celle des jacobins, il eut trouvé l'art d'émouvoir, de volcaniser & de diriger la multitude à son gré; lorsqu'il fut devenu le chef de la faction de la commune, & qu'il eut attaché à son sort les brigands que d'Orléans avoit rassemblés de toutes parts, alors il est absurde de supposer qu'il ne conçut pas le projet de s'emparer du souverain pouvoir, puisque non-seulement il

(1) C'est de là que lui vint le surnom d'*incorruptible* dont il fut décoré par les brigands : car, disoient-ils, comment seroit-il possible de corrompre un homme qui n'a besoin que de pommes de terre ? Mais si Robespierre pauvre fut sobre & tempérant, Robespierre parvenu à la suprême puissance fut le plus débauché de tous les hommes, se livra à tous les excès de la table, & ne se plut qu'avec des Messalines.

eſt prouvé que ſes partiſans demandoient qu'on lui conférât le titre de dictateur, mais même que tous les faits dépoſent qu'il a exercé une dictature ſans bornes.

L'hiſtoire de la révolution n'eſt autre choſe que l'hiſtoire des moyens employés par les factieux ; & ces moyens dérivent tous de cette maxime machiavélique : *Calomnier pour avilir, avilir pour détruire.*

D'Orléans chercha d'abord ſourdement à augmenter le nombre de ſes partiſans & à diminuer l'amour des Français pour leur roi. Il mit en vogue la maçonnerie, dont le but connu étoit de venger l'aſſaſſinat de Jacques de Molai. Il embraſſa enſuite le parti des parlemens, que l'irréfléchi de Brienne avoit mécontentés par la réduction de leurs membres, & par l'établiſſement d'une cour pléniere chargée de la vérification & de l'enregiſtrement des lois. Ce corps, aigri par l'abolition du privilege auquel il devoit toute la conſidération dont il jouiſſoit, ſe laiſſa conduire par les agens ſecrets du conſpirateur, & ſervit merveilleuſement ſes projets, en obligeant la cour à convoquer les états généraux.

Dès-lors d'Orléans s'entoura d'un conseil composé de gens immoraux, audacieux, & doués du génie de la scélérateſſe & du courage de l'échafaud. Il les attacha à son sort par l'espoir d'une brillante fortune & des plus grandes dignités de l'état.

La suppression du casuel, de la dîme & des droits féodaux; l'abolition de la gabelle, des titres & des prérogatives de la noblesse; la proclamation de la liberté & de l'égalité; enfin, l'espoir de la loi agraire ou du partage des terres, acquirent à d'Orléans beaucoup de partisans & une grande popularité.

Il étoit si profondément convaincu de son influence sur le peuple, qu'il ne douta point de pouvoir brusquer ses projets, & de monter sur le trône s'il parvenoit à rassembler autour de lui des forces suffisantes pour culbuter la maison militaire du roi.

Il fit donc ouvrir tous les bagnes, & donner la liberté à tous les scélérats. Il les attira à Paris, ainsi que la lie des autres nations. Il établit dans tous les quartiers des cuisines où les brigands étoient admis,

& recevoient en outre cinquante ſous par jour.

D'Orléans ne ſe contentoit pas de fournir à leur corps une nourriture matérielle, il faiſoit encore nourrir leur eſprit de toutes ſortes de calomnies contre la famille royale, afin de les porter au grand crime qu'il méditoit.

Lorſqu'il eut fait paſſer dans le cœur de ces bandits tous ſes poiſons régicides, & qu'il les crut diſpoſés à maſſacrer le roi & la reine, il excita l'inſurrection du 5 au 6 Octobre. Mais cette premiere tentative n'ayant pas eu tout le ſuccès dont il s'étoit flatté, ſoit parce qu'il avoit mal concerté ſes meſures, ſoit parce que les aſſaſſins furent épouvantés par la crainte du ſupplice qui attendoit les régicides, il fit préconiſer l'aſſaſſinat, le viol, l'incendie, le pillage, l'indiſcipline du ſoldat, la déſobéiſſance à ſes chefs, & conſacrer l'impunité des plus grands forfaits par l'amniſtie en faveur des maſſacreurs d'Avignon & de Verſailles, & des quarante-un ſoldats de Châteauvieux.

L'aſſemblée nationale ſubjuguée par

d'Orléans, les journaux qu'il salarioit, les sociétés populaires ou clubs ne retentissoient que de ces coupables panégyriques : ce fut par ces trois canaux immondes qu'il fit circuler le poison de tous les vices, & qu'il corrompit l'esprit public.

Les assassins, les coupables des plus grands crimes ne furent plus dès-lors que de *bons sans-culottes*, *de braves brigands*, *de vrais patriotes*. Le titre d'honnête homme fut une injure, un titre de proscription ; il devint même un objet de mépris & de dérision. En un mot, le crime étoit honoré, protégé, préconisé, & levoit une tête altiere, tandis que la vertu, honnie & flétrie, n'osoit plus se montrer. Ainsi tout étoit vertu, excepté la vertu même.

Ce fut par ces moyens impies que d'Orléans parvint à familiariser graduellement ses sicaires avec les plus grands crimes ; & ces crimes étoient si fréquens, que le peuple lui-même en étoit révolté. Son but étoit presque atteint, puisqu'il ne commandoit toutes ces horreurs que pour les imputer au roi, afin de le rendre odieux & de produire une explosion générale.

Cependant quelques tentatives sans succès le déterminerent à recourir à de nouvelles manœuvres, & à organiser une famine factice. Mais l'expérience l'ayant encore convaincu que cette mesure n'étoit pas infaillible, il dépouilla successivement la cour de presque tous ses moyens de résistance. Alors il reproduisit dans des placards les anciennes & les nouvelles calomnies, & sur-tout celles qui avoient fait le plus d'impression sur le peuple; fit distribuer de grosses sommes d'argent, prodigua le vin & l'eau-de-vie, fit composer la garnison du château de gens à sa dévotion, le fit investir par des gardes nationaux de son choix pris dans les divers bataillons, fit fermer les barrieres & renforcer l'insurrection du peuple par son armée de brigands augmentée d'un bataillon de Marseillais & de Brestois.

Le roi fut attaqué à force ouverte par cette armée, qui grossissoit à chaque pas qu'elle faisoit vers le château, non-seulement par l'effet de l'opinion publique égarée par les calomnies de d'Orléans, mais encore par les distributions d'argent, de vin & d'eau-de-vie, & par l'espoir du pillage.

Louis ayant été vaincu ſans avoir eu la gloire de combattre, il ſembloit que d'Orléans n'avoit qu'un pas à faire pour placer ſur ſa tête la couronne qu'il venoit de lui enlever. Il eût peut-être réuſſi en ce moment, s'il eût oſé le tenter.

Je dis peut-être : car d'Orléans en voulant ne faire haïr que Louis XVI, avoit rendu la royauté odieuſe, & en renverſant le roi, il avoit renverſé le trône. Il auroit donc fallu pour le relever à l'inſtant, & pour s'emparer du gouvernement, même à tout autre titre que celui de roi, qu'il eût été doué d'un génie & d'un courage ſupérieurs.

Mais il n'avoit ni génie, ni courage, moins encore le talent ſi rare de ſavoir profiter de la victoire ; & comme il ne l'avoit obtenue que par ſon or, il s'imagina qu'il pouvoit acheter le trône à ſes complices. Il le marchanda, & leur diſtribua en conſéquence les reſtes de ſa fortune.

L'inſenſé ! il ignoroit que la ſuprême puiſſance ne s'achete pas, & qu'il faut la conquérir par le génie, les vertus ou l'audace ; auſſi il tomba de l'opulence dans la

misere, de la misere dans le mépris, & il eût été oublié pour jamais, si son nom n'avoit fait ombrage à ses complices.

Par la chute de d'Orléans, Robespierre devint le chef de sa faction unie à celle de la commune, l'idole de la multitude & des brigands rassemblés dans Paris. Il sut profiter de son influence pour se faire élire membre de la convention, & pour marcher à pas de géant vers le but auquel il tendoit. Il ne dévia jamais de son plan, & chercha d'abord à conquérir d'emblée le rang suprême, en faisant proposer au peuple de lui conférer le titre de dictateur.

L'insuccès de cette démarche, qui ne fut occasionné peut-être que par sa trop grande précipitation, ne le rebuta point. Devenu membre & bientôt chef du comité de salut public, il fit attribuer à ce comité tous les pouvoirs, jusqu'à celui de faire arrêter les députés eux-mêmes.

Dès-lors il gouverna, & l'assemblée nationale & la France, par le comité de salut public, & Paris par la commune. Il exerça réellement le pouvoir dictatorial dans toute

ſa plénitude ; il ne lui manquoit que des gardes pour en prendre le titre & en conſerver l'autorité.

Robeſpierre pouvoit ſe donner ces gardes, en formant, comme Cromwel, un régiment des freres-rouges, composé des plus déterminés brigands à ſes ordres, & qu'il ſalarioit. Mais, ſoit qu'il manquât d'audace, ſoit qu'il craignît de ne pas réuſſir, ſoit qu'il ne doutât point qu'en ſuppoſant que ſa vie étoit en péril, on le forceroit d'accepter une garde, & qu'il pourroit ainſi légitimer ſon uſurpation, il ſe décida pour ce dernier parti.

Il ſuppoſa donc, à l'exemple de pluſieurs autres uſurpateurs, qu'il avoit été formé un complot d'attenter à ſa vie, & que ce complot avoit eu un commencement d'exécution. En conſéquence il livra au tribunal révolutionnaire & envoya à l'échafaud les malheureuſes victimes de ſon ambition.

Mais ce nouveau ſtratagême n'ayant pas réuſſi, il reprit ſa tactique ordinaire, & réſolut d'obtenir par la terreur ce qu'il n'avoit pu obtenir par la ruſe. Pervenu à

ce point où personne n'osoit élever sa voix contre ses moindres intentions, où sa volonté étoit l'unique loi, où toutes les langues sembloient paralysées, où les députés n'étoient que ses mannequins, où ils ressembloient plutôt à la statue des nations, qui avoit des yeux, & ne voyoit pas, des oreilles, & n'entendoit pas, des pieds, & ne marchoit pas, plutôt qu'à des représentans d'un peuple fier & libre, Robespierre étoit sans contredit le premier despote de l'univers, & la postérité s'étonnera qu'il n'ait fallu qu'un instant pour le renverser du faîte de sa puissance.

Mais c'est une vérité, au moral comme au physique, que la tête tourne lorsqu'on s'éleve trop haut. Aussi quand on ne doit son élévation qu'à des circonstances révolutionnaires, à la révolte, à l'insurrection ou à l'enthousiasme d'un peuple inconstant & léger, il est bien difficile de conserver son autorité.

Le peuple est en effet une bête féroce, & lorsqu'il est lâché, il dévore souvent celui qui a brisé ses chaînes. Il lapide comme un bouc émissaire le veau d'or devant lequel il

s'étoit prosterné. Aujourd'hui il éleve Mazzaniello sur le trône, & demain il l'en arrache avec fureur pour l'égorger & traîner son cadavre dans la boue.

Le sort de Robespierre est une terrible leçon pour les ambitieux; car si son élévation prouve qu'un homme médiocre peut dans une révolution s'emparer du gouvernement, sa chute est une preuve incontestable que, pour se maintenir, il faut être doué d'un vaste génie & d'un grand courage. Sous ces deux qualités, méprisé, abandonné par ses complices mêmes, l'usurpateur ne fait qu'un pas du trône à l'échafaud.

Une révolution, disoit le célebre Burke au parlement d'Angleterre, est une extrémité si terrible, qu'un honnête homme ne peut y songer sans frémir. Mais ce n'est pas seulement pour les honnêtes gens, pour les grands, pour les propriétaires, pour les gens en place qu'une révolution est une extrémité terrible, elle l'est encore pour la masse du peuple, qui se laissant toujours conduire par les paroles des plus forcenés orateurs, devient l'instrument de toutes les

L'école des peuples.

factions, & finit par ſe précipiter dans l'abîme qu'il a lui-même creuſé.

Les méchans, dit l'abbé Rainal, ſe ſervent de la multitude pour exécuter leurs projets ſanguinaires. Mais comment les méchans, les factieux peuvent-ils ſéduire la multitude ? Ils ſavent que le pauvre eſt l'ennemi naturel du riche ; que celui qui ſouffre ſoupire ſans ceſſe après un meilleur ſort ; que le roturier voit d'un œil jaloux les privileges du noble ; que le riche court après les honneurs, & ſacrifieroit ſouvent ſa fortune à ſa vanité. Ils ſéduiſent donc le peuple par le tableau des jouiſſances du riche, par la perſpective de l'égalité des fortunes & du partage des terres, & le riche par l'égalité des droits politiques, & par l'admiſſion à toutes les places, à tous les emplois, à tous les honneurs.

Les mots liberté, égalité, fortune, n'ont pas plutôt frappé les oreilles du peuple, qu'il devient impatient de voir ſe réaliſer ces brillantes promeſſes. Le moindre retard irrite ſa cupidité. Il paſſe ſucceſſivement de l'eſpoir à l'impatience, de l'impatience à la

fureur,

fureur, & de la fureur au meurtre, à l'incendie, au pillage.

Ce que l'on gagne aisément se dépense de même. Ainsi la facilité du gain par ces moyens violens produit la facilité & le goût des jouissances. Celles-ci émoussent & éteignent bientôt l'amour du travail. Alors la nécessité de vivre appelle la nécessité de renouveler les mêmes brigandages, & transforme en métier ce qui n'avoit été d'abord que l'effet de l'effervescence.

De leur côté, les nobles, les propriétaires, les riches, les mécontens, les amis de la nouveauté, les cœurs amoureux de la domination se liguent contre les grands, les gens en place & les corps puissans. Unis au peuple, ils les culbutent, les renversent, les terrassent, se réjouissent du mal qu'ils leur font, & chantent leur victoire.

Mais leur triomphe n'est pas de longue durée; car nul ne pouvant arrêter ni diriger à son gré le soulevement qu'il a excité, il arrive que, semblable à un torrent qui a rompu sa digue, le peuple déchaîné renverse tout ce qui s'oppose à ses désirs, &

brise souvent le lendemain les idoles devant lesquelles il se prosternoit la veille.

Le regne de l'anarchie succede alors au regne de la loi ; & ce n'est que lorsque le crime ne connoît plus de frein, que les désordres sont à leur comble, & que les périls sont imminens pour la majorité, que l'énormité du mal appelle l'efficacité du remede. Les bons citoyens se réveillent, s'unissent, s'excitent, s'encouragent réciproquement, tombent sur les méchans, & triomphent enfin. Le sommeil de la loi finit ; elle reprend peu à peu son empire. Les brigands n'osent plus se montrer ; mais ils complottent dans les ténebres, se forment en bandes, infestent les villes & les campagnes, violent l'asile du citoyen, & portent la désolation en tous lieux, jusqu'à ce que le glaive de la justice extermine le dernier des coupables. . . . . .

Que reste-t-il après une révolution ? Une terre abreuvée de sang, des monceaux de cadavres & de décombres, des grands avilis, des riches appauvris, de nouveaux riches sans principes, sans pitié, sans huma-

nité, & des pauvres devenus plus pauvres par la privation des ſecours & par l'endurciſſement des cœurs.

Ces malheurs ne ſont pas les ſeuls ; ils ſont preſque toujours ſuivis de la ruine de l'agriculture & du commerce, de l'aviliſſement des arts, de l'oubli des ſciences, de la négligence de l'inſtruction, de la corruption des mœurs, de la dégradation du peuple, du goût des jouiſſances, du dégoût du travail, de tous les vices de l'oiſiveté & de la crapule, de tous les crimes inſéparables d'une population nombreuſe & fainéante, de l'injuſtice dans les prétentions politiques, de l'ambition de tout envahir, du mépris & de la haine des autres nations, de la guerre avec les voiſins, de l'épuiſement des finances, de la miſere du peuple, & ſouvent de pluſieurs ſiecles de barbarie ſuccédant aux beaux ſiecles d'Auguſte & de Louis XIV.

Si du ſein de ces déſordres, de ce cahos où tout eſt confondu, où rien n'eſt à ſa place, s'élance un gouvernement quelconque, peuples ! hâtez-vous de vous rallier à

lui, de le saisir comme une planche qui seule peut vous sauver du naufrage & vous conduire au port. Gardez-vous en ce moment de prêter l'oreille à des conseils perfides. L'instant de l'orage n'est pas celui de discuter sur la bonté ou les vices d'un gouvernement naissant. La plainte est déplacée lorsqu'il n'est question que de se sauver. Celui qui murmure, critique ou barre le gouvernement dans le temps du danger, ne differe point à mes yeux de l'insensé qui pendant la tempête forceroit le pilote d'abandonner le gouvernail. Attendez donc que le calme soit rétabli, & que la paix, le temps & l'expérience amenent sans secousse l'amélioration des lois organiques de votre association politique.

Et vous pour qui la monarchie est le souverain bien, apprenez que plus vous l'appelez, & plus elle s'éloigne. Vos cris, vos menées donnent l'éveil au gouvernement, & sans cesse il a les yeux ouverts sur vous. Voulez-vous donc endormir cet argus terrible, flattez-le au lieu de l'irriter, secondez-le au lieu de le contrarier, &

vous verrez que tôt ou tard entraîné par sa pente naturelle, il concentrera tous les pouvoirs dans ses mains.

Mais quand arrivera ce changement ? C'est ce qu'il n'est donné ni à vous, ni à moi de prédire. Il est probable qu'il ne s'effêctuera que lorsque la majorité des gouvernans ne sera plus composée de vrais républicains, & qu'il se trouvera dans cette majorité un homme de génie. Attendez donc du temps, de la lassitude & de l'épuisement, ce que vous ne pouvez espérer ni de l'intrigue, ni de la force. Que la patience la plus ferme, la plus constante soumission aux lois remplacent dans vos ames cette impatience active, cette frénésie délirante qui vous décele, vous trahit & trompe sans cesse votre espoir. Dès-lors vous jouirez véritablement de la possibilité de voir cet espoir se réaliser, & l'agitation qui vous mine fera place à la tranquillité & au bonheur.

Philosophes aussi inconséquens qu'orgueilleux, vous appelez sans cesse par vos écrits le retour aux droits de l'homme, la

liberté, l'égalité, la régénération des peuples. Mais l'hiſtoire de toutes les républiques, celle des Gracques, des Anabaptiſtes, de la Jacquerie, ne vous ont-elles pas convaincu qu'il n'y a qu'un peuple de dieux qui puiſſe ſe gouverner démocratiquement ? Ne ſavez-vous pas que prêcher la liberté & l'égalité au peuple, c'eſt l'inviter au meurtre & au pillage ? L'un de vos coryphées ne vous a-t-il pas appris qu'un peuple ne peut être régénéré que dans des flots de ſang ? Ne vous a-t-il pas dit que cette régénération étoit l'image du vieil Æſon, que Médée ne put rajeunir qu'en le dépéçant & en le faiſant bouillir ? Dites-moi quel eſt le peuple aſſez ſtupide, aſſez inſenſé pour vouloir être régénéré à ce prix ? Contentez-vous donc d'inſpirer l'amour des vertus, l'horreur des vices, la ſoumiſſion aux lois ; abjurez vos beaux rêves ſur une régénération chimérique qui, pour le bonheur très-incertain des générations futures, fait le malheur trop réel de la génération préſente.

Royaliſtes, ne portez pas vos regards en arriere ; anarchiſtes, reſpectez la loi ; fac-

tieux, rentrez dans le néant ; philosophes, taisez-vous ; les Français peuvent maintenant se réjouir d'être échappés au passage de la mer rouge, d'avoir terrassé le monstre de l'anarchie qui menaçoit de les dévorer, & d'avoir enfin un gouvernement.

O mes concitoyens ! je vous adjure au nom de la patrie, au nom de vous-mêmes, de vos femmes, de vos enfans, de vos proches, de vos amis ; secondons les efforts de ce gouvernement, unissons-nous à lui, soyons pénétrés de ses sentimens, animés de son esprit, dirigés par les mêmes principes. Tendons au même but. Oublions les injustices dont nous avons été les victimes. Chassons de notre ame le désir de la vengeance qui la transporte, les ressentimens qui l'irritent, les souvenirs qui l'aigrissent. Ouvrons nos cœurs aux sentimens qui le calment, & qui font les délices de l'homme sensible & généreux. Appelons par les vœux les plus ardens, le calme dans l'intérieur, l'union des citoyens, la justice dans notre législation, la modération dans notre gouvernement, la paix avec l'univers. Alors

& alors ſeulement la confiance renaîtra, l'agriculture & le commerce fleuriront, la tranquillité ſuccédera à la tourmente, l'abondance à la miſere & aux privations; & la félicité publique couronnera enfin nos efforts, nos travaux, nos ſacrifices.

FIN.

TABLE
DES MATIERES

Contenues dans le Tome second.

Fin de la Table.



